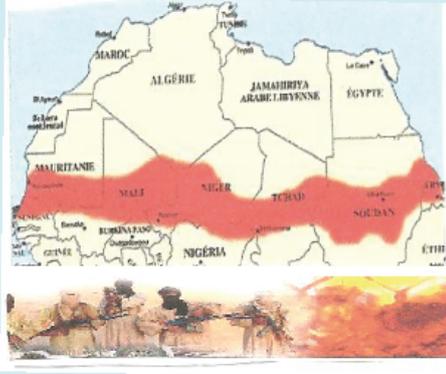


**Les Forces de défense et de sécurité face aux menaces  
transfrontalières en Afrique de l'ouest**

COLLOQUE INTERNATIONAL DES ARMEES DU SENEGAL

**Contacts**

Etat-Major Général des Armées  
Division Etudes Générales - Camp Dial DIOP  
Tél : 33 889 12 12 Poste 1346



II<sup>e</sup>

COLLOQUE INTERNATIONAL DES ARMEES DU SENEGAL

Dakar 9 - 11 Novembre 2011





**Les Forces de Défense et de sécurité  
face aux menaces transfrontalières  
en Afrique de l'Ouest**

**Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude aux Organismes et Institutions suivants dont le partenariat multiforme a contribué au succès du Colloque International des Armées.**

**-Communauté des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO)**

**-Fondation Konrad Adenauer**

**-Fondation Charles Léopold Mayer**

**-Centre d’Etudes Stratégiques de l’Afrique (Washington DC)**

**-Centre d’Etudes Diplomatiques et Stratégiques (Paris)**

**-Université Cheikh Anta Diop**

**-Forces de Défense et de Sécurité de l’Afrique de l’Ouest**

**-Forces de Défense et de Sécurité du Sénégal**

## SOMMAIRE

### PREMIERE PARTIE : SEANCE D'OUVERTURE

-Présentation du colloque-----	9
-Mot de bienvenue du Chef d'Etat-major général des Armées -----	14
-Introduction du Colloque par le Président de la commission scientifique --	17
-Allocution d'ouverture par le Général Charles Okae, Commission Paix et Sécurité de la CEDEAO -----	22
-Allocution d'ouverture du Ministre des Forces armées, Représentant le Président de la République du Sénégal -----	30

### THEME I : LA CRIMINALITE TRANSFRONTALIERE EN AFRIQUE DE L'OUEST

-La montée et l'hybridation des menaces en Afrique de l'ouest et au sahel : Un nouveau défi stratégique -----	35
Professeur Massaër Diallo	
-Les mouvements de population et les problèmes de sécurité dans l'espace de la CEDEAO-----	54
Professeur Ndioro Ndiaye	
-Le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest : Situation et perspectives -----	64
Commissaire Mame Seydou Ndour	
-L'Afrique de l'Ouest face à la montée du terrorisme : géopolitique d'un espace et de ses marges sahélo-sahariennes-----	77
Docteur Babacar Diallo	

**THEME II : LES STRATEGIES NATIONALES ET REGIONALES DE  
LUTTE**

-La CEDEAO face aux menaces transfrontalières : Les instruments  
juridiques ----- 89  
Magistrate Dior Fall Sow

-Les stratégies nationales et régionales de lutte : place de la société civile --99  
M. Honoré Georges Ndiaye

**THEME III : QUELLES REPONSES POUR LES FORCES DE  
SECURITE ET DE DEFENSE ?**

-La Gendarmerie nationale face aux menaces transfrontalières : postures et  
perspectives ----- 113  
Général Abdoulaye Fall

-La Police Nationale face aux menaces transfrontalières :  
Bilan et perspectives ----- 120  
Commissaire Mamadou Thiandoum

-L'administration des Douanes dans la gestion des menaces  
transfrontalières ----- 133  
Inspecteur Saliou E. Gningue

**TROISIEME PARTIE : RAPPORTS, SYNTHESE FINALE  
ET CEREMONIE DE CLOTURE**

**RAPPORT PANEL 1**

Panel N°1 : Les trafics illicites aux frontières ----- 141

**RAPPORT PANEL 2**

Panel N° 2: l'Afrique de l'Ouest face à la montée du terrorisme----- 144

RAPPORT PANEL 3

Panel N° 3: Les stratégies nationales et régionales de lutte ----- 148

Rapport général du Colloque International des Armées

Lieutenant Colonel Mbaye Cissé ----- 151

Allocution de clôture du Ministre d'Etat, Ministre des Forces armées ----- 157

ANNEXES

Annexe 1

Liste des chefs de délégations invitées au colloque ----- 160

Annexe 2

Motion de remerciement et de gratitude ----- 162

## **PRESENTATION DU COLLOQUE**

**THEME : LES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE  
FACE AUX MENACES TRANSFRONTALIERES  
EN AFRIQUE DE L'OUEST**

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Afrique de l'Ouest est une terre de contrastes et de grande diversité géographique et culturelle. Elle couvre une superficie de 6 140 000 km<sup>2</sup> et compte une population d'environ 300 millions d'habitants.

Naguère berceau de vastes empires, elle a connu un morcellement politique avec la conquête coloniale et la Conférence de Berlin de 1884-1885. Aujourd'hui, l'Afrique de l'Ouest est forte d'une communauté de 16 pays engagés dans la promotion et la consolidation de l'intégration politique et économique de la région, avec la création en 1975 de la CEDEAO. Depuis 1990, à la faveur des conflits récurrents notés dans la région, la CEDEAO s'est dotée d'un bras armé, l'ECOMOG, pour faire face aux défis sécuritaires.

Si la CEDEAO continue d'enregistrer des résultats appréciables, son développement stable et durable court cependant de graves risques liés aux menaces transfrontalières. En effet avec ses frontières poreuses, ses vastes étendues géographiques difficiles à contrôler par les Forces de Défense et de Sécurité aux moyens matériels et humains limités, l'Afrique de l'Ouest est confrontée à des menaces graves et multiformes qui ont pour noms :

Trafic de drogue : depuis que les narcotrafiquants sud-américains ont jeté leur dévolu sur l'Afrique de l'Ouest, la région est devenue une zone de transit de la cocaïne et de l'héroïne, mais aussi une zone de consommation. Des milliers de jeunes, souvent oisifs qui peuplent les centres urbains sont ainsi exposés à des activités interlopes, sans compter les conséquences incalculables de ces fléaux sur la sécurité et la santé des populations.

D'armes légères : les foyers de tension récurrents dans la région sont entretenus par une circulation incontrôlée d'armes. Celles ci favorisent le grand banditisme transfrontalier et le développement du mercenariat. L'échec des programmes de désarmement-démobilisation-réinsertion en Afrique de l'Ouest, accentue ce phénomène et

menace, dès lors, le processus de démocratisation en cours dans certains pays.

Terrorisme : l'Afrique de l'Ouest, notamment la bande sahélo saharienne, est devenue une plateforme active du terrorisme à travers Al Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI). De vastes zones difficilement contrôlables sont ainsi le lit de mouvements extrémistes qui menacent la paix et la stabilité de la région. Grâce à ses multiples connexions, le terrorisme peut trouver en Afrique de l'Ouest les moyens de relancer son action internationale, en profitant de la faiblesse des appareils sécuritaires pour multiplier les espaces de non-droit.

Blanchiment d'argent : ces activités criminelles s'accompagnent de la mise en place de réseaux spécialisés dans le blanchiment d'argent. Grâce à des complicités occultes, les trafiquants parviennent à recycler l'argent sale, mettant ainsi en péril les systèmes financiers nationaux et internationaux. Le blanchiment d'argent constitue un moyen pernicieux d'entretenir la corruption institutionnelle, mais également la criminalité organisée, singulièrement le terrorisme.

Criminalité transfrontalière organisée : ces menaces qui gangrènent la région ouest africaine favorisent le développement de réseaux spécialisés dans la vente de drogue, le trafic d'armes, le blanchiment d'argent, le trafic d'enfants, la prise d'otages etc. Ces réseaux, de plus en plus structurés et sophistiqués, se multiplient et étalent leurs tentacules du fait de la porosité des frontières, mais également de la faiblesse des dispositifs de sécurité et de contrôle, ainsi que de l'absence d'un arsenal juridique approprié.

## **II. OBJET DU COLLOQUE**

A l'évidence, la gravité et la diversité de ces menaces dépassent les capacités des Etats pris individuellement. L'objet de ce colloque est d'élaborer des stratégies adéquates s'inscrivant dans un cadre plus vaste, propice à la coordination des activités pour relever collectivement les défis. C'est dans le but de promouvoir l'émergence d'un tel cadre que les Forces Armées Sénégalaises ont décidé d'inviter les Forces de Défense et de Sécurité de la région ouest africaine à ce colloque international qui se veut un forum d'échanges et de réflexions autour des thèmes suivants :

### **Sous thème 1 : la criminalité transfrontalière en Afrique de l'ouest.**

Les trafics illicites aux frontières: drogue, trafic d'armes, blanchiment d'argent, criminalité organisée etc.  
L'Afrique de l'Ouest face à la montée du terrorisme.

### **Sous thème 2 : les stratégies régionales de lutte.**

La CEDEAO dans la lutte contre les menaces transfrontalières.  
L'ONU dans la gestion des menaces transfrontalières en Afrique de l'Ouest.

### **Sous thème 3 : Quelles réponses pour les FDS ?**

La coopération entre FDS dans la lutte contre les menaces transfrontalières. Quels apports de la coopération internationale aux FDS de l'Afrique de l'Ouest dans la lutte contre les menaces transfrontalières ?

### **III. RESULTATS ESCOMPTES**

Le colloque des Armées vise à :

- un dialogue fécond permettant l'échange d'expériences entre les FDS ouest africaines, sur tous les aspects liés à la criminalité transfrontalière.
- l'évaluation de mécanismes nationaux et internationaux dédiés à la lutte contre la criminalité transfrontalière.
- la promotion d'instruments d'analyse et de suivi des menaces transfrontalières.
- la formulation des recommandations pertinentes en direction des décideurs politiques et institutionnels.

## COMPOSITION DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE

- Professeur Thierno M. Bah, Historien, Président
- Docteur Babacar Diallo, Directeur du Centre d'Etudes Diplomatiques et Stratégiques, Vice-président,
- Lieutenant-colonel Mbaye Cissé, Rapporteur,
- Madame Fatoumata Gueye, Fondation Konrad Adenauer, membre,
- Dentiste lieutenant-colonel Papa Moussé Ndiaye, membre,
- Lieutenant-colonel El hadji Ibrahima Diène, membre,
- Commandant Jean Sylvestre Biagui, membre

## **SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE**

### **Discours du Général Abdoulaye Fall**

#### **Chef d'Etat-major Général des Armées**

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Forces Armées ;

Mesdames et Messieurs ;

Honorables invités.

Qu'il me soit permis, avant tout, de vous transmettre les remerciements les plus chaleureux de l'ensemble des forces militaires et paramilitaires, pour l'honneur que vous nous faites de présider personnellement l'ouverture du colloque. Ce soutien constant à toutes nos initiatives constitue pour nous une source d'encouragement et de motivation. Je voudrais, en notre nom à tous, vous réaffirmer toute notre gratitude et notre loyauté.

Mesdames et Messieurs ;

Chers participants au colloque.

Je vous souhaite la bienvenue au Sénégal. Votre présence à ce rendez-vous, qui se veut désormais annuel, nous honore et nous rassure sur la volonté commune clairement exprimée par nos différents chefs d'Etat de faire de la CEDEAO, un espace d'échange et de dialogue au bénéfice exclusif de nos populations. Après votre participation distinguée au colloque organisé en 2010, dans le cadre de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance de notre pays, vous avez encore une fois répondu à notre appel, témoignant ainsi tout l'intérêt que vous accordez aux questions de sécurité en général, et à la concertation entre frères d'armes ouest africains en particulier. Au demeurant, les efforts que nous avons déployés ensemble ces dernières années, à travers plusieurs activités

conjointes, prouvent que l'intégration au niveau des forces de sécurité et de défense est bien en marche.

En vous conviant une nouvelle fois autour d'une question d'une brûlante actualité, les forces armées sénégalaises s'inscrivent dans une tradition bien ancrée, faite de bon voisinage et de gestion solidaire des problèmes de sécurité, dans l'espace de la CEDEAO. Car à terme, il s'agit de transcender les intérêts nationaux pour favoriser l'éclosion d'ensembles humains homogènes, stables, suffisamment protégés contre toutes les formes de menaces qui déstructurent leur vécu et leur développement harmonieux et les condamnent à l'insécurité permanente.

Aujourd'hui que le trafic de drogue, le terrorisme, la criminalité transfrontalière, la circulation des armes etc., risquent de plomber tous les efforts de développement en cours au sein de la CEDEAO, il nous a semblé utile, de jeter les bases d'une réflexion prospective pour mieux comprendre ces fléaux, dans leur genèse, leur interférence et leur impact sur les appareils de défense et de sécurité. Bref, il s'agira de cerner davantage les contours et surtout de dégager des voies et moyens de les combattre avec succès.

Dans cette perspective, le dialogue entre universitaires et militaires permettra, nous l'espérons, de poser un regard neuf et profond sur les menaces qui planent sur le devenir de nos Etats respectifs. Dans cette croisade, les Forces de défense et de sécurité ne seront pas seules. En effet, du fait de leur nature transversale et de la globalisation des échanges, les menaces transfrontalières interpellent toute la communauté internationale.

C'est pourquoi, je voudrais adresser nos chaleureux remerciements et saluer la volonté affichée par plusieurs organisations régionales et internationales de relever avec nous le défi, en s'associant pleinement à notre initiative. Je veux nommer la CEDEAO, à travers la Commission Paix et Sécurité, le Centre d'études stratégiques de l'Afrique de Washington, la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, et la Fondation Konrad Adenauer.

Mesdames et Messieurs,

La rencontre de ce matin est également le fruit d'un travail de plusieurs mois, mené de façon méthodique par la commission scientifique dirigée par Monsieur le Professeur Thierno M. Bah, à qui j'adresse mes remerciements. Ainsi, grâce à l'engagement de tous, le colloque international des Armées démarre ces travaux ce matin avec un panel de participants riche et varié.

Nos partenaires au développement ne sont pas en reste, notamment la France et les Etats-Unis d'Amérique, toujours à nos cotés dans la recherche de solution aux problèmes de sécurité collective. Leur participation effective à nos travaux est la preuve que la synergie entre les différents acteurs est une solution incontournable face aux questions sécuritaires de notre époque.

Enfin, la participation enthousiaste des universitaires africains, américains et européens, l'implication active des centres de recherche et de formation, des organisations de la société civile apportent une touche particulière au colloque. A tous, les Forces armées du Sénégal, souhaitent la bienvenue et renouvellent leur gratitude pour leur présence à cette rencontre. Nous sommes persuadés qu'elle sera fructueuse et débouchera sur des recommandations fortes, susceptibles de contribuer à la stabilité, la paix et le développement en l'Afrique de l'Ouest.

## **INTRODUCTION AU COLLOQUE**

**Thierno M. Bah\***

### **Président de la commission scientifique**

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Forces Armées

C'est avec un réel honneur que je prends la parole ce matin, au nom de la Commission scientifique du Colloque international organisé par les Armées sénégalaises. Je voudrais d'emblée, Monsieur le Chef d'Etat-major Général des Armées, vous adresser mes sincères remerciements, pour le choix porté sur ma modeste personne pour présider aux travaux de cette Commission, à pied d'œuvre depuis quelques mois.

Mon sentiment de satisfaction est d'autant plus grand que le thème retenu cette année est d'une pertinence avérée. En effet, la montée des périls, qui ont pour noms trafic de drogue, circulation incontrôlée d'armes légères, crime organisé, terrorisme, blanchiment d'argent, polarise l'attention de tous les acteurs politiques, économiques, sociaux et sécuritaires dans l'espace de la CEDEAO, pour barrer la route à ces fléaux qui menacent dangereusement l'équilibre de nos Etats.

Mesdames et Messieurs ;

« Les forces de défense et de sécurité, face aux menaces transfrontalières en Afrique de l'Ouest », est un thème qui nous invite, en guise de prologue, à mettre en évidence deux concepts : la frontière et l'Etat-nation. Ils sont à l'évidence consubstantiels et s'intègrent dans la même problématique. A travers l'histoire, la question des frontières se

---

\* Thierno M. Bah est Docteur d'Etat ès lettres de l'Université Paris-Sorbonne (1985). Professeur titulaire des Universités, il a enseigné au Cameroun de 1972 à 2009. Spécialiste d'histoire militaire, il est l'auteur de plusieurs ouvrages et articles relatifs aux armées et aux questions de paix et de sécurité en Afrique. Il collabore avec le Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique (CESA) de Washington DC.

révèle comme paradigme majeur, déterminant la guerre ou la paix, la criminalité ou la sécurité. En Afrique, le concept de frontière a beaucoup varié. Les empires et royaumes anciens avaient une perception souple de la frontière, zone de rencontre et d'échanges.

La configuration actuelle des frontières a été façonnée au terme de guerres de conquête et de traités inégaux ayant abouti à la partition de l'Afrique à la Conférence de Berlin (1884-1885). Une nouvelle conception de frontière-ligne se surimposa arbitrairement, à une grille historique différente, désintégrant des groupes ethniques et des réseaux économiques autrefois homogènes. Ces frontières, entérinées et renforcées par la Charte fondatrice de l'OUA en 1963 consacrent l'avènement de l'Etat-nation.

Après plus d'un demi-siècle de souveraineté nominale, l'Etat-nation en Afrique est confronté à une crise multidimensionnelle, aggravée par la recrudescence de la criminalité transfrontalière. D'où l'impératif de transcender les frontières nationales, de sortir du cloisonnement, pour faire face aux défis énormes qui s'imposent. Dans cette perspective, l'intégration régionale apparaît comme la solution idoine. A cet égard, la CEDEAO, après 36 ans d'existence, constitue un cadre viable et dynamique, et un modèle pour l'Afrique. La synergie de coopération qui anime cette institution est en mesure de combattre plus efficacement la criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest.

La dimension transrégionale doit également être prise en compte. L'Afrique de l'Ouest partage, notamment avec les pays du Maghreb une longue frontière, dans la zone soudano-sahélienne, objet de préoccupations sécuritaires majeures. Une coordination des activités s'impose ici. Au cours des dernières décennies, le concept de frontière s'est métamorphosé, du fait de la mondialisation, de la fluidité de la circulation des personnes et des biens que procurent les transports aériens, et des opportunités qu'offrent les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Le théâtre géographique de la criminalité apparaît de ce fait indéterminé, et le caractère virtuel de la frontière s'amplifie. La volatilité que revêtent les formes nouvelles de criminalité nécessite dès lors des stratégies globales, à l'échelle internationale.

Mais parce que les frontières sont inséparables des entités politiques qu'elles délimitent, les problèmes posés sont souvent la conséquence des dysfonctionnements internes de nos pays, le symptôme du mal et non le mal lui-même. C'est ainsi que la criminalité transfrontalière constitue un défi majeur à des Etats fragiles, engagés dans un processus de démocratisation ou de transition post-conflit. A l'évidence, le degré de la criminalité transfrontalière est en rapport étroit avec la qualité de la gouvernance. C'est dans ce contexte ambivalent que le Colloque ambitionne d'explorer la problématique des menaces transfrontalières sous trois aspects.

En premier lieu, il se propose de faire l'état des lieux, pour cerner toute l'ampleur des menaces, par une approche à la fois transversale et interactive. Ce tour d'horizon nous permettra d'examiner les mécanismes qui génèrent la violence et l'instabilité. Les motivations et le mode opératoire des activistes du terrorisme religieux retiendront toute notre attention.

La seconde partie, consacrée aux stratégies régionales de lutte contre la criminalité transfrontalière, s'attardera sur l'arsenal juridique et les mécanismes élaborés par la CEDEAO pour créer un environnement sécurisé en Afrique de l'Ouest. L'occasion sera donnée aux organisations de la société civile de partager leur expérience dans la promotion d'une culture de paix au sein des populations.

Un troisième volet porte sur les réponses des forces de défense et de sécurité face aux menaces transfrontalières. A travers l'étude de cas fournie par leurs homologues Sénégalais de la police, de la douane et de la gendarmerie, les participants auront l'occasion de procéder à des échanges fructueux, aptes à renforcer la coopération régionale et internationale.

Le clou de ce Colloque est sans doute le panel des Chefs d'Etat-major des Armées de l'Afrique de l'Ouest, qui sera l'occasion pour définir des stratégies combinées aptes à juguler les menaces transfrontalières.

Excellences, Mesdames et Messieurs

Telles sont la problématique et les axes qui vont structurer les communications et les débats au cours de ce Colloque international. Bien évidemment, à l'occasion de ce forum qui réunit des scientifiques de notoriété internationale et des responsables au plus haut niveau des Forces de Défense et de Sécurité, nous souhaitons la formulation de recommandations pertinentes, susceptibles d'orienter les décisions futures de nos Etats, pour combattre de façon plus efficace la criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest.

Au nom de la Commission scientifique, je tiens à remercier tous les participants au Colloque, singulièrement les experts qui se sont investis, pour nous gratifier de communications enrichissantes et de très haut niveau, sur le thème de la criminalité transfrontalière.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Docteur d'Etat es Lettres, le Professeur Thierno M. Bah est un spécialiste de l'histoire militaire. Il a enseigné à l'Université de Yaoundé de 1976 à 2009. Il est l'auteur de nombreux livres et articles relatifs aux armées et aux questions de paix et de sécurité en Afrique. Il collabore régulièrement avec le Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique (CESA) de Washington DC.



**SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE**  
**Le Présidium du Colloque**

Au centre le Ministre des Forces Armées représentant Monsieur le Président de la République  
A sa gauche le Général Abdoulaye Fall Chef d'Etat Major Général des Armées et le Général Abdoulaye Fall  
Haut Commandant de la Gendarmerie Nationale  
A sa droite le Général Charles Okae Représentant de la CEDEAO et le Professeur Thierno Bah Président de la  
Commission Scientifique

**Allocution d'ouverture du Général (CR)  
Charles Okae**

**Directeur du Maintien de la Paix et  
de la Sécurité Régionale de la CEDEAO**

Monsieur le Ministre des Forces armées ;

Monsieur le Chef d'Etat-major des Armées ;

Honorables invités.

Permettez-moi à l'entame de mon propos de vous dire toute la fierté que j'éprouve de pouvoir prendre la parole ici devant cette illustre assemblée, en ma qualité de représentant de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest que vous avez bien voulu honorer en faisant l'invité d'honneur de ce Colloque très important de Forces Armées sur le thème de « les défis des menaces transfrontalières face à la construction d'un espace de sécurité et de paix en Afrique de l'Ouest ».

Je voudrais toutefois, avant d'aller plus loin, vous transmettre les salutations de Son Excellence James Victor Gbeho, Président de la Commission de la CEDEAO et du Général de Division Mahamane Touré, Commissaire en charge des Affaires Politiques, de la Paix et de la Sécurité. Le Général Touré me demande de vous traduire sa gratitude pour l'honneur que vous lui aviez fait de l'invitez à titre personnel et de vous souhaiter plein succès dans le déroulement de ce colloque dont les résultats sont attendus avec beaucoup d'intérêt par la CEDEAO.

Mesdames et Messieurs,

Pour revenir à l'objet de mon propos, il m'a été demandé de traiter comme je l'ai déjà annoncé plus haut des « défis des menaces transfrontalières face à la construction d'un espace de sécurité et de paix en Afrique de l'Ouest ». Le libellé de ce sujet appelle avant tout la

déclinaison de certaines définitions afin de permettre à l'assemblée d'être sur la même page, d'avoir le même entendement.

Lorsque nous parlons des défis, nous l'entendons au sens de « problème, difficulté que pose une situation et que l'on doit surmonter » conformément à la définition donnée par le Dictionnaire Larousse; alors que la menace renvoie « au signe, à l'indice qui laisse prévoir un danger ». La sécurité quant à elle, notion polysémique, nous la traduirons simplement par « la situation dans laquelle quelqu'un, quelque chose n'est exposé à aucun danger, à aucun risque d'agression physique, d'accident, de vol, de détérioration ».

Ces notions sont ici appliquées à la construction de l'espace de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest, pour en fait renvoyer à la problématique des entraves liées aux activités illicites transnationales dans le cadre du développement et de la mise en œuvre de l'architecture de paix et de sécurité de la CEDEAO.

Ainsi clarifiés, ces notions nous permettent de partager avec cette auguste assemblée la grande entreprise de la Commission de la CEDEAO dans le cadre de l'intégration régionale. J'ai bien utilisé le mot intégration car en vérité, la création de la Communauté vise à la mise sur pied d'un espace d'intégration économique et financière entre les seize (16) Etats membres fondateurs, tous situés dans l'ouest africain. Depuis lors, la Mauritanie a cessé d'appartenir à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Mais la fin de la guerre froide a laissé place à de nouveaux phénomènes jusque là inconnus, la confrontation armée entre des entités appartenant au même pays qui se déroule avec une très grande violence, au nom de la région, de la religion, de l'ethnie, de la langue, de l'origine et parfois de bon nombre de causes imbriquées entre elles. Avec cependant, beaucoup de réserves sur la pertinence des raisons explicatives de ces violentes éruptions, elles ont donné naissance à ce que l'on a appelé « guerre civile », « guerre asymétrique », « guerre ethnique » donnant naissance d'emblée à une grande confusion sémantique car la notion de

guerre s'est retrouvée complètement dévoyée et vidée de son sens premier où elle désignait la lutte armée entre Etats et la situation de conflit qu'elle implique. Elle est alors le recours à la force armée pour dénouer une situation conflictuelle entre deux ou plusieurs collectivités organisées : clans, factions, Etats. Elle consiste pour chacun des adversaires à contraindre l'autre à se soumettre à sa volonté.

Le phénomène observé en Afrique de l'Ouest dans les années 90 était d'une violence inouïe dont les victimes étaient des populations civiles dont des femmes et des enfants. En effet, les éruptions au Libéria puis en Sierra Leone n'ont pas laissé indifférent les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté qui ont pris l'initiative heureuse d'envoyer une force militaire sur une base ad hoc pour arrêter par la force les combats et les massacres de civils innocents. Cette mission a été alors conduite sans base juridique certaine car le traité initial de la CEDEAO ne mentionnait point d'action relative à la sécurité collective. Les seuls protocoles qui existaient alors étaient relatifs à la non-agression et à la défense mutuelle en cas d'agression. Ces instruments n'avaient alors aucune pertinence dans la mesure où dans les cas d'espèce l'agresseur et les agressés appartenaient dans tous les cas aux mêmes nations. Pour la première fois aussi une organisation d'intégration économique envoyait une force armée pour rétablir la paix au sein d'un pays membre.

Mais comme vous le savez également, dès 1966, l'Afrique de l'Ouest s'est retrouvée confrontée à une série de 42 coups d'Etats militaires réussis, et 44 coups d'Etats tentés. Ces irruptions de l'armée dans la vie politique ont été accompagnées de beaucoup de violences et d'une augmentation du nombre d'armes en circulation en Afrique de l'Ouest. Les leçons tirées de ces interventions ainsi que les conclusions des diverses études réalisées sur les conflits internes ont permis de se rendre compte du lien évident entre la sécurité et le développement amenant dès lors la CEDEAO à épouser l'idée de la « Sécurité d'abord ».

C'est ainsi qu'a été posé le socle de base de la politique de paix et de sécurité qui est le Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Maintien de la Paix et de la Sécurité adopté le 10 décembre

1999 à Lomé au Togo. Mais déjà en 1993, à Cotonou, les Chefs d'Etat et de Gouvernement avaient déjà modifié le traité constitutif en y annexant l'article 58 entièrement dédié à la Sécurité Régionale.

Mesdames et Messieurs ;

Je voudrais à ce niveau revenir sur les autres formes de menaces à la construction de l'édifice de paix et de sécurité de la CEDEAO avant de revenir sur l'architecture ainsi proposée par le Mécanisme de 1999. L'Afrique de l'Ouest est affligée par divers flux de trafic transnational, attirés par la vulnérabilité particulière de cette région et en exacerbant la faiblesse. Parmi ces menaces, on peut noter le crime transnational organisé à la sécurité des individus et des Etats. Tandis que le trafic de stupéfiants demeure de loin l'activité criminelle la plus lucrative, les réseaux criminels actuels ont diversifié leurs activités afin de réduire leurs risques et de rendre moins facilement repérables par les agences de maintien de l'ordre.

Les activités criminelles telles que le trafic de personnes et de passage de migrants, de véhicules volés, de ressources naturelles ou d'armes à feu, la contrebande, la contrefaçon et le piratage intellectuel, le passage de migrants clandestins et le crime informatique font toutes partie du menu des services offerts par les réseaux criminels. Toutes ces activités vont de pair avec le blanchiment d'argent de capitaux et la corruption, les deux moyens les plus essentiels que doivent maîtriser les réseaux criminels afin de pouvoir bénéficier de leurs revenus acquis de manière illicite et d'étendre la sphère de leurs activités et leur pouvoir.

A ce propos, le Secrétaire général des Nations Unies a déclaré au sujet des questions transfrontières : « le développement rapide de la criminalité organisée transfrontière est de plus en plus préoccupant en Afrique de l'Ouest. Les activités et le trafic illicite prennent bien des formes, notamment le trafic de stupéfiants, la traite des êtres humains, l'escroquerie par internet, l'introduction clandestine de migrants, la contrebande de diamants et d'autres ressources naturelles, la contrefaçon, la contrebande de cigarettes, la fabrication illégale d'armes à feu, le trafic d'armes à feu et le vol à main armée ainsi que le vol et la contrebande de

pétrole brut. Ces agissements remettent en cause l'autorité de l'Etat, notamment sa capacité de faire régner l'ordre public, et peuvent entraîner de terribles tragédies nationales, comme en témoignent les affaires récentes de contrebande de pétrole au Nigéria ou le drame des migrants clandestins qui trouvent la mort en tentant de rejoindre l'Europe. Bien des institutions publiques d'Afrique de l'Ouest sont considérablement affaiblies par la crise économique et la guerre civile, situation qui alimente la corruption et le non-droit qui font le lit de la criminalité organisée. Le lien entre la lutte contre les activités illicites et la réforme du secteur de la sécurité, en particulier du système judiciaire et de la police, devrait retenir l'attention en particulier ».

A ces phénomènes ainsi cités, il faut ajouter les problèmes liés à la piraterie et au terrorisme qui représentent des dangers majeurs dans la construction de nos Etats et bien sûr de la Communauté Régionale.

Mesdames et Messieurs ;

Je disais que le Mécanisme de 1999 pose les bases politiques de la construction de l'espace de paix et de sécurité de la CEDEAO. Ainsi, si le Chapitre X est également entièrement destiné à la sécurité régionale, son article 47 confie la responsabilité de la coordination de toutes les initiatives de développement et de mise en œuvre de politique de sécurité à la Commission de la CEDEAO. Afin de s'acquitter de cette mission, la mission de la CEDEAO a développé un arsenal juridique et institutionnel devant lui permettre d'accomplir la mission qui lui a été confiée. Sur le plan juridique, la Communauté dispose de stratégies de lutte contre la drogue et le crime organisé, une convention sur les armes légères et de petit calibre pour ne citer que cela. Au même moment, elle est en train de développer une stratégie de lutte contre le terrorisme qui a été revue il y a juste deux semaines par les experts gouvernementaux des Etats membres, un projet de stratégie de sécurité et de sûreté maritime qui sera finalisée en 2012. Des stratégies sont également disponibles dans des domaines aussi divers que le trafic des personnes ou la cybercriminalité.

Sur le plan institutionnel, la CEDEAO s'est dotée d'un Département chargé des Affaires Politiques, de la Paix et de la Sécurité au sein duquel se trouvent la Division des Armes Légères et la Division en charge de la Sécurité Régionale. Ces deux divisions sont placées sous l'autorité du Directeur de Maintien de la Paix et de la Sécurité Régionale dont relève l'Etat-major de la Force en Attente de la CEDEAO. La situation régionale fait également l'objet d'une surveillance et d'une analyse permanente grâce au système d'alerte précoce qui permet, grâce aux indicateurs de prévoir, si possible les risques majeurs et de leur apporter des correctifs. Tout cela se déroule sous le contrôle du Conseil de Médiation et de Sécurité qui dispose pour son action, de la Commission de Défense et Sécurité, laquelle est composée de trois (03) comités: le Comité des représentants des Ministères des Affaires étrangères, le Comité des Chefs d'Etat-major et le Comité des Chefs de Services de Sécurité qui compte en son sein le Comité des Chefs de Police de l'Afrique de l'Ouest. Ces comités, tout comme le Conseil des Sages et la Force en Attente peuvent être instrumentalisés en temps opportun pour fournir la réponse adéquate en fonction des circonstances.

Je voudrais cependant, à ce niveau de mon propos rappeler que la responsabilité première de la mise en œuvre des mesures communautaires incombe aux Etats membres individuels de la CEDEAO et je les invite pour ce faire à prendre les mesures nécessaires pour la ratification des traités de la CEDEAO et à leur domestication et mise en œuvre.

Mesdames et Messieurs ;

L'action de la CEDEAO s'inscrit dans la mouvance de développement de normes relatives à l'ordonnement juridique international en agissant selon le principe de subsidiarité, en conformité et en complémentarité avec l'organisation des Nations Unies et de l'Union Africaine, dans le cadre de la réalisation de la vision 2020 qui tend à faire de l'Afrique de l'Ouest un espace économique intégré où les populations pourront se déplacer en toute liberté, s'installer dans le pays de leur choix et faire des affaires en toute liberté et de bénéficier ainsi des énormes potentiels économiques dont regorge la région. Au fur et à mesure de notre

évolution, de nouveaux défis apparaissent et tout autant la Communauté tentera de trouver les solutions adaptées afin de permettre de réaliser l'objectif de la sécurité humaine qui deviendra une réalité avec le passage envisagé de « la CEDEAO des Etats à la CEDEAO des Peuples », un moment solennel de l'histoire de notre Communauté régionale où la paix et la sécurité deviendront à nouveau des réalités car fondées sur la démocratie, le respect de l'Etat de droit et la Démocratie. Et de ce point de vue, le Sénégal qui organise ce colloque est très avancé.

Encore une fois permettez-moi de vous réitérer mes remerciements pour l'honneur qui a été fait à la CEDEAO et je vous exprime l'appui renouvelé de la Commission de la CEDEAO pour l'organisation de ces assises qui font désormais partie des éléments majeurs du calendrier régional. En souhaitant plein succès à vos travaux, je vous remercie de votre aimable attention.



UNE VUE DU PANEL DES CHEFS D'ETATS MAJORS GENERAUX  
De gauche à droite : le Représentant des Armées Ivoiriennes, le CEMGA du Cap-Vert et  
le CEMGA du Burkina-Faso

**Allocution d'ouverture du Ministre d'Etat,  
Ministre des Forces armées,  
Représentant le Chef de l'Etat.**

Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs ;

Monsieur le Chef d'Etat-major général des Armées ;

Monsieur le Haut Commandant de la Gendarmerie Nationale et Directeur de la Justice Militaire ;

Messieurs les Chefs d'Etat-major des Armées sœurs de la CEDEAO ;

Honorables invités ;

Mesdames, Messieurs ;

C'est avec beaucoup d'intérêt que je prends part, au nom du Chef de l'Etat, à la cérémonie d'ouverture du colloque international des Armées, organisé dans le cadre de la traditionnelle journée des Forces armées. Comme l'année précédente, vous êtes restés fideles à votre démarche en associant vos camarades de l'Afrique de l'Ouest à cette importante rencontre qui va réunir, pendant quelques jours, des forces de défense et de sécurité et des universitaires de haut rang pour aborder la question cruciale des menaces transfrontalières. Je vous félicite pour la pertinence de votre option qui traduit parfaitement la vision politique de notre pays, bâtie sur le culte de l'ouverture et du bon voisinage. Je remercie par la même occasion les Chefs d'Etat-major et les chefs de délégation qui ont bien voulu répondre favorablement à ce rendez-vous fraternel, donnant ainsi encore une fois, la preuve de l'attachement de leurs pays respectifs à la paix et au développement.

Le thème du colloque de cette année est d'une brûlante actualité. En effet, la stabilité politique et économique de la région ouest africaine, plus que par le passé, est devenue une préoccupation majeure pour tous les

Etats. Dans l'espace communautaire, les périls transfrontaliers comme le trafic de drogue, la circulation des armes légères, le terrorisme, le blanchiment d'argent, pour ne citer que ceux là, ont atteint un niveau d'alerte suffisamment grave pour interpeller les décideurs à tous les niveaux. Je suis heureux de constater que vos travaux vont accorder une large place à un examen minutieux de tous ces fléaux afin de jeter les bases d'une réflexion commune, mais surtout, des stratégies capables de les juguler. L'Afrique de l'Ouest, il faut bien le dire, a besoin de stabilité pour mettre son riche potentiel au service de ses populations. Après les douloureux événements qu'elle a vécus ces dernières années, l'heure est venue de s'engager ensemble dans la construction d'espaces politiques viables, propices au développement socioéconomique de nos pays.

Pour y parvenir, il convient de mettre en œuvre des politiques efficaces qui transcendent les égoïsmes nationaux, au profit d'une vision globale basée sur le partage d'informations et la concertation. Cette exigence est dictée par le caractère transversal des problèmes de sécurité qui enjambent les frontières et se nourrissent de nos propres faiblesses. La circulation anarchique des armes légères, le trafic de drogue qui s'incruste insidieusement dans le vécu de la jeunesse africaine, le blanchiment d'argent et la montée du terrorisme sont autant de défis aux portes de nos Etats et appellent de notre part plus de vigilance et d'engagement.

Je vous exhorte aussi à vous enrichir mutuellement de vos expériences, pour qu'ensemble nous puissions déboucher sur des stratégies victorieuses dans cette croisade contre la criminalité transfrontalière sous toutes ses formes. Dans cette entreprise, qui se veut plutôt solidaire et non solitaire, la place de la communauté internationale ne doit pas être occultée. En effet, qu'il s'agisse de l'Organisation des Nations unies, de l'Union africaine ou de la CEDEAO, les stratégies institutionnelles élaborées ont besoin d'être interrogées pour donner plus de vigueur et de cohérence au coup d'arrêt que nous devons porter aux facteurs d'instabilité qui guettent nos pays.

Au Sénégal, comme le relève le thème de la journée des Forces armées de cette année, l'heure est au renforcement de la coopération entre les Forces de Défense et de Sécurité, pour plus d'efficacité. Je souhaite que cet élan national devienne régional, voire africain pour que l'articulation entre la paix, la sécurité et le développement soit enfin une réalité tangible dans nos pays respectifs. Dans le même ordre d'idées, la mise en place d'une plateforme de réflexion et d'action, pourrait être une voie prometteuse dans la recherche de solutions. Je voudrais avant de conclure, vous réaffirmer la disponibilité de l'Etat du Sénégal à encourager et à amplifier toutes les initiatives visant à combiner les moyens et les efforts de nos armées respectives au service de causes communes comme celles qui vous préoccupent au cours de cette rencontre.

Tout en souhaitant pleins succès à vos travaux, je déclare ouvert le colloque international des armées sur la lutte contre les menaces transfrontalières en Afrique de l'Ouest.

Je vous remercie de votre aimable attention.



DELEGATIONS INVITEES AU COLLOQUE  
Représentants de la Fondation Konrad Adenauer  
et de la Fondation Léopold Charles Mayer

**THEME I**

**LA CRIMINALITE TRANSFRONTALIERE  
EN AFRIQUE DE L'OUEST**

# **La montée et l'hybridation des menaces en Afrique de l'ouest et au sahel : Un nouveau défi stratégique**

**Professeur Massaër Diallo \***

## **INTRODUCTION**

Malgré l'acuité de la criminalité et des autres menaces transfrontalières, il faut garder à l'esprit que le transfrontalier doit faire l'objet d'une conception, d'une approche et d'une stratégie équilibrée. Espace qui échappe facilement à toute souveraineté surtout dans les conditions de fragilité étatique, les zones transfrontalières constituent comme telles de fréquentes bases arrière, sites de repli tactique des rébellions et de développement de diverses criminalités. Mais il faut aussi garder à l'esprit le fait que le transfrontalier peut et doit, comme dans le passé, constituer un facteur et un atout pour un développement économique et social porté par les populations<sup>1</sup>. C'est du reste dans cette optique que la CEDEAO a eu à développer à partir de 2005 un Programme d'Initiatives transfrontalières devant aider à capitaliser en Afrique de l'Ouest les avantages et potentiels économiques, sociaux et culturels portés par les dynamiques transfrontalières.

### **La vie transfrontalière est un héritage**

Elle est un facteur de continuité historique de l'existence de peuples réunis puis séparés par les dynamiques géopolitiques et sociopolitiques qui déconstruisent des pays et des nations et recomposent

---

\* Massaër Diallo, diplômé de l'Université Paris I Sorbonne est un éminent philosophe et politologue. Il est présentement Professeur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Il est membre du Groupe d'Etudes et de Recherches sur l'Afrique Stratégique (GERAS). Il dirige l'Institut d'Etudes Politiques et Stratégiques (IEPS). Il est l'auteur de nombreux articles et co-auteur d'ouvrages.

<sup>1</sup> C'est dans cette optique que s'inscrivait la mise en œuvre d'un programme d'initiatives transfrontalières par la CEDEAO avec la coopération du Club du sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

de nouveaux Etats ou autres ensembles politiques à délimitation différente et déchirante. La notion de « pays frontière » lancée un moment par le Président Alpha Oumar Konaré a voulu conceptualiser cette territorialité qui enjambe des frontières étatiques tout en réunissant des groupes humains et/ou peuples. Dans ce contexte l'ubiquité ethnoculturelle peut entrer en contradiction avec le caractère national des Etats. Elle entraîne une circulation des populations et l'existence de circuits commerciaux transfrontaliers qui constituent un atout indéniable pour l'intégration et le développement. Mais les dynamiques transfrontalières facilitent aussi, sans en être la cause, la circulation d'acteurs de violence et/ou de pratiques illicites en rapport direct avec des trafics de toute sorte et des conflits armés. Sous ce rapport le transfrontalier constitue un défi de gouvernance et de sécurité.

La connexion transfrontalière des acteurs de violence entraîne ou renforce le développement de systèmes de conflits<sup>2</sup> qui servent de cadre de structuration, de consolidation et de diffusion sous-régionale et régionale des menaces à la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest.

L'approche et le traitement des menaces doit répondre à trois questions

- Quel est notre contexte et quelles sont ses vulnérabilités ?
- Quelles sont la nature et la dynamique des menaces ?
- Qu'en est-il des réponses au plan stratégique et opérationnel ?

---

<sup>2</sup> Nos travaux contribuent, au niveau de l'Institut d'Etudes Politiques et Stratégiques et dans le cadre d'un programme de la direction de l'Alerte précoce de la CEDEAO, au développement et à la vulgarisation du concept de système de conflit. C'est un résultat de l'analyse des conflits et du suivi de leurs dynamiques et évolutions. En Afrique de l'Ouest l'observation de situations conflictuelles dans l'espace géopolitique constitué par les pays du fleuve Mano (Côte d'Ivoire, Guinée, Liberia, Sierra Leone) mais aussi dans les zones sénégalaises (Sénégal, Gambie, Guinée Bissau) peut déjà à elle seule fonder l'hypothèse qu'il existe des systèmes de conflits. Il s'y ajoute qu'en se situant à l'échelle de toute l'Afrique, rien que les situations en Afrique centrale (Tchad/Soudan-Darfour et RDC/Zone des Grands lacs) et celle de la bande sahélo-saharienne (incluant entre autres) la Mauritanie, le Mali et le Niger) peuvent largement conforter une telle hypothèse. Le sujet est par ailleurs entré dans la thématique de certaines institutions universitaires.

## **I. UN CONTEXTE MARQUE PAR DES FRAGILITES STRUCTURELLES**

Le contexte ouest africain est marqué par 5 cinq types de fragilités ou vulnérabilités.

### **1.1 Une Histoire investie d'une conflictualité encore agissante**

Les pays ouest africains et sahéliens ont tous été marqués par une conflictualité violente ces deux dernières décennies.

En Mauritanie une grave crise ethno- raciale en 1989 continue d'avoir un impact sur la cohésion sociale et nationale. Le conflit sahraoui lui-même qui avait aussi impliqué ce pays continue de peser sur l'avenir de la stabilité, de la paix et la sécurité.

Le Niger, le Mali restent confronté à la question des rébellions touareg exposées à une résurgence périodique.

Le Nigeria voit l'extension de la menace du Boko Haram au Nord s'ajouter aux autres conflictualités violentes internes demeurées actives.

Les conflits dans leur persistance ou leur résurgence sont aussi alimentés par les situations de pauvreté et par la question de l'exploitation et la répartition des ressources dites conflictuelles (uranium, pétrole), sans qu'on puisse réduire leurs causes à ces seuls facteurs.

### **1.2 Des performances économiques insuffisantes (pas plus de 4%) loin du seuil des 7% exigibles pour atteindre les OMD, et une pauvreté croissante qui atteint souvent plus de 50% des populations.**

### **1.3 Une fragilité étatique cause et effet de crise**

La notion d'Etat fragile , en usage chez les pays donateurs et leurs organismes d'aide au développement à partir de 2004, semble vouloir rendre compte d'un certain état de la gouvernance politique et des capacités politiques d'un pays en rapport avec la prégnance et l'impact d'une conflictualité non résolue ou mal résolue. Elle induit une taxonomie

politique et définit une situation, un statut et des politiques .Certains critères aident à déterminer la fragilité étatique: Il s'agit principalement de :

- L'incapacité ou l'absence de politique pro-pauvres et une défaillance étatique chronique dans la production de services sociaux élémentaires pour les populations,
- Une situation politique d'oppression, de violation des droits humain et de haute corruption, une conflictualité violente et une faiblesse de la souveraineté,
- L'incapacité ou absence de volonté de nouer des partenariats pour le développement du pays.

Ces éléments descriptifs renvoient à trois paramètres fondamentaux qui permettent d'identifier les Etats fragiles :

1. Gouvernance, Etat de droit et démocratie
2. Capacité de produire les services sociaux de base pour les populations et de conduire une politique de développement à leur service
3. Conflictualité et instabilité.

Ces critères ne doivent pas avoir une fonction polémique et de stigmatisation d'un Etat. La problématique d'Etat fragile, pour être pertinente et constituer un outil analytique et opérationnel pour des stratégies de « state building » et de développement, doit se différencier des notions à connotation péjorative telles que « Etat failli » ou « Etat voyou » entre autres. En Afrique de l'Ouest, 10 Etats sur 16 sont affectés de fragilité étatique. Il s'agit de la Mauritanie et de 9 des 15 pays de l'espace CEDEAO. Cela concerne à des titres différents les pays qui ont un poids économique prédominant (Nigeria et Côte d'Ivoire) ainsi que, entre autres, le Mali, le Niger et le Burkina Faso, entre autres. La fragilité reflète et détermine les capacités de l'Etat à assurer la sécurité humaine, la défense nationale et l'intégrité territoriale. Les immenses étendues (Niger 1 267 000 km<sup>2</sup>, Mali 1 240 000 km<sup>2</sup> et Nigeria 923 768 km<sup>2</sup>) mettent la souveraineté de l'Etat à l'épreuve. Les traditions de nomadisme ainsi que

les fortes dynamiques socioculturelles transfrontalières des populations de la zone sahélo-saharienne rendent encore plus complexe la gouvernance de la sécurité. Les quatre pays de la région (Mali, Niger, Mauritanie, Burkina Faso) plus directement sahéliens et ciblés par la stratégie sahel de l'Union Européenne sont marqués par :

- Une persistance ou une résurgence de dynamiques conflictuelles en rapport ou non avec l'environnement géopolitique régional,
- Une fréquence des coups d'Etat dans leur histoire politique et/ou des crises dans l'appareil sécuritaire. Les putschs en viennent même à être salués (Niger) comme modalité de libération d'une gouvernance autoritaire. En Mauritanie les élections semblent être de fait un mode de validation et de légitimation de pouvoirs issus de coups d'Etat militaire. Le Burkina Faso qui semblait devenir une zone de stabilité qui s'est éloigné comme le Mali des coups d'Etat, a subi en 2011 une crise profonde du système de sécurité.

Le Mali lui-même qui semblait s'éloigner de ce mal et commençait à faire figure de démocratie modèle, a subi de nouveau un coup d'Etat le 22 Mars 2012 dans un contexte de très graves difficultés de l'armée au Nord du pays, et qui a mis à nu les grandes faiblesses du pouvoir politique dans le traitement des défis de défense et de sécurité. Depuis plus de deux ans le pays était déjà devenu progressivement l'épicentre d'un système de conflit sahélo-saharien structuré autour de la nébuleuse d'AQMI et agglomérant aussi des acteurs du narcotrafic, des mouvements rebelles touaregs et diverses formes de trafics illicites. Depuis début 2012 les pays de la partie Nord de l'espace CEDEAO sont exposés à une nouvelle situation de fragilisation aggravée, avec notamment les contrecoups de la guerre civile en Libye. Celle-ci a par exemple occasionné un retour de plus de 2000 maliens anciens militaires de l'armée de Khadafi défaite. Certains d'entre eux ont ranimé la rébellion touarègue sous la bannière du Mouvement de libération de l'Azawad (MNLA).

La déroute de l'armée malienne au Nord du pays face aux groupes terroristes et rebelles a révélé une profonde fragilité de l'Etat. Celle-ci a

été pendant longtemps en partie masquée<sup>3</sup> par une démocratie elle-même devenue très formelle et institutionnelle. Le déficit de légitimité qui est un des marqueurs de la fragilité étatique a été peu perçu dans le cas malien avant qu'il ne débouche sur les contestations civiles et militaires actuelles<sup>4</sup>. Les pressions contradictoires du conflit du Nord sur le pouvoir politique ont débouché sur une très faible gouvernance en matière de paix et de sécurité qui a déterminé des attitudes perçues comme passives et attentistes ou unilatéralement pacifistes face aux groupes terroristes et rebelles.

Aujourd'hui l'Etat malien a perdu le contrôle des 2/3 de son territoire et se retrouve confronté par ailleurs à une très grave crise du consensus politique mettant les acteurs politiques et les populations sur des positions divergentes en matière même de gestion de la transition après le récent coup d'Etat. La partition du pays, la désorganisation de l'armée, la division de la classe politique et l'absence de stratégie refondatrice de l'équipe intérimaire font du Mali un cas de fragilité étatique très préoccupante. Faute d'une mobilisation sociale et d'un ressaisissement sociopolitique accompagné d'un nouveau consensus des acteurs, l'Etat peut entrer dans une véritable dynamique d'effondrement. Corrélativement cela crédibiliserait le projet politique et social rebelle et terroriste au niveau des populations dans les territoires perdus par l'armée. En l'absence d'une politique de prise en main claire de la question de l'intégrité territoriale par la CEDEAO<sup>5</sup> qui en a le mandat selon le Protocole de 1999, le pays risque d'être alors durablement privé des 2/3 Nord de son territoire. Surtout que sur le terrain les forces occupantes

---

<sup>3</sup> Notamment aux organisations internationales pourvoyeuses d'aide ainsi qu'à nombre d'experts.

<sup>4</sup> Par exemple au fil du temps la démocratie malienne se nourrissait plus des satisfécits internationaux et d'un consensus des grands partis politiques du pays que de l'implication et de la participation des populations. Au fil du temps du fait d'une participation de plus en plus faible des populations aux élections. Par exemple déjà en 2007 le taux de participation au 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles n'était que de 36%. Aux élections législatives elle baissa encore à 33%. La démocratie se faisait ainsi sans les populations.

<sup>5</sup> Et éventuellement en rapport avec l'Union africaine soutenue par l'ONU mais sans une intervention de puissances étrangères.

cherchent à stabiliser leur contrôle sur le territoire et les populations en tentant de nouer des alliances plus durables entre eux, nonobstant leurs différences d'orientations stratégiques et d'alliances internationales. Les formes et conséquences de la fragilité de l'Etat malien se concentrent particulièrement sur une crise de la souveraineté doublement enracinée : d'une part dans une remise en cause politique et militaire de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale et d'autre part dans une grave perte d'autorité et de légitimité de l'Etat (vis-à-vis des soldats, de certains acteurs politiques et d'une partie significative des populations qui trouve sa classe politique décalée). Cette crise de la souveraineté guette d'autres Etats du Sahel et de l'espace CEDEAO confrontés au double défi d'une corrosion interne de la légitimité et de menaces hybrides tirant aussi leur force de la faiblesse de l'Etat.

#### **1.4 Une fragilité écologique**

Elle se traduit entre autre par avec une forte tendance à la désertification et aux sécheresses. La sécurité alimentaire est ainsi corrélativement menacée. Cette année (2012) selon l'ONU plus de dix huit millions de personnes sont confrontées aux effets de la sécheresse du Nord du Sénégal au Tchad. Les conflits et la pauvreté aggravent les effets de cette fragilité écologique en entraînant une forte instabilité et des déplacements de populations par ailleurs socialement vulnérables.

#### **1.5 Des contraintes démographiques fragilisantes**

La configuration et la croissance démographique de la région constituent un facteur déterminant de l'évolution des sociétés soumises à un processus de forte augmentation et de rajeunissement de la population. En Afrique de l'Ouest sur une population de plus de 290 millions d'habitants, plus de 45% a moins de 15 ans ; 56% moins de 20 ans et 66% moins de 25 ans. L'Afrique de l'Ouest a l'une des populations les plus jeunes au monde. Son taux de croissance est de 2,5%. Les pays sahéliens reflètent bien cette situation.

## II. UNE AGGRAVATION DES MENACES

### 2.1 Eléments de typologie des menaces

#### a. Les menaces à la sécurité humaine et au développement

Six indicateurs rendent compte de ce type de menace :

- Le trafic de drogue (plus de 40 000t de cocaïne par an),
- Les trafics humains (y compris d'organes) et l'exploitation de la migration clandestine,
- Les trafics illicites de marchandises finançant des entreprises de violence,
- Les trafics d'armes et de ressources naturelles (or, diamant, pétrole, bois, entre autres),
- L'importation criminelle de déchets toxiques,
- La corruption et le blanchiment d'argent.

#### b. La militarisation de pouvoirs politiques et la criminalisation d'acteurs politiques (étatiques et non étatiques)

Le début des années 2000 a été marqué par un nouvel optimisme concernant la régression des coups d'Etat en Afrique de l'Ouest. Le sommet des chefs d'Etat de la CEDEAO tenu à Dakar en décembre 2001 adopta dans ce contexte le « Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne gouvernance ». Il constitue un instrument de haute portée pour la promotion de l'Etat de droit. Fondé par les Etats initiateurs sur leur « convergence constitutionnelle » ce Protocole s'inscrit dans une approche préventive et un traitement structurel des causes de conflits politiquement dissuasif pour les coups d'Etat. Mais malgré cette avancée indéniable en matière de stratégie, L'Afrique de l'Ouest est à nouveau confronté à une véritable résurgence des coups d'Etats militaires (Mauritanie, Niger, Guinée, Guinée Bissau, Mali) et civils (Niger).

Le récent putsch militaire intervenu au Mali a mis en évidence les interactions qui se développent en Afrique de l'Ouest entre les différents types de menaces. Le coup d'Etat lié lui-même à une gouvernance

médiocre des questions de paix et de sécurité a en effet précipité la perte de contrôle de l'armée sur le Nord Mali face à une offensive conjuguée de forces en l'occurrence hybrides (rebelles et islamistes de la mouvance d'AQMI). La militarisation du pouvoir politique induit par le coup d'Etat marque un recul de l'Etat de droit, constitue un recul de la démocratie et un facteur d'accélération et d'aggravation de la pauvreté. Cela ouvre par ailleurs la voie à une amplification d'une autre menace (la corruption et le blanchiment d'argent) qui gangrène y compris de nombreux régimes civils et au-delà de pays comme la Guinée et la Guinée Bissau. De plus en plus d'acteurs politiques étatiques ou non y sont impliqués, parfois en rapport avec le financement d'activités politiques et économiques. Les réseaux de narcotrafiquants qui nécrosent la vie publique par ce biais sont désormais devenus un défi à la défense nationale et à la sécurité régionale. Dans certaines conditions, l'implication des acteurs politiques et sécuritaires débouche sur une instrumentalisation criminelle de secteurs névralgiques de l'Etat. Ce qui se passe sous ce rapport en Guinée Bissau est un symptôme et un avertissement sérieux. Il montre le niveau très élevé atteint par les risques de criminalisation de l'Etat déjà concrétisée dans ce pays mais aussi en œuvre dans d'autres en Afrique de l'ouest<sup>6</sup>.

### **c. La résurgence des rébellions et l'émergence de tendances terroristes en leur sein**

En 2011 la rébellion sahraouie dirigée par le Front Polisario s'est manifestée à travers des actions à El Aoun. Il faut en outre noter que certains de ses dirigeants ou anciens chefs semblent impliqués dans des activités de trafic illicite développé dans la bande sahélo saharienne par des réseaux animés par AQMI et des chefs touaregs.<sup>7</sup> Les rébellions

---

<sup>6</sup> Selon le Bureau régional pour l'Afrique occidentale et centrale de l'ONU/DC, le narcotrafic prend une dimension nouvelle. La Guinée-Bissau est un point d'entrée clé pour la cocaïne en Afrique, mais le Mali joue également un rôle de plateforme importante aux portes du Sahara. La conquête récente des 2/3 Nord du pays par des forces liées aux divers trafics aggravera cette situation. Par ailleurs, on assiste à l'émergence de laboratoires clandestins qui fabriquent la drogue synthétique localement, comme en République de Guinée.

<sup>7</sup>Un communiqué de l'AFP repris par Sahel Intelligence du 2/11/11 a fait état de « l'arrestation de six trafiquants de drogue internationaux qui sont « issus des rangs du

touarègues du Niger et du Mali (ayant démarré dans la région de Kidal en 1990) ont connu une résurgence depuis quelques années et une poussée qui a abouti récemment à une proclamation sécessionniste. La fragilité aggravée de l'Etat malien conjuguée à des facteurs géopolitiques ont contribué à faire du Nord Mali l'épicentre d'un système de conflit dont le noyau moteur a été une collusion partielle (autour de convergences conjoncturelles d'intérêts) entre cette rébellion touarègue et des forces de la nébuleuse d'AQMI. La résurgence du conflit touareg est en partie liée non pas à une simple problématique identitaire (qui demeure) mais à de nouvelles perspectives de rente ouverte par le contrôle de routes et territoires ouverts à tous les trafics y compris possiblement liés à une exploitation de ressources naturelles des territoires débouchés de l'économie illicite et parallèle créée et entretenue par les systèmes de conflits naissant ou en consolidation. Le Nigeria est confronté dans le delta du Niger à une rébellion dirigée par le Mouvement d'Emancipation du Delta du Niger (MEND). En septembre 2010, le MEND s'est manifesté par un attentat typiquement terroriste le jour de la commémoration de l'indépendance du pays. Cet acte marque-t-il un tournant ? Dans tous les cas, il reflète la tendance à l'hybridation tant dans les pratiques que dans les orientations et formes d'organisation de mouvements rebelles qui développent des actions terroristes et/ou des alliances avec des éléments de la nébuleuse d'AQMI. C'est le cas en l'occurrence du mouvement islamiste nigérian Boko Haram<sup>7</sup>. Il illustre le développement d'un fondamentalisme subsaharien endogène au Nigeria et connecté aux réseaux actifs dans la mouvance terroriste dominée au sahel Sahara par AQMI. Malgré cette réalité fondamentaliste et l'émergence d'un djihadisme stimulé par la crise somalienne, certains acteurs de l'intelligentsia, de la classe politique et de la société civile en étaient encore, avant la récente crise malienne, à se demander si le terrorisme n'est pas essentiellement une menace exogène, qui concernerait surtout les

---

« Polisario », dans le cadre d'une vaste opération coordonnée avec la Mauritanie voisine. Et toujours selon la même source « Le chef du groupe, qui a pour nom de guerre Sultan Ould Bady, et dont l'identité serait en cours de vérification par les services maliens, serait à la tête de l'un des « trois plus gros réseaux » qui organise le trafic en direction de l'Europe en passant par le Sahara. Ould Bady serait également une grosse prise pour une autre raison : son implication dans l'enlèvement et la revente de plusieurs ressortissants européens en faveur d'Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) ».

grandes puissances sur le terrain de leurs intérêts dans la région<sup>8</sup>. La question du terrorisme fait l'objet de perceptions divergentes. Relève-t-il des affrontements entre acteurs externes ?

Est-il surestimé par des grandes puissances du Nord pour servir de prétexte en vue d'un repositionnement géostratégique dans la zone sahélo-sahélienne ?

Quelle approche pour traiter de la menace AQMI ? Comment concrétiser la prévention du terrorisme dans le contexte de sociétés très jeunes, avec une croissance démographique qui franchit les 2,5% dans certains cas, une très forte pauvreté, un système politique souvent sans équilibre générationnel dont le leadership tarde à se renouveler ? L'exclusion sociale, la déscolarisation, la faiblesse de l'emploi, les frustrations et la crise du politique en panne de rêves et d'idéaux sont autant de facteurs qui poussent la jeunesse sur le chemin et le terrain de la radicalisation dans un nouveau contexte où la religion assure le nouveau rôle d'idéologie. La question du terrorisme doit à nouveau être instruite comme risque possible pour l'avenir et comme menace qui ne doit pas pour autant masquer les autres défis de sécurité humaine et de sécurité nationale. En combinant une bonne compréhension de la situation du terrorisme et des autres formes de l'extrémisme islamiste au Nigeria et au Mali on peut dégager une stratégie de réponse équilibrée qui tienne compte des racines internes d'une part mais aussi des dimensions et dynamiques transnationales d'autre part.

#### **d. Les facteurs transnationaux et exogènes de conflictualité**

En Afrique de l'Ouest et dans l'espace sahélo-saharien, une certaine rivalité s'exerce entre des acteurs externes, notamment des grandes puissances sur le plan géostratégique et sur le terrain de l'exploitation de ressources stratégiques et énergétiques de la région (uranium, diamant, or, pétrole, entre autres). Certaines formes militaires de lutte directe et/ou déléguée contre le terrorisme participent à l'aiguinement

---

<sup>8</sup> Cela a été le cas d'un article de Mehdi Taje dans une Note n°1 d'août 2010 du CSAO/OCDE.

de la conflictualité. Elles font apparaître un risque de développement d'un théâtre sahélo-saharien de confrontation entre acteurs nettement perçus comme des forces étrangères par les populations : AQMI par exemple et la France qui sous président Sarkozy monta une opération militaire de libération d'otages. La circulation des armes constitue aussi un facteur transnational d'aggravation des menaces. Récemment il y a eu les armes lourdes issues de la dissémination de l'arsenal de la défunte armée libyenne. Elles ont eu un impact indéniable dans la conquête du Nord Mali par des acteurs de guerre du reste partiellement issus du théâtre libyen. En outre plus de 8 millions d'armes légères et de petit calibre circulent en Afrique de l'Ouest, dont plus de la moitié fait l'objet d'une détention illicite. Les foyers de conflits d'Afrique centrale, de la corne de l'Afrique et du delta du Niger au Nigeria sont des centres de départ et d'arrivée de trafics d'armes qui ont un impact certain sur la conflictualité au Sahel-Sahara entretenue par le terrorisme, des rébellions à résurgences épisodiques et des affrontements ethno-religieux au Nigeria. Le parachèvement des DDR restés cloisonnés à un niveau national (Mali, Niger, et Guinée Bissau, entre autres) n'a pas permis de maîtriser la circulation des facteurs et acteurs de guerre au niveau régional.

## **2.2 Montée des menaces terroristes**

La bande sahélo-saharienne a été depuis des siècles, dans une certaine mesure une zone grise à la faveur de son caractère aride et désertique d'une part et de la fragilité de bon nombre des Etats qu'elle traverse. Cette double raison explique qu'elle ait pu être investie par AQMI dont les forces constitutives ont subi en Algérie une forte pression militaire qui les poussa au Sud et à la lisière de la frontière. Le Nord Mali a constitué progressivement une base d'implantation où elle entrera en rivalité mais aussi en collusion avec des forces touarègues déjà active dans une économie locale et périphérique articulant rapt d'otages, trafics divers et autres rentes liées ou destinées à la rébellion. Au Nigeria le Boko Haram a connu un développement fulgurant en exploitant les effets de la répression qui s'abattit sur lui à son début ainsi que les frustrations sociales et politiques dans la partie Nord du pays. Des jeunes de la région sont piégés par l'extrémisme face à la pauvreté et à l'absence chronique de

réponses à la demande d'emploi et d'éducation. Même dans l'émigration clandestine vers l'Europe, ils peuvent tomber dans les mailles d' AQMI. En effet il semble qu'il soit impliqué à présent dans l'organisation des circuits de migration clandestine pour diversifier ses modes de financements. La crise libyenne aura eu un effet catalyseur sur le déploiement militaire du djihadisme en Afrique de l'ouest en conjonction avec d'autres menaces restées longtemps cloisonnées. AQMI se retrouve ainsi depuis la guerre de Libye au centre d'un dangereux processus de déstabilisation qui va peser sur toute l'Afrique de l'Ouest.

- **Déstabilisation du sahel et de la région Nord de l'espace CEDEAO**

Le Mali est le premier pays à subir les contrecoups de la guerre civile de Libye .Cela a à voir avec le retour de ses ressortissants touaregs qui servaient dans les rangs de l'armée libyenne ; ils sont rentrés entre Octobre et Novembre 2011 avec leurs armes, des équipements militaires et leur organisation. Certains se mirent à la disposition des autorités maliennes mais de nombreux autres rejoignirent la rébellion touarègue dans le cadre du Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA). Mohammed ag Najim, actuel chef militaire actuel de ce mouvement rebelle, est un ancien colonel de l'armée de Khadafi rentré au Mali. Il a joué un rôle déterminant dans la conquête de Gao Kidal et Tombouctou avant de voir ses forces submergées par celles de l'organisation islamiste Ansar Dine. Dans la conquête du Nord Mali les connivences entre la rébellion du MNLA et le mouvement islamiste terroriste AQMI ont été établies. A Tessalit les batailles impliquaient déjà des membres d'AQMI dans les actions et les exactions du MNLA. Des connivences qui n'étaient pas courantes se sont progressivement révélées.

La crise libyenne et la guerre menée par l'OTAN donna paradoxalement l'opportunité à AQMI de renforcer son armement et son implantation dans le Sahel au Sud du Sahara pour y poursuivre des buts stratégiquement différents d'une rébellion et/ou d'un séparatisme identitaire. Les mouvements issus de cette nébuleuse le MUJAO et surtout Ansar Dine se sont avérés prédominants sur le terrain et y dictent une

perspective politique qu'ils forcent la rébellion séparatiste du MNLA à suivre. En retour la nébuleuse islamiste autour d'Ansar Dine développe la tactique politique consistant à capitaliser la proclamation de l'AZAWAD par le MNLA. Cela permet de pouvoir structurer un émirat et un tremplin pour la poursuite d'une dissémination transnationale en Afrique de l'Ouest. Cette logique d'expansion est d'ailleurs attestée par la présence de membres de Boko Haram (mouvement islamiste terroriste enraciné au Nigeria mais rayonnant aussi dans des pays vois) lors de la conquête du Nord Mali par une coalition armée de rebelles et terroristes.

## **2.2 De nouvelles atteintes à la sécurité humaine**

- Insécurité humaine et persécution des migrants noirs sahéliens en Libye.

Le drame des populations noires et singulièrement des migrants subsahariens piégés dans la guerre civile en Libye questionne la cohérence entre les principes (sécurité humaine, responsabilité de protéger) avancés par les forces de l'OTAN pour intervenir en Libye et la pratique qui révèle le peu de cas fait des populations noires d'origine subsaharienne. Des persécutions, meurtres ciblés et exécutions sommaires ont été commis à l'encontre des migrants et autres noirs de Libye sans qu'aucune protection ne soit venue répondre spécifiquement à cette situation par-delà les évacuations qui ont pu en sauver certains avant la chute du régime de Khadafi. La criminalité organisée a saisi la funeste opportunité constituée par l'exposition des migrants à la vindicte anti-khadafiste pour développer un scandaleux trafic d'organes<sup>9</sup>

---

<sup>9</sup> Données tirées du journal sénégalais L'Observateur n° du 28 Octobre 2011. Selon ce quotidien près de 90% de leurs corps retrouvés dans le désert présentaient une amputation d'organes prélevés dans le cadre de trafics repérés par la police tunisienne et Interpol.

### III. QUELLES REPONSES AU DEFI DE L'HYBRIDATION

#### 3.1 La dynamique d'hybridation des menaces

Les faits observables actuellement au Mali et dans le Sahel confirment notre thèse développée depuis 2009 sur l'existence d'une dynamique d'hybridation des menaces au Sahel Sahara et ailleurs en Afrique de l'Ouest. Ce phénomène se traduit par deux tendances hétérogènes et durablement complémentaires :

- une collusion sur la base d'un besoin de mutualisation logistique, d'une complémentarité organisée pour réaliser les rentes de la criminalité et des trafics
- une rivalité pour le contrôle des territoires et des maillons stratégiques dans la chaîne de production des rentes.

Au Nord Mali qui constitue l'épicentre actuel du système conflictuel sahélo-saharien ces deux aspects se vérifient dans une dynamique d'hybridation des forces islamistes, rebelles et des réseaux du narco trafic. En janvier 2012, avant même la perte de contrôle de Kidal, Tombouctou et Gao le ministère malien de la Défense rendait compte dans un communiqué « de violents combats opposant les Forces armées et de sécurité à des assaillants composés de combattants du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), d'AQMI, d'Ançar Dine, de renforts venus de Libye et de trafiquants de drogue ». Il y avait là une prise de conscience empirique d'un phénomène qui avait commencé longtemps avant l'offensive qui débouchera sur le contrôle de près des 2/3 du Mali par des forces terroristes et rebelles. La collusion entre le terrorisme et les réseaux de narco trafic a été par ailleurs attestée entre autres par la présence d'Abdelkarim Targui dit le Touareg, membre d'AQMI dans un sommet organisé en Guinée Bissau en Octobre 2010 par les narcotrafiants colombiens<sup>10</sup>. Pendant longtemps la séparation était nette entre mouvements de libération, rébellions identitaires, drogue, terroristes

---

<sup>10</sup> Signalé par Laurence Aida Ammour dans son article *La coopération de sécurité au Maghreb et au Sahel : l'Ambivalence de l'Algérie* ; in Bulletin de la Sécurité Africaine n°18 ; CESA février 2012

opérant par attentats enlèvements et prise d'otage Maintenant on assiste à un décloisonnement et un mélange. Les dynamiques conflictuelles et l'« économie criminelle ont accouché d'une hybridation des menaces.

### **3.2 La problématique de « système de conflit » : une approche analytique en appui à une réponse au défi de l'hybridation des menaces**

- La problématique de système de conflit

Les systèmes de conflits sont à comprendre comme des complexes conflictuels constitués d'un ensemble de conflits de territorialité différente, d'envergures et d'intensité variables, sur lesquels se greffent et s'alimentent des activités de violence organisée. Celles-ci peuvent être politiques, économiques et/ou criminelles. Ces différentes activités sont de formes, de causes et de nature différentes ; mais elles se lient voire se décloisonnent. Dans la durée elles s'alimentent les unes les autres et finissent par s'articuler de manière évidente. Le système de conflit se consolide au travers d'une économie souterraine qui offre des opportunités de développement de ses facteurs structurants : circulation illicite impunie d'acteurs de violence, d'armes de drogues et de marchandises. Tout système de conflit comporte un épicode, un champ de rayonnement et une dynamique.

- Développement et consolidation d'un système de conflit au sahel Sahara

Dans la zone sahélo saharienne divers indicateurs permettent d'identifier le développement d'un système de conflit qui entretient et amplifie, dans son expansion des menaces qui s'hybrident :

- Le conflit sahraoui a été pendant un certain temps un épicode de la conflictualité au sahel Sahara,
- La crise algérienne, l'émergence du FIS puis du GIA puis du GSPC et enfin de AQMI ont transformé et déplacé l'épicentre de la conflictualité,

- Progressivement celle-ci va articuler et agglomérer des générations et formes différentes de conflits et de violences structurées.

La guerre civile en Libye et la crise malienne consécutive au coup d'Etat du 22 mars et au contrôle du Nord mali par des forces rebelles et islamistes constituent des facteurs déterminants dans les formes et directions prises par les menaces en hybridation. Le Polisario, AQMI et les rébellions touarègues du Mali et du Niger vont conserver leurs différences certes mais vont par ailleurs avoir des connexions centrales et politiques, ou latérales à travers des activités dérivées et convergentes liées à l'économie souterraine. Ainsi malgré les rapports du Polisario avec l'Algérie, des membres de cette rébellion semblent développer des liens avec AQMI. Certains autres membres sont accusés de liaison avec des réseaux de trafic dans le Sahara. L'intervention de l'OTAN en appui à la rébellion anti-khadafiste a induit des effets sécuritaires paradoxaux : Plus de 10 000 missiles disparus, un arsenal étatique éparpillé et désormais largement accessibles à tous les réseaux rebelles, terroristes et/ou criminels de la région. Cela aura un effet déstabilisateur indéniable au niveau régional et interrégional, en provoquant ou aggravant des conflits (comme le montre le cas du Mali) mais aussi en induisant le développement accéléré d'un système de conflit au Sahel Sahara. Dans ce cadre les rébellions réactivées servent d'axe d'agglomération d'un ensemble d'autres acteurs de violence. Notamment ceux qui sont à la base du terrorisme, des trafics de drogue et de marchandises ainsi que d'autres criminalités organisées.

A partir du Nord Mali aujourd'hui véritable épicerie se développe un système de conflit dont le champ englobe aussi bien la Mauritanie et l'Algérie que le Niger et le Tchad<sup>11</sup>. Ce système animé par une nébuleuse hybride de rebelles touaregs et d'islamistes liés à AQMI, fonctionne aussi

---

<sup>11</sup> Le Programme que nous pilotons avec la CEDEAO sur les systèmes de conflits a l'ambition de contribuer à mieux cerner une telle réalité et à fournir la base d'une stratégie opérationnelle de réponse régionale. Il a bouclé la première séquence consacrée au Sahel Sahara.

avec l'économie entretenue par les divers trafics avec en premier celui de la drogue et des armes. Dans sa dynamique actuelle le système de conflit a une prédominance politique qui ne doit pas masquer ses composantes et structurants terroristes et criminels.

### **3.3 Quelle(s) stratégie(s) de réponse aux menaces hybrides.**

Au niveau des Etats sahéliens de l'espace CEDEAO en butte aux menaces en dépit de nouvelles volontés politiques (Niger, Mali, Mauritanie) et de mise en place de programmes dédiés (Mali) les menaces sont loin d'avoir été contenues. Du côté de la Guinée Bissau l'Etat semble sérieusement affaibli par les menaces liées au narco trafic et à la militarisation (confirmée par un récent coup d'Etat qui a stoppé les élections à la fin du 1<sup>er</sup> tour). Au niveau régional la CEDEAO dispose d'instruments pertinents, notamment le Protocole de 2001 et celui de 1999 qui s'actualise dans une architecture africaine de sécurité. Mais la prévention opérationnelle et le passage à l'acte sont encore soumis aux contraintes des procédures de construction de la décision politique. Ceci finit par créer des quiproquos qui plombent l'opérationnalité des mécanismes régionaux de sécurité et de défense. En effet il ne devrait jamais se poser la question de l'habilitation de la CEDEAO à intervenir dans ses divers pays membres en matière de paix et de sécurité dès lors qu'il est établi que l'Etat de droit, la paix civile et la stabilité régionale sont menacés.

Les Etats sont engagés par le contenu des deux Protocoles (de 1999 et de 2001). Les récentes situations de crise en Guinée Bissau et au Mali ont mis en évidence des réticences ou oppositions à une implication militaire de la CEDEAO qu'elle-même a paradoxalement conditionnée à une demande préalable des autorités du pays. Or non seulement la paix et la sécurité constituent un bien public régional mais encore la CEDEAO a un mandat déterminé par les deux instruments signalés dont la mesure en œuvre doit s'appuyer sur une évaluation de la situation par la Commission de paix et de sécurité.

Il reste que pour faire face avec efficacité aux nouvelles menaces il faut, en plus du mandat et de la légitimité de l'intervention enracinée dans un consensus des acteurs, adapter les stratégies et actions à la particularité et la nouveauté des défis. Les menaces hybrides exigent des réponses globales et intégrées qui soient à la fois politiques et militaires ; préventives et dissuasives. Les réponses doivent relever en même temps de la diplomatie, la défense et le développement. Au niveau de la CEDEAO comme à l'échelle de l'Union africaine il faut relever le défi de la cohérence, la complémentarité et la coordination des actions pour venir à bout des menaces hybrides par un traitement de tous les côtés et avec toutes les forces, organisations, Etats concernés et impliqués. En tout état de cause la nature des menaces, leur caractère transfrontalier et transnational, leur dynamique régionale qui touchent toute l'Afrique de l'Ouest sont autant de facteurs qui rendent nécessaire et centrale une approche régionale. Elle reste prioritaire même si elle doit se décliner aussi à travers des actions nationales et locales...

Les initiatives intergouvernementales, à l'instar de l'Etat-major de Tamanrasset et peuvent être utiles dans le cadre d'une coordination opérationnelles Mais l'action régionale intégrée va bien au-delà de l'intergouvernemental double plan de la cohérence et de l'efficacité. Avec la CEDEAO l'Afrique de l'ouest dispose d'un ressort stratégique important pour faire face aux menaces actuelles et aux nouveaux défis à relever pour la paix et la sécurité au niveau régional et dans chaque pays. La CEDEAO devrait dans cette perspective développer un dialogue et une coopération interrégionale avec les pays de l'Afrique du Nord et singulièrement l'Algérie qui constitue un acteur stratégique clef au Sahel Sahara.

# **Les mouvements de population et les problèmes de sécurité dans l'espace de la CEDEAO.**

Professeur Ndioro Ndiaye\*

## **INTRODUCTION**

La migration est un processus dans le temps et dans l'espace qui met en jeu des acteurs physiques et institutionnels. Elle concerne tous les pays du monde qui sont d'origine, de transit et de destination ou de plus en plus les trois à la fois. La migration est une variable constante dans ce monde globalisé qui génère également d'énormes problèmes de sécurité. Une des tendances principales des flux migratoires en Afrique est celle du mouvement des pays enclavés vers les pays côtiers. Ces problèmes et défis sécuritaires liés à la migration incluent :

### **La gestion des frontières**

Les différentes formes de trafics existants (traite des êtres humains, trafic de drogue et les armes légères, blanchiment d'argent).

Les problématiques du terrorisme et du fondamentalisme religieux

Parmi les facteurs explicatifs de la migration dans le contexte ouest-africain, on dénote certains constats majeurs et quelques tendances lourdes:

- Les différentes politiques macro-économiques mises en place et en œuvre dans la sous-région n'ont pas générées les ressources et les richesses nécessaires à son développement ;

---

\* Ndioro Ndiaye est Professeur titulaire à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et a joué un rôle au Sénégal. Elle a occupé d'importantes fonctions aux plans national et international : Ministre du Développement Social et Ministre de la Femme, de l'Enfance et de la Famille de 1988 à 1995, et Directrice Générale adjointe de l'Organisation Internationale des Migrations (OIM). Elle est l'auteur de nombreux ouvrages et communications sur les questions sociales et politiques.

- Le chômage et la non création d'emplois qui sont une caractéristique très forte de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique en général ;
- L'exode des cerveaux dans tous les secteurs de développement ;
- La non gouvernance ;

L'existence de conflits dans la région ouest-africaine (le Libéria, la Sierra Léone, la Casamance, la Côte d'Ivoire, Guinée, etc.) Parmi les 16 pays d'Afrique de l'Ouest, environ 9 pays sont touchés par des conflits.

### Où en est-on ?

La situation se présente ainsi :

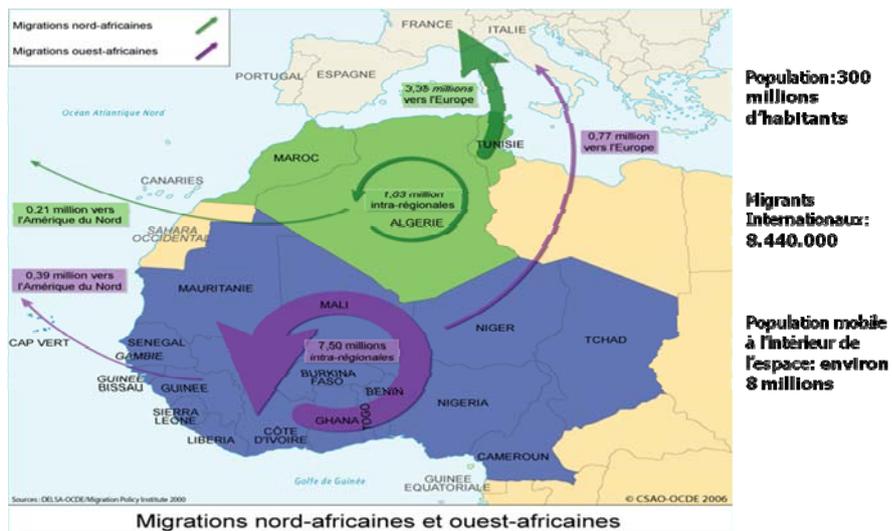
213.944.000 de migrants dans le monde dont 19.263.000 de migrants africains et 8.440.000 de migrants ouest-africains; (UN DESA, 2009)

15.150.400 de réfugiés dans le monde dont 202.400 ouest-africains; (UN DESA, 2009)

27.000.000 de personnes déplacées dans leur propre pays; (UN DESA, 2009)

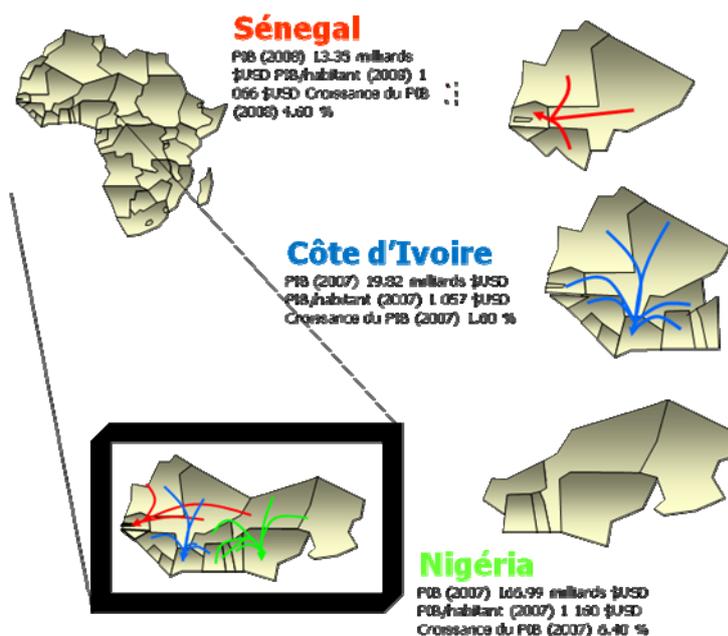
12.000.000 de IDPS en Afrique (Amnesty International, 2009)

### Les flux migratoires ouest-africaines et nord-africaines



## Exemple de l'Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest a toujours été une zone de brassage de populations. Peu à peu une évolution s'est imposée et des pays comme le Sénégal, la Mauritanie, le Niger et le Mali apparaissent à la fois comme des pays de départ mais aussi de transit et de destination. En ce sens, une estimation quantitative fait état de 17 millions de migrants internes et, en Afrique de l'Ouest 7,5 millions de personnes vivaient dans un pays différent de celui où elles sont nées. Les principaux pays de destination et flux: Quelques Exemples en Afrique de l'Ouest.



Cette mobilité, à l'intérieur de cet espace où la liberté de circulation des personnes et des biens est formellement garantie par les instruments juridiques suivants :

- (Protocole A/P1/5/79 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement ;

- Protocole additionnel A/SP1/7/86 relatif à l'exécution de la deuxième étape (droit de résidence) du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement ;
- Protocole additionnel A/SP2/5/90 relatif à l'exécution de la troisième étape (droit d'établissement) du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement,

Résolution A/RE2/11/84 relative à l'application de la première étape du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.

Cependant, cette mobilité pose aux Etats concernés et à leur population des problèmes de gestion des flux et de sécurité humaine et physique.

### **La gestion des frontières**

D'une manière générale, en Afrique, et en Afrique de l'Ouest les frontières sont longues, d'accès difficile, poreuses :

Les confins du Sahara pour la Mauritanie, le Mali, le Niger  
 Les zones marécageuses et une multitude d'îles pour la Guinée Bissau. Les jungles entre la Guinée et la Sierra Leone, ou des régions escarpées telles que la frontière Guinée-Sénégal. Pourtant, entre 4 et 5 millions de personnes dans la région CEDEAO traversent les frontières chaque mois. Le contrôle des frontières est très difficile pour les Etats voire même inexistant par endroit. Les postes aux frontières manquent de tout ou presque, sous équipés, gardés par des agents isolés sans moyens de travail adéquats, à la merci d'attaques de criminels. A cela, s'ajoute l'absence de gestion collective des frontières. De telles insuffisances font des espaces transfrontalières des zones de trafic de tout genre et des lieux de grande criminalité « vol de bétail à main armée, trafic d'armes », traite d'enfants et de femmes, circulation fluide des mercenaires, etc.

### **La traite des êtres humains :**

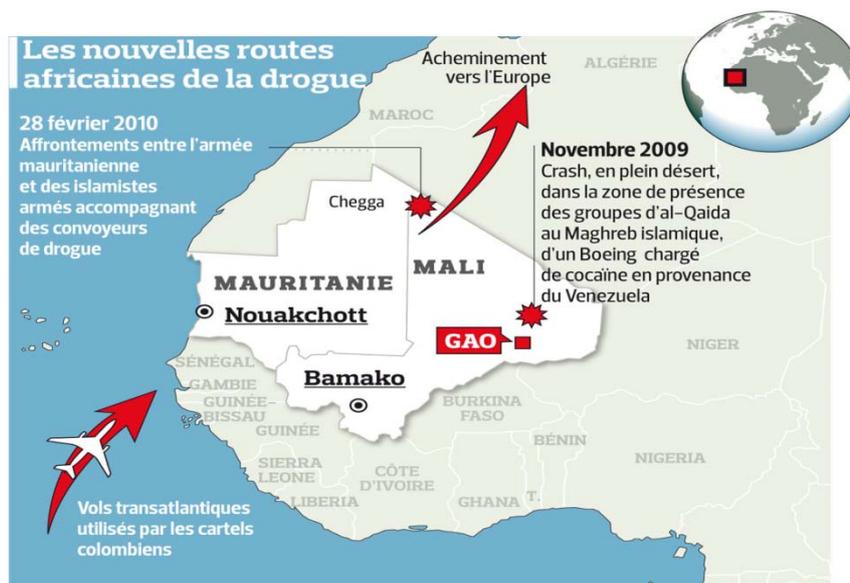
L'Afrique de l'Ouest est une zone d'origine, de transit et de destination pour les femmes et les enfants victimes de la traite aux fins de travail forcé et d'exploitation sexuelle. Dans l'espace régional, les enfants victimes de traite, sont utilisés en tant que domestiques, employés dans les plantations de cacao, vendeurs à la sauvette, porteurs, travailleurs dans l'industrie de la pêche et sont exploités sexuellement.

L'OIM estime qu'il y a des milliers d'enfants victimes de la traite et travaillant dans les villages de pêcheurs au Ghana ou au Bénin. Les enfants sont aussi envoyés de ces pays vers la Côte d'Ivoire, le Togo, le Nigeria et la Gambie en tant que domestiques, travailleurs manuels et dans l'industrie de la pêche. Les femmes sont victimes de la traite aux fins d'exploitation sexuelle à destination de l'Europe.

### **Le trafic de drogue**

La réorientation des voies de la drogue aux États-Unis, la progression du marché européen et l'existence d'un marché africain semblent avoir incité les trafiquants de cocaïne d'Amérique centrale et du Sud à utiliser les zones de mauvaise gouvernance d'Afrique de l'Ouest comme zones de transit et de consommation. Selon les statistiques de l'UNODC, 46 tonnes de cocaïne à destination de l'Europe ont été saisies alors qu'elles transitaient par l'Afrique de l'Ouest (UNODC 2005). Les mêmes sources renseignent qu'il est possible de transporter la drogue sur 1000 km de routes intérieures avant de parvenir à Bamako sans risque d'être intercepté, même si l'avantage commercial n'est pas évident. L'héroïne transite également dans la région, en grande partie par le biais de passeurs nigériens opérant depuis le Pakistan. De plus, près de la moitié de cette drogue était destinée au Nigeria en particulier et 61% à l'Afrique de l'Ouest en général.

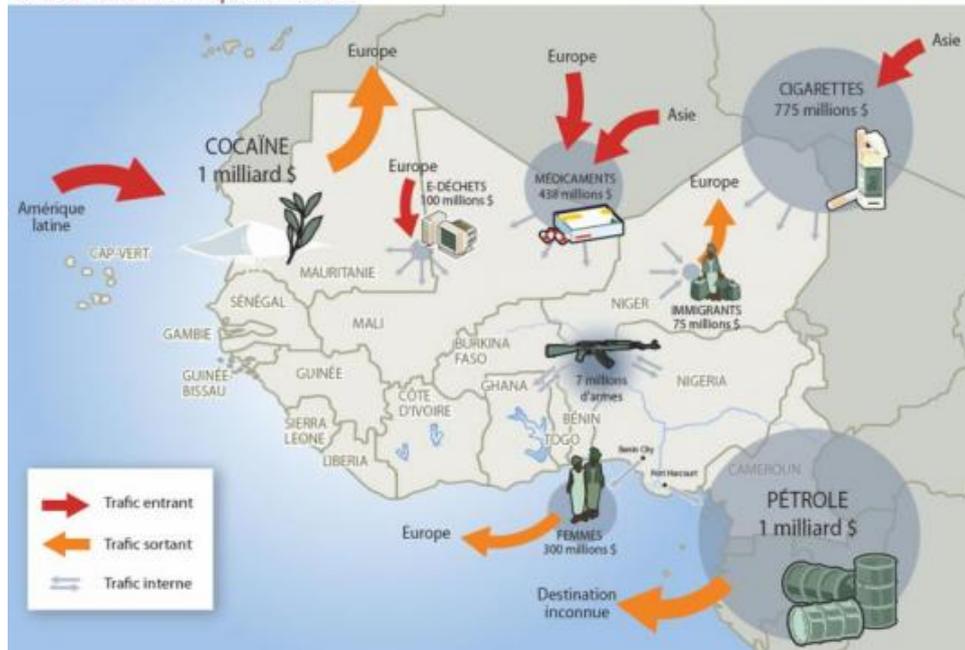
Toutefois, le déclin du marché du haschisch marocain en Europe peut amener les trafiquants à rechercher de nouveaux marchés au sud et à l'est, ce qui pourraient conduire l'Afrique de l'Ouest à devenir une zone de transit pour cette drogue.



### Le trafic d'armes légères

La migration est aussi une opportunité de transporter des armes, surtout des armes légères. On estime à 8 millions le nombre d'armes légères qui circulent en Afrique de l'Ouest. Le trafic d'armes finance les conflits dans la région et ces derniers créent le phénomène des réfugiés et des personnes déplacées internes (IDPS). Le rapport annuel de 2009 du Programme de Contrôle des Armes Légères de la CEDEAO (ECOSAP) indique que la région CEDEAO travaille actuellement contre cette prolifération. Les Violences liées et causées par le trafic des armes légères en Guinée, au Guinée-Bissau, au Niger, au Mali, dans la région Casamance du Sénégal, et la région du delta de Nigeria se poursuivent actuellement.

### Les trafics dans l'Afrique de l'Ouest



Source: [http://goodmorningafrika.blogspot.com/2010\\_11\\_01\\_archive.html](http://goodmorningafrika.blogspot.com/2010_11_01_archive.html)

### Le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent a pris des proportions inquiétantes dans les pays de la sous-région, malgré l'existence de mesures qui le sanctionnent dans tous les états-membres de la CEDEAO. L'importance considérable des produits du blanchiment est estimée annuellement à quelque 500 milliards à 1000 milliards de dollars US dans le monde entier. Ce fléau favorise la corruption et déstabilise l'économie des pays vulnérables, compromettant l'intégrité des institutions et des systèmes financiers légitimes en procurant au crime organisé les fonds nécessaires pour entreprendre d'autres activités délictueuses.

Les progrès techniques réalisés dans le domaine du commerce électronique, la diversification mondiale des marchés financiers et les

nouveaux produits financiers fournissent des opportunités de plus de recycler les produits des activités criminelles et de dissimuler le parcours de l'argent provenant de ces activités. Quelques défis migratoires sont liés au blanchiment d'argent. Ils concernent notamment :

- Le caractère inadapté des systèmes d'obtention d'information sur l'identité des personnes qui s'adonnent à ces pratiques ;
- L'inadéquation des systèmes de déclaration des transactions suspectes, en commun au niveau transfrontalier ;
- L'absence de cellules de renseignements financiers opérationnelles et autonomes transfrontalières ;
- Le manque criard de personnel compétent maîtrisant la procédure d'enquête dans le domaine de la criminalité financière transfrontalière.

### **Le terrorisme et le fondamentalisme religieux**

55% des Africains de l'Ouest sont des Musulmans. L'Afrique de l'Ouest entretient des relations avec le Moyen Orient et les pays du Golf qui sont une destination régulière pour étudier, travailler, voyager, etc. Les pays qui sont les plus influencés par l'Arabie sont le Soudan, la Somalie, le Nigeria, le Niger, le Mali, la Mauritanie, et le Sénégal. Pourtant, ces quatre derniers pays constituent un rempart pour le reste de l'Afrique de l'Ouest. Parmi les facteurs explicatifs de la montée du fondamentalisme, on peut remarquer :

- La présence des ONG arabisantes, investissant les familles pauvres (de véritables pépinières de recrutement) ;
- Le financement d'écoles coraniques et celui des études des jeunes issus de milieux très défavorisés ;
- Le réseautage solidaire des structures financées (des menaces claires contre la sécurité physique et humaine des populations) ;
- Les migrants de seconde génération vivant dans les pays développés et ayant acquis la nationalité du pays d'accueil ;
- L'échec des politiques d'intégration des migrants dans les pays d'accueil.

## Les réponses possibles

- Une capacitation systématique des ministères en charge de la gestion de la migration et de la sécurité; et de leurs fonctionnaires y compris les forces de défense et de sécurité ;
- Une conscientisation et appropriation réelles des enjeux que posent une bonne gestion de la migration et de la sécurité ;
- Une politique de migration et de sécurité cohérente, coordonnée aux niveaux national et régional utilisant des outils de gestion de l'information et des programmes performants (data bases, indicateurs de performance avérés, maîtrise de déterminants).

Des Institutions sous-régionales alertes, proactives qui existent dans les pays de la CEDEAO et qui prennent en charge les problèmes de migration et de sécurité. Il y a plusieurs structures dans l'administration de la CEDEAO qui gèrent la sécurité (Le Groupe Intergouvernemental d'Action Contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) ; *Gender, Youth, CSO, Employment, Drug Control Department* ; Département de la Défense et de la Sécurité; Département des Affaires Humanitaires et Sociales; ECOMOG; etc.). Ces structures devraient inclure la migration dans leur agenda, elles doivent être non seulement politiques mais aussi techniquement compétentes et doivent coopérer. Un dialogue non contraignant mais constant entre les différents niveaux de décision dans un même pays et au niveau de la CEDEAO : un processus consultatif systématique dans les deux domaines, sur des sujets d'actualité, avec un suivi-évaluation et une présidence tournante etc. une réelle dynamisation de la sous région qui puisse rendre cette question au cœur des problématiques d'intégration sous régionale.

## CONCLUSION

L'Afrique de l'Ouest pourrait gérer les problèmes de sécurité générés par les menaces transfrontalières en agissant sur plusieurs leviers :

- La capacitation et la création d'expertise des officiels de la gestion de la migration et de la sécurité: capacité de vérification des documents de voyage: matériel et technique ; capacité logistique et surveillance des points d'entrée (air, mer et terre) ;
- La maîtrise des problèmes internes et externes pour fixer et influencer les termes d'une coopération multisectorielle qui soit avantageuse pour les pays et la sous région ;
- Une réflexion régionale pour identifier les menaces après l'ouverture des frontières et la promotion de la libre circulation des personnes et des biens ;
- Le Développement de la coopération pour dépasser le cadre classique de contrôle des frontières basé sur une politique de sécurité globale et non des mécanismes de prévention des conflits ;
- Le futur de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest est aussi dans l'exploitation des bénéfices d'une migration intelligente, organisée, dans la sécurité pour les pays d'origine, de transit, de destination et des migrants en même temps.

## **Le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest : Situation et perspectives**

Commissaire Mame Seydou Ndour\*

Dans la panoplie des drogues qui essaient en Afrique de l'ouest, on distingue : le cannabis, la cocaïne et ses dérivés, l'héroïne, le haschich, les amphétamines, les précurseurs et autres produits synthétiques.

### **Le trafic de cannabis**

Le cannabis représente cependant la principale source du trafic inter et intra étatique. En effet, le cannabis est cultivé et produit dans la quasi-totalité des pays ouest-africains. En 2008, 390 tonnes d'herbes de cannabis ont été saisies en Afrique de l'Ouest et du Centre dont 335 réalisées au Nigéria soit 6% des saisies mondiales. Annuellement les quantités de cannabis saisies sont sans commune mesure avec les autres types de drogue. L'herbe de cannabis est la drogue la plus trafiquée à l'intérieur de tous les Etats de l'AO mais aussi entre les Etats. Le cannabis est également la drogue la plus consommée en Afrique de l'Ouest. L'essentiel des saisies de cannabis d'origine ouest-africaine effectuées en Europe ont emprunté la voie maritime. Les circuits de distribution du cannabis en Afrique de l'Ouest sont contrôlés par des groupuscules plus ou moins organisés selon l'importance du trafic. Depuis quelques années, le trafic de cannabis ainsi que les saisies effectuées sont marqués par une évolution stable en Afrique de l'Ouest selon le rapport annuel 2010 de l'ONUDD.

---

\* Mame Seydou Ndour est titulaire d'une Maîtrise en Droit privé et d'un brevet initial de lutte contre la drogue. Commissaire de police principal, il est depuis 2010, Coordonnateur National de projet au sein du Bureau Régional de l'ONUDD pour l'Afrique de l'Ouest. Son expertise lui a valu d'être désigné formateur à l'Agence Américaine de lutte contre le terrorisme.

## Trafic de cocaïne

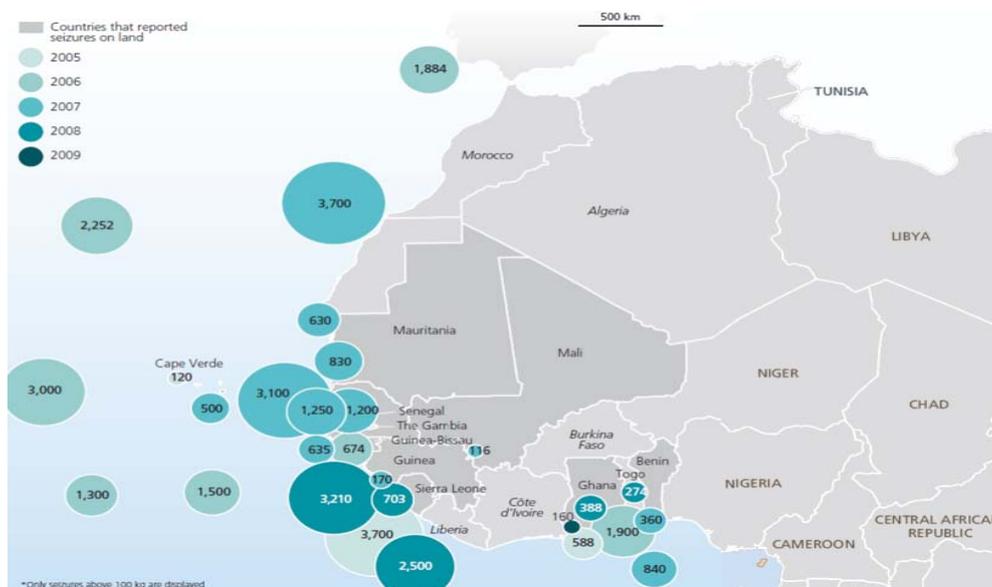
La baisse de la demande de cocaïne en Amérique du Nord au profit de l'Europe s'est traduite par une augmentation des flux transatlantiques du trafic de cocaïne. Conséquence première du développement de ce nouveau marché, l'Afrique de l'Ouest est devenue une route alternative du trafic.

L'Afrique de l'Ouest est devenue le nouveau point de transit sur la route transatlantique de la cocaïne, comme le prouve la hausse vertigineuse des saisies ci-dessus :

141,33 kg en 2004  
296,54 kg en 2005  
3,77 tonnes en 2006  
5,15 tonnes en 2007

Chiffres incluant les saisies opérées en Afrique centrale.

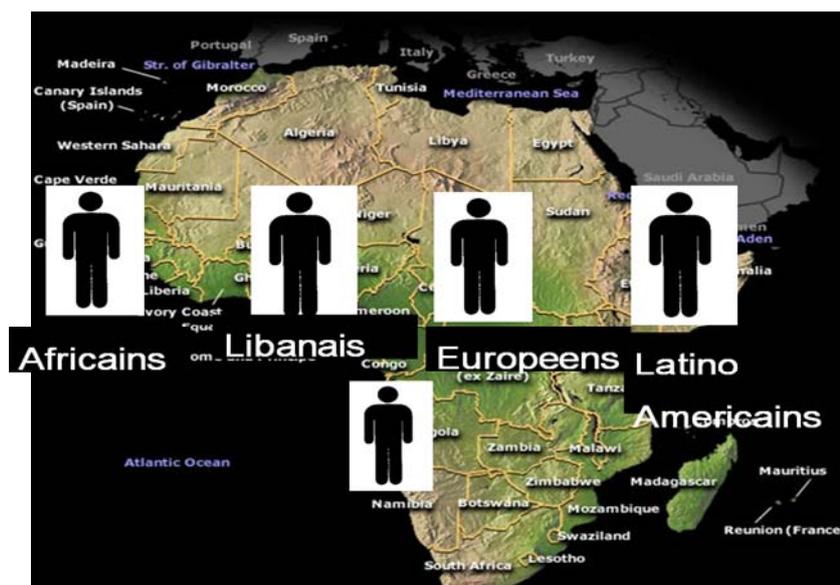
Les nouvelles routes du trafic de cocaïne



Plusieurs raisons expliquent les déviations des routes de la cocaïne vers l'Afrique de l'Ouest. Cinq ans auparavant, la cocaïne était transportée à partir des navires latino-américains en direction de l'Europe, sans transiter par l'Afrique. Cependant, en raison de la multiplication des patrouilles maritimes, spécialement de l'Espagne, de la France et de l'Angleterre, et des fortes saisies enregistrées, on enregistra une baisse du trafic via cette destination. Les routes s'orientèrent progressivement vers l'Afrique de l'Ouest. La proximité entre l'Amérique latine et l'Afrique de l'Ouest est évidente. Certains pays latino-américains partagent d'ailleurs la même langue avec des Etats africains. A cela il faut ajouter la faiblesse des Etats et des arsenaux juridiques de la plupart des pays ouest africains. La corruption y est fortement ancrée et certains groupes criminels peuvent se payer le luxe de bénéficier d'une protection grassement réglée. Enfin, la porosité des frontières facilite grandement le développement des réseaux de trafiquants caractérisés par leur grande flexibilité.

Ces facteurs sont exacerbés par le manque de renseignements pour la conduite des enquêtes, les difficultés ou absence de coopération régionale, sous régionale ou nationale dans la lutte, mais également par l'insuffisance des moyens et des équipements de lutte. L'insuffisance de la formation des personnels, le manque de sensibilisation ou de connaissance sur le phénomène, le caractère inadapté des instruments juridiques et l'augmentation des consommateurs autochtones sont aussi indexés.

## Les principaux acteurs impliqués



## Les conséquences directes

Risque de voir l'Afrique de l'Ouest évoluer de « zone de transit » à « plaque tournante » du trafic de drogue.

Augmentation de la consommation locale de drogue « dure ».

Source de financement de groupes armés rebelles ou criminels (et probablement terroristes).

## Les impacts

Ils sont multiples : le trafic de la drogue crée des économies informelles, détruit la jeunesse (force productive) et favorise la corruption. Il vide l'Afrique de l'Ouest de sa vitalité et accentue l'instabilité et les conflits politiques. En faisant fuir les investisseurs, il freine le développement de l'Afrique.

## **Quelles stratégies mettre en œuvre ?**

Mise en place d'une stratégie politique sous- régionale de lutte.

Mise en place de structures spécialisées opérationnelles et dotées de moyens humains de qualité et matériels suffisants.

Améliorer la formation des agents de lutte et les motiver.

Harmoniser les législations en matière de lutte et de sanctions des trafiquants dans la sous-région pour éviter les disparités dans le traitement pénal.

Application effective et financement des mécanismes, projets et programmes existant dans la sous-région (exemple : Initiative de Dakar de 2010 et plan d'Action de al CEDEAO).

Favoriser et initier des opérations conjointes entre les forces de sécurités et de défense de la sous-région.

Créer des canaux d'échanges et de partage du renseignement entre les Etats et créer des mécanismes de coopération et d'entraide judiciaire.

Sensibiliser les populations sur les effets du trafic de la drogue sur le plan humain, social et économique.

Créer des structures de prise en charge des victimes et initier des programmes d'activités pour la réinsertion des trafiquants repentis et des victimes.

## **Le terrorisme islamiste en Afrique de l'Ouest**

Docteur Benjamin P. Nickels\*

Parmi les divers défis que connaît l'Afrique de l'Ouest, on voit, de plus en plus, le danger venant du terrorisme, et surtout du terrorisme islamiste. Cet article offre une évaluation de comment, et à quel point, l'Afrique de l'Ouest est affectée par le terrorisme islamiste ; une esquisse des tendances de ce problème basée sur les vulnérabilités, les menaces actuelles, et les développements inquiétants dans la région ; ainsi qu'une évocation de quelques considérations stratégiques quant à ce problème. Avant de se lancer dans le sujet, il serait utile de dire un mot sur le terme « islamiste ». Personne n'aime ce mot. Ceci dit, ce terme permet au moins de distinguer entre ce qui revient à l'islam, c'est-à-dire ce qui est islamique, et ce qui revient à avancer une idéologie spécifique en utilisant les symboles, les concepts, les textes, et les pratiques de l'Islam.

### **Une influence limitée**

A quel point l'Afrique de l'Ouest est-elle affectée par le terrorisme islamiste? Pour le moment, la région connaît une influence limitée de ce terrorisme, mais le niveau risque d'augmenter avec le temps. Pour comprendre le niveau actuel du terrorisme islamiste en Afrique de l'Ouest, on peut l'examiner en comparaison avec d'autres régions du continent. Si en Afrique centrale et en Afrique australe il y a moins de menace, le Nord et l'Est du continent ont connu la montée du terrorisme islamiste depuis les années 1990s.

En Afrique du nord, le terrorisme islamiste a une longue histoire. Chaque pays a une histoire avec un ou plusieurs groupes terroristes islamistes, et ces types de groupes ont parfois travaillé ensemble à travers

---

\* Benjamin P. Nickels est Professeur adjoint. Il est associé au Département des Menaces transfrontalières et du contre terrorisme du Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique (CESA), Washington DC. Il est l'auteur de publications sur les contre-mesures à employer dans la lutte contre Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), Al-Shabaab en Somalie et d'autres menaces transfrontalières.

la région. On peut citer, à titre d'exemple, le *Tawhid Wal Jihad* en Egypte, le Groupe islamique combattant en Libye, le Groupe combattant tunisien, et le Groupe islamique combattant marocain.

En Algérie le terrorisme islamiste a pris une ampleur sans comparaison dans la région, comme nous le verrons ci-dessous. Dans l'Est, l'échec de l'Etat somalien et les tensions intercommunautaires ont permis le terrorisme islamiste de se développer. Osama bin Laden s'est installé au Soudan au début des années 1990s, et de cette position, Al-Qaida a soutenu les islamistes somaliens avec de l'argent et des armes. Et ces islamistes, de leur côté, ont joué un plus grand rôle dans la vie politique de leur pays, à cause du manque d'un état central. On a vu récemment le fruit de cette interaction à travers des décennies, avec l'organisation somalienne Al-Shabaab qui s'est ralliée officiellement à Al-Qaida en 2010. Tout le long, Al-Qaida a aussi créé une cellule d'opération dans la région de l'Est, qui a attaqué les ambassades américaines à Nairobi et à Dar Es Salam, puis un hôtel et un avion près de Mombasa plus tard.

Alors, l'Afrique de l'Ouest, en contraste avec le reste du continent, se trouve entre ces deux extrêmes de l'Afrique centrale et australe d'une part et de l'Afrique de l'Est et du Nord d'autre part. En fait, on pourrait dire que l'Afrique de l'Ouest constitue la région charnière du terrorisme islamiste en Afrique. Le phénomène existe dans la région. Déjà, l'Afrique de l'Ouest a quelques liens lointains avec le terrorisme international liée à l'islam. Depuis les années 1980s, le groupe Hizbullah a pu trouver un soutien financier parmi les communautés libanaises qui existent dans la région. Et depuis les années 1990s, Al-Qaida s'est engagé dans le trafic de diamants dans la région, surtout pour le blanchiment de l'argent. Il y a certains indices que ce niveau d'activité, en arrière-plan, ne risque pas de grandir.

Certains facteurs suggèrent qu'Al-Qaida ne se trouve pas dans une position d'élargir son rôle en Afrique sub-saharienne, y inclus en Afrique de l'Ouest. Il existe apparemment un débat au sein d'Al-Qaida s'il vaut la peine de s'investir plus en Afrique. En effet, il y a des doutes qu'Al-Qaida peut toucher les masses africaines, pour deux raisons. Premièrement, pour

recruter et pour radicaliser les recrues, Al-Qaida dépend de plus en plus sur la cyber-communication, ce qui reste limitée en Afrique. Et deuxièmement, jusqu'à là, l'idéologie d'Al-Qaida n'a pas une forte résonance en Afrique sub-saharienne - ni avec les masses africaines, ni avec les leaders traditionnels des masses africaines.

### **Des tendances actuelles**

Si l'Afrique de l'Ouest connaît actuellement une influence limitée du terrorisme islamiste, il y a néanmoins certains indices qui suggèrent que le terrorisme islamiste peut s'accroître. On peut décrire ces indices comme des vulnérabilités, des menaces actuelles, et des développements inquiétants.

### **Les vulnérabilités**

L'Afrique de l'Ouest souffre de plusieurs vulnérabilités au terrorisme. Grâce à la recherche, on sait qu'il n'y a ni une seule cause du terrorisme, ni un seul profil de terroriste. Néanmoins, il existe des facteurs identifiants qui peuvent pousser les gens vers le terrorisme. Ces facteurs existent à plusieurs niveaux. Il y a des facteurs individuels, comme les traits de caractère, l'expérience de trauma, le désir de l'aventure ou de sens dans la vie, le fait de ne pas être marié ou parent, etc. Il y a aussi des facteurs de groupe, comme l'idéologie, l'entraînement, les dynamiques sociales de groupe, etc. Et il y a, si on puisse dire, des macro-facteurs, c'est-à-dire des faits politiques, économiques, et sociologiques, à grande échelle, qui accompagne la montée du terrorisme.

Ces macro-facteurs sont très présents en Afrique de l'Ouest. La région continue à connaître la pauvreté chronique. Il y a aussi le manque de structure et compétence gouvernementales. La région souffre du manque de services gouvernementaux auprès populations, de frontières poreuses, et d'espaces dites non-gouvernées. Il y a aussi la fragilité étatique. La région est constituée d'Etats fragiles : selon le *Failed State Index* 2011, le quart des vingt Etats les plus faibles du monde se trouvent en Afrique de l'Ouest. Il s'agit de la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Niger, le

Nigéria, et la Guinée-Bissau. D'autres Etats de la région sont marqués comme 'en danger' ou 'limite' par rapport à la fragilité.

### **Les menaces**

En dehors de l'appel global d'Al-Qaida, il y a des groupes terroristes islamistes qui opèrent déjà sur le sol de l'Afrique de l'Ouest. Un exemple est connu sous le titre Boko Haram, que l'on traduit littéralement par « L'éducation occidentale est un péché ». Ce mouvement religieux au nord musulman du Nigéria existe depuis plusieurs années, mais récemment ce groupe a utilisé la violence pour exprimer son mécontentement avec le sud chrétien. La violence s'est aggravée en 2009, quand des confrontations entre des membres du groupe et les autorités nigériennes ont abouti à une révolte populaire dans le nord, qui a été ensuite violemment écrasée par les forces de l'ordre. De plus, les autorités ont saisi l'occasion d'arrêter le leader du groupe, Mohammad Yusuf, qui a trouvé la mort peu après son arrestation sans passer devant un tribunal.

Comme résultat, Boko Haram est devenu plus sophistiqué, plus ambitieux, et plus meurtrier. Le groupe a lancé des attentats suicides et a commis des assassinats, même dans le sud du pays. Il a ciblé les églises chrétiennes, une décision qui a exacerbé les tensions entre communautés et régions dans le pays. En Août 2011, le groupe a attaqué à la voiture piégée la mission des Nations unies dans la capitale Abuja, qui a fait 23 morts.

Un deuxième exemple est Al-Qaida dans le Maghreb Islamique (AQMI). L'AQMI symbolise le déplacement du terrorisme islamiste de l'Afrique du Nord à l'Afrique de l'Ouest. A l'origine, l'AQMI est une faction dans le conflit civil en Algérie des années 1990s. Au début de cette décennie, le gouvernement algérien a annulé les élections pour empêcher un parti islamiste, le Front islamique du salut (FIS), de monter au pouvoir. Comme résultat, l'opposition au régime est devenue violente. Du FIS est né une faction sous le nom du Groupe islamique armé (GIA), qui s'est lancé dans l'attaque, non seulement les forces de l'ordre, mais aussi des civils modérés et des étrangers. Cette campagne était partie d'un effort de faire effondrer le régime. Mais la guerre entre le gouvernement algérien et

le GIA se terminait dans l'impasse, et en 1998 une faction quitte le GIA pour créer le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC). Le GSPC s'est commis à continuer la lutte contre le gouvernement algérien, mais de limiter ses cibles aux forces de l'ordre algériennes. Donc, le GSPC a commencé comme un phénomène algérien. Mais au fur et à mesure, le groupe devenait transnational, sur plusieurs plans. Al Qaeda a commencé des efforts de recruter le GSPC vers 2002, et progressivement le GSPC s'est tourné vers le terrorisme international comme source d'appui et pour un sens plus large à sa lutte. Le GSPC rejoint Al-Qaeda officiellement comme groupe associé à la fin de 2006 et change son nom en AQMI en 2007, sous la direction de son « émir », Abdelmalek Droukdel. En même temps, le groupe a visé des opérations en Europe, et depuis, les cellules d'AQMI étaient découvertes dans au moins six pays européens. Il s'agit de l'Italie, la France, l'Espagne, la Grande Bretagne, les Pays Bas, et l'Allemagne.

Le groupe s'est déplacé en même temps vers l'Afrique de l'Ouest. Comme le GIA, le GSPC avait du mal à mener sa lutte dans le nord de l'Algérie, donc déjà vers 2002, certains éléments du GSPC visaient comme zone d'opération le sud du pays, c'est-à-dire la région frontalière que l'Algérie partage avec la Mauritanie, le Niger, et le Mali. Des membres du groupe ont pris comme base des espaces lointains au nord du Mali, d'où ils ont essayé de lancer plusieurs attaques contre les pays du Sahel, surtout contre la Mauritanie. Ces attaques contre la Mauritanie ciblaient les ambassades d'Israël et de France, mais aussi et la vie du président de la Mauritanie. Ces terroristes ont également essayé de kidnapper, avec succès dans certains cas, des occidentaux au Niger, au Burkina Faso, et ailleurs. Depuis 2003, on compte envers 54 individus enlevés.

Aujourd'hui l'AQMI compte entre 300 et 1,000 membres seulement, mais le groupe est doté de capacités sophistiquées de propagande, et leur message joue sur les vulnérabilités en Afrique de l'Ouest, à travers des critiques des régimes de la région. Donc, en combinaison avec les vulnérabilités, il est possible que les menaces actuelles comme Boko Haram et l'AQMI puissent grandir en Afrique de l'Ouest.

## Les développements inquiétants

Il y a au moins trois développements inquiétants qui pourraient exacerber le défi posé par le terrorisme islamiste en Afrique de l'Ouest.

Le premier est la criminalisation d'AQMI. Dans les années récentes, on a vu chez AQMI un intérêt croissant dans le crime en Afrique de l'Ouest. Cela a commencé avec les prises d'otages, qui sont devenues un business lucratif grâce aux rançons payées pour libérer les victimes. Aujourd'hui il y a des renseignements qui suggèrent qu'AQMI s'intéresse au trafic, par exemple, le trafic de cigarettes ou de drogue. Ils essaient de contrôler soit les routes (en imposant un impôt sur la circulation de trafic), soit les biens (pour les vendre en Europe). De plus, il se peut qu'AQMI ait déjà un réseau en place pour ce genre de trafic au Sénégal, en Guinée, et en Guinée-Bissau.

D'un côté, cette tendance de criminalisation pourrait affaiblir l'idéologie du groupe. Mais d'un autre côté, AQMI pourrait défendre le trafic illicite et le rendre encore plus difficile à déraciner. Et le business pourrait sans doute combler le besoin d'argent qu'Al-Qaeda connaît en ce moment.

Le deuxième développement inquiétant pourrait être appelé « l'hiver arabe ». Les révoltes et les révolutions qui ont commencé en Afrique du Nord en Décembre 2010 ont surpris AQMI et d'autres terroristes islamistes. De plus, le fait que les populations nord-africaines se sont mobilisées pour changer leurs régimes vers la démocratie sans recours à la violence était un rejet total des buts et des moyens des terroristes islamistes comme l'AQMI.

Ceci dit, au fur et à mesure, avec « le printemps arabe » qui devient l'été, puis l'automne, et puis l'hiver, la réalité des difficultés de la gouvernance assourdira sûrement l'élan révolutionnaire. L'AQMI aura des opportunités de s'insinuer encore dans le Nord, et à cause de cet appui, le groupe pourra peut-être renforcer sa position en Afrique de l'Ouest. Il convient également d'intégrer la situation des armes disséminées par la

crise libyenne. Dans le chaos du conflit libyen, des armes, des munitions, et des missiles étaient trafiqués vers l'Afrique de l'Ouest. On parle aussi de la découverte des armes chimiques de Mouammar Kadhafi inconnues auparavant, ce qui remet en cause notre estimation de la fuite d'armes dans la région.

Un dernier développement qui est souvent cité par les analystes comme inquiétant, est la possibilité d'un amalgame entre AQMI et Boko Haram. En 2010, AQMI a proposé de fournir des armes et de l'entraînement aux membres de Boko Haram, et certains voient les attaques à la bombe au Nigeria en 2011 comme la preuve qu'AQMI soutient déjà Boko Haram. Dans certains scénarios, des liens entre ces deux groupes terroristes islamistes en Afrique de l'Ouest pourraient avoir plusieurs conséquences néfastes. Ces liens pourraient assurer les finances à Boko Haram, rendre plus complexes les opérations des deux organisations, et permettre une synergie entre les deux groupes, où AQMI fournit la capacité technique et l'argent, tandis que Boko Haram offre les soldats et les logistiques pour attaquer les cibles dans leur zone d'opérations.

### **Les Considérations stratégiques**

En guise de conclusion, quelques considérations stratégiques pourraient être pertinentes face à ce problème.

#### **1. S'attaquer aux menaces et aux vulnérabilités**

En ce moment, le terrorisme islamiste en Afrique de l'Ouest reste un phénomène modéré. Donc, il faut trouver des réponses à ce problème sans l'amplifier. Bien sûr, il faut faire face directement aux menaces actuelles comme AQMI et Boko Haram. Néanmoins, trop d'attention et de violence contre ces petites organisations risquent de les renforcer par effet de réaction. Il faudrait peut-être plutôt se concentrer sur les vulnérabilités. Ces défis - comme la pauvreté, la fragilité de l'Etat, etc. - méritent l'attention des gouvernements pour répondre à toute sorte de menace transnationale, et pour améliorer la vie des populations en générale.

## **2. Régionaliser les réponses**

Le terrorisme islamiste en Afrique de l'Ouest n'est pas un problème limité aux pays où se trouvent AQMI ou Boko Haram aujourd'hui ; il n'est pas non plus un problème qui se limite aux pays avec un certain profil démographique. En fait, il est dans l'intérêt de tous les pays de l'Afrique de l'Ouest que leurs voisins s'en sortent, pour la sécurité et la stabilité de la région. Les meilleures réponses seront celles capables de mobiliser tous les pays de la région contre ce problème.

## **3. Accorder la Priorité, puis Harmoniser**

Le terrorisme islamiste attire l'attention internationale, et les partenaires internationaux, comme les États-Unis, s'intéressent vivement à cette menace spécifique. Face à cette attention intense, il serait peut-être utile pour les pays de la région de donner la priorité à ce problème selon leurs propres besoins et leurs propres intérêts. Ensuite, les leaders de la région pourraient harmoniser ses actions avec les intérêts internationaux, dans la mesure du possible, tout en ayant de la confiance que les pays ouest-africains peuvent toujours réaliser leurs propres objectifs quant à la sécurité et la stabilité de la région.

Docteur Benjamin P. Nickels, professeur adjoint sur le thème des menaces transnationales et du contre-terrorisme au Centre d'études stratégiques de l'Afrique (CESA), étudie le terrorisme et recherche des solutions efficaces pour le contrer depuis des années. Il a réalisé des études de cas sur les contre-mesures à employer à l'égard d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), sur la montée d'Al-Shabaab en Somalie et sur d'autres groupes qui pourraient présenter des menaces transnationales.

# **L’Afrique de l’Ouest face à la montée du terrorisme : géopolitique d’un espace et de ses marges sahélo-sahariennes**

Docteur Babacar Diallo\*

## **INTRODUCTION GENERALE**

Les premières années du Siècle et du Millénaire qui s’installent, ont profondément bouleversé l’Ordre Mondial. Suite à la conjonction et à l’imbrication de facteurs tout à la fois multiples et majeurs, le monde a plus que changé, il s’est transformé !

Incontestablement, au cœur des grands bouleversements qui affectent le Système Monde, se situent des modifications géopolitiques et géostratégiques de fortes amplitudes telluriques. Précisément, l’un des facteurs « perturbateurs » à la base de la nouvelle donne géopolitique mondiale, demeure : le Terrorisme. Pourtant, l’accord sur cette vérité, ne signifie, nullement, accord sur ses racines, sur l’appréhension de ses Acteurs, sur ses mécanismes ou sur ses modalités d’expression et sur les solutions envisagées pour le contenir pour ensuite l’éradiquer. Malgré tout, la reconnaissance de sa centralité dans la configuration des rapports de forces géopolitiques et dans la perception de la conflictualité contemporaine, témoigne, indubitablement, de la prégnance du Terrorisme dans la lecture et la gestion des Relations Internationales contemporaines. Des concepts nouveaux et opérants, ne l’ont ils pas accompagné ? Ne parlons-nous pas, par exemples, de « Guerre Préventive » ou de « Conflit Asymétrique » ?

Pour tout dire, le Terrorisme est à l’ordre du jour de la vie géopolitique, géostratégique et diplomatique mondiale, en même temps qu’il inspire bien des dynamiques et doctrines militaires. C’est dans un tel

---

\* Babacar Diallo est Docteur ès Lettres et Sciences Humaines de l’Université de Nancy II. Directeur du Centre d’Etudes Diplomatiques et Stratégiques et fondateur de l’Ecole Panafricaine d’Intelligence Economique de Dakar, Babacar Diallo est auteur de plusieurs publications ayant trait à la géostratégie, aux migrations, à la prévention et à la gestion des conflits.

contexte mondial et autour de ces considérations générales, qu'il est possible de comprendre, comment et pourquoi, l'Afrique de l'Ouest est elle dans « l'œil du cyclone terroriste ». Pour aborder, en des termes géopolitiques et géostratégiques fiables, la problématique, il nous semble important, de préciser que :

L'Afrique de l'Ouest, en tant que réalité géopolitique, dépasse, dans une très large mesure, l'espace politique, voire géographique, auquel elle semble renvoyer dans les imaginaires. Car l'Afrique de l'Ouest, dans sa réalité géographique, c'est, d'abord, 290 millions d'habitants sur une superficie de 6 140 000 Km<sup>2</sup> dans 16 Etats au Sud du Sahara. Cet espace est, ensuite, doublement interconnecté : d'une part, à la bande sahélo – saharienne qui lui sert de marge septentrionale, d'autre part, aux pays du Maghreb et du Machreck dont les franges méridionales les intègrent, via cette « bande », dans le même tourbillon géopolitique que l'Afrique Occidentale. L'Afrique Occidentale est la principale zone crisogène et polémogène du continent Africain. Depuis le milieu des années '70 du 20ème Siècle, c'est une Région qui a été affectée aussi bien par des conflits inter-étatiques que par des conflits intra-étatiques, depuis la fin de la Guerre Froide. Les sanglants conflits relevés en Sierra Leone, au Liberia, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, sans oublier les autres formes de remise en cause de l'unité des Nations ou de l'autorité des Etats, dans d'autres pays de la Région, en sont des illustrations saillantes.

Cette situation explique bien des dérives : la circulation massive des armes, les mouvements impressionnants et permanents de populations, la porosité des frontières favorisant les trafics en tout genre (y compris de personnes et d'organes humains) et l'installation de « narco-Etats ». Le délitement des Etats et des Nations ouvrant, enfin, la voie, à « l'argent sale », c'est à dire au « blanchiment » de l'argent de la drogue ! Autant de pratiques et de réalités, participant à une grave instabilité Régionale !

Cette instabilité, pour nous, donne sens et vigueur à la Thèse de la « Guerre Nomade ». Car, si les premiers et grands foyers de conflictualité en Afrique Occidentale se situaient en zones forestières, force est de reconnaître, et le colloque en est une parfaite illustration, que la nouvelle

« Zone Grise » de la conflictualité en Afrique, s'est nichée dans le périmètre de la bande sahélo-saharienne de l'Afrique occidentale. Cette « nouveauté », n'est, quant au fond, qu'un approfondissement de pratiques autrefois entreprises en Afrique et dont la cible principale était l'Afrique Occidentale. Nous pensons, en effet, à la « Légion Islamique » créée dans les années 70 par feu le Colonel Khaddafi en quête d'hégémonie en Afrique Noire, contre les vieilles « puissances coloniales » européennes.

### **Pourquoi l'Afrique de l'ouest est-elle cible et sanctuaire potentiel du terrorisme ?**

D'abord, la bande sahélo-sahélienne est immense, impossible à contrôler totalement, donc poreuse. C'est une zone, par excellence, de replis pour malfrats y trouvant refuge facilement. Surtout, que la faible densité humaine constitue pour eux, une exceptionnelle opportunité !

Géographiquement, le Sahel africain, s'étendant de l'Océan Atlantique à la mer Rouge fait la transition entre le Sahara, plus grand désert du monde où il est, pour le moment, impossible de cultiver, et la savane où, à la faveur d'une pluviométrie suffisante, l'homme est en mesure de développer une agriculture, même rudimentaire. Les risques climatiques, sources de sécheresse et d'une insécurité alimentaire chronique, caractérisent ce champ aux limites floues et mouvantes. Ensuite, la faillite et la fragilité des Etats, tout comme l'effondrement des économies, y créent les conditions favorables à la criminalité, à la corruption et à l'éclosion de la violence. Il s'y ajoute que c'est la parfaite application de la « Stratégie à Revers » : la lutte internationale contre le Terrorisme, depuis le 11 septembre 2001, s'est par trop focalisée sur : Al Qaeda et sur l'espace supposé être son terreau fertile de déploiement, à savoir l'Asie Centrale en général, l'axe Afghanistan/Pakistan, en particulier! « Ventre mou » du combat, l'Afrique, notamment celle de l'Ouest, pour les raisons précitées, prit son envol négatif. Prenant appui sur l'héritage militaire légué par le GIA Algérien et sur la rébellion « Touarègue », l'AQMI s'est rapidement imposé comme le relais africain d'al Qaeda...

Les évènements dits du « Printemps Arabe » et les récents développements notés dans le monde arabo-africain, notamment la victoire électorale de la mouvance islamique NEHADA en Tunisie, la volonté des Dirigeants du CNT de créer une République Islamique en Libye et la montée en puissance politique des « Frères Musulmans » en Egypte, semblent de nature à renforcer l'AQMI dans sa croisade islamiste radicale. C'est donc, sous ce rapport, toute l'Afrique Occidentale qui est menacée par le « péril terroriste » !

Que faire alors pour enrayer cette spirale terroriste porteuse de tous les dangers ?

Prendre conscience de la communauté d'intérêt et de destin qui lie les Etats de l'Afrique de l'ouest, le sahel et l'Afrique du Nord qui font partie du même ensemble sociohistorique. Ne jamais oublier que la détérioration de la situation sécuritaire dans les régions du Sahel et de l'Afrique de l'ouest atlantique, susceptible de bloquer le développement des Etats de la région. Penser à la déconstruction du modèle actuel de nos Etats dans la perspective d'une « reterritorialisation » qui pensera autrement l'aménagement de l'espace en vue de la socialisation et de la redynamisation des zones désertiques. Réaliser dorénavant que la côte atlantique pourrait constituer un facteur d'aggravation des vulnérabilités de tout le continent et d'amplification des menaces sur les sociétés locales. Comprendre, pour cela, que la lutte contre le phénomène d'insécurité dans l'espace géopolitique concerné, passe aussi nécessairement par la sécurisation des espaces maritimes atlantiques contre la piraterie et la transformation de ces derniers en un lieu commun de coopération et d'échanges. En effet, aujourd'hui, on observe avec inquiétude la mobilité et l'interconnexion des dynamiques conflictuelles et des facteurs de crise et d'instabilité et l'extension des activités criminelles du Sahel vers l'Atlantique. Appréhender l'ampleur du phénomène de trafic de drogue et le renforcement des bandes criminelles qui utilisent de plus en plus l'Atlantique comme un nouveau couloir de trafic mondial des stupéfiants.

Renforcer et d'élargir les coopérations régionales existantes en matière de lutte anti-terroriste et anti-criminalité qui ne peuvent pas être

laissées aux seules initiatives extérieures au Continent sans risque d'installer une confusion dans les opinions publiques. S'attaquer aux causes économiques des problèmes en jetant les bases d'un développement et d'une sécurité durable. Poursuivre et approfondir la réflexion sur la nécessité de redéfinir la perception des risques sécuritaires dans la région à travers une prise de conscience de l'importance de la côte atlantique. Cette zone abrite des facteurs potentiels d'exacerbation des tensions tout en présentant les opportunités de coopération et de concertation. Œuvrer à la mise en place de mécanismes de coordination et de coopération qui repose non sur la prévention mais sur la prospective des véritables défis et risques qui peuvent altérer la stabilité et le développement de l'Afrique de l'Ouest et de l'espace Sahélo Saharien.

Militer pour l'adoption de stratégies globales combinant des démarches de lutte contre les acteurs criminels et terroristes d'une part, et la mise en place de mécanismes de co-développement susceptibles de renforcer les capacités étatiques. Créer dans cette perspective au cœur de la région saharo-sahélienne un organisme intergouvernemental qui serait à la fois instance de veille stratégique dédié à l'anticipation de tous les phénomènes criminels et une instance d'impulsion d'activités légales génératrices des ressources économiques en exploitant les opportunités qu'offre l'énergie solaire et éolienne en déperdition, les formations aquifères quasiment ignorées, les ressources minières etc.; autant d'activités qui contribueraient à sortir cette zone de la carte grise dans laquelle elle est inscrite.

Elaborer au niveau régional, des mécanismes efficaces de prévention de conflits à travers l'harmonisation des dispositifs existants au niveau de chaque sous-région. Prendre l'initiative de mettre en œuvre, en concertation avec des puissances intéressées, des opérations de surveillance et de contrôle de l'Atlantique-Sud afin de prévenir la transformation de cet espace en un foyer d'insécurité à dimension mondiale. Mettre en œuvre une politique régionale intégrée et sans exclusive de lutte contre le terrorisme et toutes les formes de criminalités en association entre tous les Etats du Maghreb et tous les états subsahariens riverains de l'Atlantique et de la bande sahélo-saharienne.

Œuvrer à la consolidation de la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles et à une prise de conscience des risques de mainmise de ces ressources par les puissances étrangères. Contribuer à bâtir une identité culturelle et politique de l'Atlantique-Sud préparant le terrain à la constitution d'une organisation régionale solide et efficace qui pourrait s'appeler Organisation du Traité des Etats Riverains de l'Atlantique Sud.

# **The Rise of Terrorism in West Africa: The Case of Boko Haram in Nigeria**

Professor Olayemi Ankinwumi\*

## **INTRODUCTION**

In March 2004, the Deputy Head of US European Command, General Charles Waid, noticed a darkening cloud of terrorism moving across continental Africa and cutting across the sub-Saharan Africa. According to him, the continent was becoming a potential ground for terrorist organizations or individuals to operate with semi-impunity. This is because Africa has a large land area that are conducive to terrorist operations or sanctuary. Waid further observed that al-Qaeda was “being squeezed significantly by the international community out of Afghanistan and as a result, they are going to have to go to someplace else, somewhere they can operate and one of them obviously could be Africa”. Although most contemporary writings on terrorism focus on the international dimension or manifestation of terrorism, sub-regional and even state terror has been a long standing feature of Africa. In fact, by any objective standard, Africa is the continent most affected by terrorism- albeit not yet by international terrorism. Nigeria, just like other states in West Africa has had and still having its fair share of state terrorism.

Terrorism in West Africa

In a paper on Terrorism in West Africa by Cyril Obi, I agree that West Africa “given historical and cultural factors and the political instability, poverty, socio-economic and governance crises and conflicts that have ravaged the region, it could be potentially vulnerable to terrorism”. Secondly, the civil wars in West Africa, have provided the opportunities for the terrorist groups to penetrate into the region and

---

\* Olayemi Akinwumi a prominent historian and Professor at the Nasarawa State University. He is presently the President of the Historical Society of Nigeria. He is a recipient of many national and international awards. Professor Akin wuni is an erudite scholar with over 50 publications. His major work is Conflict and crises in Nigeria: A Political history since 1960.

participate in the blood diamond business. There are documentary evidence to show that the al Qaeda and Hezbollah have maintained an active presence in the region. Thirdly, because the region is home to more than 50 per cent Muslims, it has been possible for radical Islamic organizations to penetrate and operate.

### **Terrorism: Conceptual Discourse**

The conceptualization of Terrorism has aroused heated debate and critical discourse on its essential nature, character, meaning and definition over the years and across different shades and divides of opinion and intellectual thinking. While some looked at it, based on the effects it has on them and the larger society, others conceptualized it from the perspective of its ideological proclivity. The often repeated statement “one man’s terrorist is another man’s freedom fighter” reflects the difficulties about what constitute “terrorism”. Therefore, the concept terrorism, is an ambiguous one rendering little room for definitional concession. The Council on Foreign Relations highlights four key elements of terrorism:(a) it is premeditated-planned in advanced, rather than an impulse act of rage (b) it is political (c) it is aimed at civilians (d) it is carried out by sub-national groups-not by the army. For the purpose of this presentation, I will consider one of the various definitions. The 1937 Convention for the Prevention and Punishment of terrorism defines it as “all criminal acts directed against the state and intended or calculated to create state of terror in the minds of particular persons or a group of persons or the general public” (Duffy 2006:17).

### **The Emergence of Boko Haram Sect in Nigeria**

Boko Haram, which figuratively means “western education is a sin or forbidden” is a Nigerian Islamist group that seeks the imposition of shariah law throughout the whole Nigeria. “Boko” is an Hausa word meaning “animist, western or otherwise non-Islamic education” and “Haram,” an Arabic word meaning “sin” or literally “forbidden”. People gave it the name, Boko Haram, because of its strong opposition to western education. It sees it as corrupting Muslims. The official name is “Jama’atu

Ahlis Sunna Lidda' awati wal-Jihad," which in arabic means "People committed to the propagation of the Prophet's teaching and jihad".

The group was formed in 2002 but became known internationally after the sectarian violence in 2009. The group has strong holds in four states in the country. The states are Yobe, Kano, Bauchi and Borno. The sect is gradually extending to other states in the northern section. Maiduguri remains the core base of the sect. The group presently has an undefined structure and chain of command. The group has succeeded in recruiting members because of the serious unemployment problem in Nigeria.

## **Origin**

Mohammed Yusuf, a radical Islamist cleric, created Boko Haram sect in 2002 in Maiduguri, the capital of the northeastern state of Borno. The sect aims to establish a fully Islamic state in Nigeria, including the implementation of criminal sharia courts across the country. Paul Lubeck, a university of California professor studying muslim societies in Africa, says Yusuf was a trained salafist (a school of thought often associated with jihad) and was strongly influenced by Ibn Taymiyyah, a fourteenth century legal scholar who preached islamic fundamentalism and is considered a major theorist for radical groups in the Middle East.

Many Nigerians believe Yusuf rejected all things western, but Lubeck argues that Yusuf, who embraced technology, believed that western education should be mediated through Islamic scholarship, such as rejecting the theory of evolution and western style banking. Against the backdrop of his belief that western education should be mediated through Islamic scholarship, Yusuf established a religious complex that included a mosque and a school. Many families from across Nigeria and from neighbouring countries enrolled their children in the school, which also served as a recruiting centre for jihadists to fight the Nigerian state. In 2004, the group moved to Kanamma, Yobe state, where it set up a base called "Afghanistan," where police outposts are attacked and police

officers killed. It is also here that the leader promised that “this war that is yet to start would continue for long”.

### **Ideology and Mode of Operation**

Boko Haram opposes not only western education, but western culture and modern science as well. The group also forbids the wearing of shirts and pants and the act of voting in elections. In their view, the Nigerian state is governed by non-believer. The leader criticised northern Muslims for participating in an illegitimate, non-Islamic state and preached a doctrine of withdrawal. Crisis between the government and the sect began in July 2009 as a refusal of the sect to follow a motor bike helmet law, leading to heavy handed police tactics that set off an armed uprising in the northern state of Bauchi and spread into states of Borno, Yobe and Kano. The incident was suppressed by the army and left more than eight hundred dead. Among those killed were Yusuf, the leader of the sect and his father-in-law.

It is important to note that the Human Rights considered the death of Yusuf to be extra-judicial. With the death of the leader in the Police custody, security agencies thought the sect has been destroyed, but the group re-emerged under another leader and began a campaign of assassinations by motor cycle riding gunmen carrying kalashnikov rifles under traditional robes. The group has split into three factions today. There is the moderate group. The group is ready to end the violence in the region. The second group supports peaceful settlement and calls for rewards from the government while the uncompromising group refuses any end to violence. The group insists on implementing strict shariah law across the country. The uncompromising faction, under Abubakar Shekau, has urged his followers to carry out more assassinations and bombings. The faction was responsible to the bombing of the Police Force headquarters in Abuja and the United Nations building in Abuja. The group’s violent campaigns have left more than 240 people died this year.

## **CONCLUDING REMARKS**

The attempt being made in this paper is to examine the incidence of terrorism and terrorist activities in the West African sub-region with particular focus on the emergence and the activities of the Boko Haram sect in Nigeria. The paper argues that Africa has some fertile conditions for terrorism to thrive on the continent and its emergence in one region often has spill-over or multiplier effects on the other regions. The paper dissolves from a continental overview or a macro-terrorism assessment to focus on a sub-state terrorism in Nigeria epitomised in the Boko Haram and opines that based on its ideology and mode of operations, Boko Haram is by all standard a terrorist group operating in Nigeria since 2002, leaving tales of sorrow, tears and losses in the wake of its operation and anti-government activities.

**THEME II**

**LES STRATEGIES NATIONALES ET REGIONALES DE LUTTE**

## **La CEDEAO face aux menaces transfrontalières : Les instruments juridiques**

Magistrate Dior Fall Sow\*

Les différents réseaux criminels semblent avoir fait de l'Afrique de l'Ouest leur terre de prédilection, en raison de son extrême vulnérabilité, de la porosité de ses frontières, et de la fragilité de ses institutions de sécurité. Cette région est devenue, en très peu de temps : une importante zone de transit de la drogue d'Amérique vers l'Europe. Elle risque de devenir une zone de production comme le font craindre les récentes découvertes d'éléments constitutifs de laboratoires clandestins en Guinée ; une zone d'émigration clandestine et d'activités terroristes, de la prise d'otage (attentat suicide de Nouakchott au mois d'août dernier et les récents événements de Maiduguri au Nigeria) ; une région où s'installe la piraterie, en particulier dans le delta du Niger et le golfe de Guinée ; la zone de prédilection des nombreuses migrations, conséquences de la pauvreté et de la vulnérabilité et, d'après certaines études, des effets du changement climatique ; une région où la criminalité transfrontalière liée au trafic des armes légères n'est plus à démontrer.

### **Quelle est la portée des plans régionaux ?**

Face à ces défis, divers plans régionaux ont adoptés mais qui peinent à être mis en œuvre :

- par manque de volonté politique suffisante pour mobiliser les efforts nécessaires pour faire face collectivement à la menace commune, de moyens et de capacité, mais aussi de coordination dans les actions et d'harmonisation dans les politiques de répression ;

---

\* Dior Fall Sow est diplômée d'Etudes Supérieures de Sciences Criminelles de l'Université de Poitiers. Magistrate, elle a occupé plusieurs fonctions, entre autres. Avocat Général Principal près la chambre d'Appel du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (2006-2010). Membre fondatrice et Présidente de l'Association des Juristes Sénégalais, elle a publié de nombreuses études sur les droits de l'enfant et le genre.

- par une réaction inégale des différents pays de la région. Une telle approche parcellaire des problèmes tend parfois à les déplacer et à les différer plutôt qu'à y apporter des solutions durables.

### **Quelle politique mettre en œuvre?**

En réalité, les problèmes en Afrique de l'Ouest ont une dimension régionale indéniable, requérant une approche tout aussi régionale. Cette approche est précisément au cœur du mandat de l'UNOWA. Cette organisation, de concert avec la CEDEAO et en liaison avec l'Union Africaine, a pour objectif d'aider les pays de la région à promouvoir des solutions durables aux problèmes qui menacent leur sécurité et leur stabilité.

### **La politique de la CEDEAO**

La CEDEAO est l'une des organisations sous-régionales africaines qui s'est le plus penchée sur les questions de paix et de sécurité. Elle a eu à mener des opérations de maintien de la paix sur le territoire d'États membres (Libéria, Sierra Leone, Côte d'Ivoire), mais elle a aussi élaboré plusieurs instruments internationaux s'inscrivant dans cette préoccupation.

#### **1. Le trafic de drogue et le crime organisé**

Le trafic de drogue et le crime organisé constituent une sérieuse menace à la paix et la sécurité de la sous région ouest-africaine ainsi qu'un obstacle à son développement. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, lors de leur 35<sup>ème</sup> Sommet Ordinaire à Abuja le 19 décembre 2008, ont approuvé une Déclaration Politique et un Plan d'Action Régional visant à lutter contre le Trafic Illicite de Drogues, le Crime Organisé et l'Abus de Drogues en Afrique de l'Ouest. La Déclaration Politique a établi les bases pour un engagement politique fort, un cadre de coopération détaillé en vue de lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest. Le 35ème Sommet Ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement a, entre autres recommandations, instruit la Commission de la CEDEAO :

- de tisser des liens étroits entre les gouvernements, les institutions civiles des Etats Membres et les organisations impliquées dans le contrôle des drogues pour une meilleure coordination du contrôle du trafic de drogues et de la toxicomanie ainsi que de la prévention du crime dans la sous-région, d'informer le Sommet Ordinaire des Chefs d'Etat et Gouvernement en 2009, 2010 et 2011 en ce qui concerne les progrès ;
- d'établir une structure appropriée relevant directement du Président de la Commission de la CEDEAO en charge de coordonner et d'assurer le suivi de toutes les initiatives régionales dans les domaines de la lutte contre le trafic illicite de drogues et de la prévention de l'abus de drogues.

Depuis l'adoption du Plan d'Action Régional, un Comité Interdisciplinaire a été établi au sein de la Commission afin d'assurer une approche coordonnée. La Commission de la CEDEAO a constamment maintenu un dialogue et une coopération avec l'UNODC, DAP, DOMP, INTERPOL, l'UE et UNOWA pour mener diverses actions en vue de soutenir la mise en œuvre du Plan d'Action de la CEDEAO. L'UNODC, DOMP, UNOWA (DAP) et INTERPOL ont forgé un partenariat fort et ont lancé le 23 avril 2009 un programme conjoint ambitieux destiné à renforcer les capacités nationales et régionales dans les domaines de l'application de la loi, de la médecine légale, du renseignement, de la gestion des frontières, et de la lutte contre le blanchiment d'argent, à renforcer les systèmes de justice pénale. Un élément clé sera la création d'Unités contre le Crime Transnational. Ce projet dénommé WACI (West Africa Coast Initiative, l'Initiative de la Côte Ouest Africaine) a été implanté dans 4 pays de l'Afrique de l'Ouest, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Sierra Léone, Libéria et vise à s'étendre dans l'ensemble des pays de la sous région. Ce projet, programme d'appui à l'opérationnalisation du Plan d'action de la CEDEAO tend au renforcement des capacités des pays concernés, à la mise en place d'unités contre le crime transfrontalier. Des experts ont pris part à Dakar à la première réunion d'orientation et stratégique de ce projet. Le développement du Plan Opérationnel de la Commission de la CEDEAO, en tant qu'instrument stratégique, se trouve être dès lors, une pré-condition à des actions durables. Le Plan

Opérationnel reste un besoin immédiat en vue d'assurer la coordination opérationnelle de l'ensemble des initiatives visant à la mise en œuvre du Plan d'Action Régional.

## **Résultats du Plan Régional d'Action de la CEDEAO**

La Division existante au sein de la Commission de la CEDEAO est renforcée pour une bonne coordination et suivi du Plan d'Action Régional aux niveaux régional et national. Les cadres légaux régionaux et nationaux sont révisés afin de mieux répondre aux menaces posées par le trafic illicite de drogues et la criminalité organisée. La Commission de la CEDEAO est équipée d'instruments et d'outils adéquats et les capacités en ressources humaines sont renforcées en vue de fournir un soutien effectif aux organisations/institutions d'application des lois en Afrique de l'Ouest. La Commission de la CEDEAO est équipée pour recueillir des données, est capable de diffuser des informations fiables sur l'ampleur du trafic illicite de drogues et les problèmes d'abus affectant la région, et peut soutenir les activités régionales de prévention de la criminalité.

### **2. Lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme**

La décision de création du GIABA a été prise lors de la 22ème session de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue à Lomé en 1999, et sur recommandation des partenaires sociaux. Le GIABA est un organisme intergouvernemental technique chargé d'organiser et de conduire la lutte contre le blanchiment de capitaux au sein de la CEDEAO. Le cadre institutionnel du GIABA défini par ses statuts comprend : son organisation structurelle (le GIABA est composée à la fois d'Etats-membres et d'organismes observateurs). Il comprend trois organes :

- Le comité ministériel ad hoc, composé des ministres des finances, de l'intérieur ou de la sécurité et de la justice de chaque Etat signataire, est l'organe de décision du GIABA.
- Le secrétariat administratif est constitué du secrétaire administratif, de son adjoint et du personnel

- La commission technique est composée des experts des ministres chargés des finances, de l'intérieur ou de la sécurité et de la justice. Fait également partie de la commission, le coordonnateur du comité de lutte national de lutte contre la drogue de chaque Etat-membre.

### **Objectifs du GIABA**

Le GIABA est chargé :

- de mettre en place des mesures de lutte appropriées devant consister à une protection du système bancaire et financier des produits issus du blanchiment de capitaux ; de la mise en place d'un instrument juridique de lutte. Le GIABA a comme objectif prioritaire d'accompagner les Etats dans le processus d'adoption d'une législation nationale pour chaque Etat-membre avant d'adopter une législation régionale de lutte.

Il faut rappeler en prélude à cette future législation régionale, il fut adopté au niveau de la CEDEAO, la convention de 1992 relative à l'entraide judiciaire et la convention de 1994 relatives à l'extradition. C'est par le biais de la convention de 1988 sur le trafic de stupéfiants que le blanchiment a été érigé en infraction autonome. C'est après cette convention que certains pays comme le Sénégal adoptèrent une législation définissant et réprimant l'infraction de blanchiment. C'est dans ce contexte que le Sénégal adopta en 1997 la loi n°97-18 portant code des drogues, qui consacra une définition légale du blanchiment en son article 94.

- de développer une politique de sensibilisation, surtout au niveau des décideurs politiques, qui ont un besoin énorme de capitaux au développement et qui ne se soucient guère de l'origine de ces capitaux salvateurs
- de mener une formation à la lutte contre le blanchiment ; d'évaluer les progrès accomplis et l'efficacité des mesures prises pour lutter efficacement contre le blanchiment de capitaux

## **Lutte contre le terrorisme**

Face au développement du terrorisme dans la région, les États membres de la CDEAO ont pris des mesures diverses, dont : la ratification et l'adhésion aux conventions et protocoles continentaux et universelles contre le terrorisme ; l'adoption des législations nationales anti-terrorisme qui criminalisent les actes de terrorisme et prévoient des sanctions sévères et des peines contre les auteurs. Malgré ces efforts, des défis restent à relever. Au nombre de ceux-ci, il y a les incohérences et les variations dans les mesures de lutte contre le terrorisme et la capacité des États à lutter contre le terrorisme. L'absence d'un cadre régional commun a aussi empêché une coopération efficace entre les États membres, ainsi que la mise en œuvre pleine et effective des instruments de lutte contre le terrorisme régional et international. Afin de lutter efficacement contre la menace terroriste actuelle et de renforcer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme dans la région, la Commission de la CEDEAO a élaboré le «Projet de Stratégie de la CEDEAO pour la lutte contre le terrorisme et son plan de mise en œuvre ». Ces documents sont soumis à l'appréciation des représentants d'organisations de la société civile (OSC) et de réseaux de médias d'Afrique de l'Ouest dans le cadre d'une réunion consultative régionale qui s'est ouverte ce jeudi 4 août à Dakar, au Sénégal.

Le terrorisme est demeuré un sujet d'actualité dans la sous-région et ce qui est nouveau, c'est l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et des réseaux sociaux à des fins de terrorisme. « Le crime organisé avec des moyens modernes est de nature à déstabiliser un Etat, et pour être efficace, la lutte contre le terrorisme doit mobiliser tous les talents ». En se dotant d'une stratégie pour la lutte contre le terrorisme et de plan de mise en œuvre, la CEDEAO veut renforcer sa capacité de surveillance, d'harmonisation, de coordination et de réglementation des politiques et pratiques des États en matière de prévention et de répression du terrorisme en Afrique de l'Ouest.

## Convention sur les ALPC

Réunis à Abuja (Nigeria) pour assister au sommet de la CEDEAO, les Chefs d'Etat des pays membres de cette organisation sous-régionale ont signé, le 14 juin 2006, la « Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes élaborée par le Secrétariat exécutif de la CEDEAO. Avant même que la communauté internationale ne définisse les grandes lignes de sa politique de lutte contre les armes légères et de petit calibre (ALPC) illicites par l'adoption du Programme d'action des Nations unies de 2001, les Etats d'Afrique occidentale avaient déjà pris l'initiative de s'aligner sur un document régional. Adoptée en 1998, la déclaration du Moratoire sur les transferts et la fabrication des armes légères représentait la conclusion d'un processus qui avait débuté cinq ans auparavant par la création d'une mission d'enquête sur les effets de la prolifération incontrôlée de l'armement léger qui avait été dépêchée dans la sous-région par le Secrétaire général des Nations unies. Coordinée par le PCASED, la mise en application du Moratoire engendra plusieurs initiatives nationales, dont, notamment, la création des quinze Commissions nationales de lutte contre les ALPC illicites.

Dès son origine, le Moratoire et son Code de conduite furent conçus comme une mesure transitoire devant servir à l'élaboration d'un cadre permanent qui en aurait préservé les principes de base et l'esprit. Après un renouvellement des engagements formulés dans le Moratoire en 2001 et deux études d'évaluation montrant les difficultés de la mise en application de ces mêmes dispositions menées en 2000 et 2002, notamment à cause de son caractère non contraignant, les Etats membres de la CEDEAO ont finalement pris en janvier 2003 la décision de transformer le Moratoire en un instrument à la portée juridiquement contraignante. Cette décision courageuse, qui illustre la volonté des gouvernements de la sous-région de se doter d'un instrument plus efficace en matière de préservation de la sécurité humaine et de réduction de la violence armée, fut également influencée par la contribution significative de la société civile ouest-africaine. Cette dernière a par ailleurs joué un rôle actif et particulièrement constructif dans le processus d'élaboration de

l'instrument devant remplacer la Déclaration de Moratoire, fournissant un Projet de Protocole au Secrétariat exécutif de la CEDEAO dès mars 2005. Le Secrétariat exécutif de la CEDEAO a lancé début 2006 un travail d'experts, basé sur les contributions fournies par la société civile sous-régionale et le PCASED. Le Projet de Convention ainsi développé a été examiné tout d'abord par un groupe d'experts indépendants lors d'une réunion à Abuja (Nigeria), et ensuite par les experts gouvernementaux des pays membres fin mai à Bamako (Mali) en vue de son adoption par les Etats.

### **Que dit la Convention ?**

La Convention récemment adoptée par les Etats membres de la CEDEAO entend réaffirmer les principes de base de la Déclaration de Moratoire de 1998 et de son Code de conduite de 1999. Elle interdit les transferts d'armes légères vers et à partir des territoires des Etats membres ainsi que d'équipements servant à leur fabrication ; tout transfert d'armes légères à des acteurs non étatiques, si ce transfert n'est pas autorisé par l'Etat membre importateur. Des critères d'exemption, pour des besoins légitimes, permettent aux Etats membres de déroger au principe d'interdiction. Ils concernent :

- la légitime défense et les besoins de sécurité,
- la participation aux opérations de maintien de la paix,
- l'application de la loi et le maintien de l'ordre national.

La Convention pose le principe du contrôle strict de la fabrication des armes légères en réglementant les activités des fabricants locaux et en communiquant les informations sur la production au Secrétariat exécutif de la CEDEAO. Elle établit un certain nombre de moyens et d'instruments susceptibles de promouvoir la transparence et la confiance entre les États membres et notamment :

- l'établissement des registres nationaux et sous-régionaux,
- le marquage et le traçage,
- le contrôle du courtage,

- la gestion et sécurisation des stocks,
- et le contrôle de la détention par les civils.

Il s'agit d'un cadre normatif à la portée beaucoup plus vaste que celle du Moratoire qui a la valeur contraignante d'un point de vue juridique, ne se limite pas à énoncer des principes politiques, dicte explicitement les principes directeurs sur lesquels Etats signataires devront s'aligner lors de sa mise en application. Ils devront notamment intégrer, là où cela n'a pas encore été fait, les dispositions énoncées par la Convention dans leurs arsenaux législatifs nationaux. La Convention confie au Secrétariat exécutif de la CEDEAO un rôle central : celui d'identifier et élaborer les critères de convergence qui devront régir l'harmonisation des pratiques nationales. Le fait que les Etats membres confient à une instance régionale la responsabilité de coordonner la mise en œuvre de la Convention montre que :

- d'une part ils ont la volonté politique pour une gestion effective de celle-ci,
- et que d'autre part ils voient dans le système collégial préconisé par la Convention, la garantie que cette gestion sera objective.

La capacité du Secrétariat à relever les défis et remplir le mandat qui lui est confié sera donc un facteur déterminant pour obtenir une application efficace de la Convention. Tout aussi déterminante sera la capacité des bailleurs de fonds et des agences de coopération internationale à répondre aux demandes d'assistance et de coopération technique qui leur seront adressées par les acteurs ouest-africains. Quels que soient les résultats, cet instrument de lutte contre les ALPC contribue à la construction d'un nouvel espace de contrôle au niveau global, régi par ces mêmes principes que la société civile internationale voudrait voir reconnus et adoptés dans le cadre d'un traité international sur le commerce de l'armement. Cette Convention à portée légalement contraignante est un premier historique, un message politique fort et un exemple concret dont la communauté internationale pourrait certainement s'inspirer pour poursuivre sa lutte contre la prolifération de cette catégorie particulière mais la plus meurtrière d'armement conventionnel.

## CONCLUSION

L'Afrique peut espérer un avenir pacifique si elle continue à avancer sur le chemin de la mise en place d'une architecture africaine de sécurité. L'Union Africaine et les communautés économiques régionales ont défini des normes démocratiques claires et des codes de pratique. La tâche à accomplir désormais est de soutenir ces structures et d'exiger que ces normes et codes soient mis en pratique. Les organisations régionales servent de socles pour la politique africaine de sécurité. Au cours de cette conférence, la tâche sera alors de jeter un regard critique sur ce que les organisations régionales peuvent faire, les exemples où elles ont pu obtenir un résultat positif et les cas où elles ont besoin de s'améliorer. Vu que les espoirs de paix et de stabilité du continent reposent sur ces organisations régionales, cette analyse doit être une analyse critique. En outre, elle ne doit pas se faire sur la base d'attentes irréalistes. Les Etats africains doivent plus que par le passé signifier clairement qu'ils ne toléreront pas l'oppression des peuples ou l'abus des droits de l'homme. La communauté africaine doit être assez forte pour faire entendre sa voix en marquant très tôt son objection lorsque des dirigeants n'acceptent pas des élections démocratiques ou leurs résultats. Les capacités de réaction à ces crises doivent être renforcées à travers l'UA et les communautés économiques.

## **Les stratégies nationales et régionales de lutte : place de la société civile**

M. Honoré Georges Ndiaye\*

### **I. CONTEXTE**

Les perspectives régionales de paix en Afrique de l'Ouest, en dépit des efforts de la CEDEAO visant à présenter la région ouest africaine comme un espace politique, social et économique prometteur, ne sont pas prometteuses du fait de la multiplicité et de la gravité des menaces qui pèsent sur son avenir. Cette situation, tant au plan politique qu'au plan économique, constitue un terrain fertile pour les revendications syndicales et sociales, voire pour les mouvements armés qui compromettent tous les efforts de stabilité de nos Etats.

Enfin, au plan sécuritaire, si la montée des périls de toutes sortes a retenu l'attention des décideurs, elle est aussi au cœur des préoccupations de la Société civile. Le trafic de drogue, la circulation d'armes légères, le blanchiment d'argent, le terrorisme transsaharien, et même la piraterie, pour ne citer que ceux là, appellent des réponses urgentes de la part des Etats, mais la Société civile « première victime » apporte-telle une contribution dans la lutte contre ces menaces contre sa sécurité. Quelle est l'approche ou « Le point de vue de la Société civile face à ces nouveaux périls, notamment les Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) et quelles sont Les difficultés rencontrées ?»

Cette communication se propose d'examiner le point de vue de la société civile sur la prolifération et la circulation illicite des Armes Légères et de petit calibre (ALPC) et les difficultés rencontrées dans la lutte contre ce fléau qualifié par l'ancien Secrétaire Général des Nations

---

\* Honoré G. Ndiaye est Président du Réseau Sénégalais d'Action sur les Armes Légères (RESAAL), membre du Réseau d'Action sur les Armes Légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO), et Directeur Exécutif du Mouvement Contre les Armes Légères en Afrique de l'Ouest (MALAO), depuis 2008. Consultant indépendant, Honoré G. Ndiaye est Expert en gestion et administration de projet.

Unies, SE Koffi Annan « Armes de destructions massives » du fait des conséquences de leur utilisation sur les populations, sous plusieurs angles.

### **La société civile**

Selon le Conseil Economique et Social de l'Union Africaine, la Société Civile comprend les groupes sociaux ; les ONG ; les organes basés sur la communauté ; les organisations bénévoles et les organisations culturelles qui regroupent notamment les femmes ; les jeunes ; les enfants ; les diasporas nationales et les éléments du secteur privé comme les médias ou les associations de femmes travaillant sur les marchés. La société civile est aussi décrite comme le cercle en dehors de la famille, de l'Etat et du marché où les gens s'associent pour défendre des intérêts communs.

### **La prise de conscience**

La prolifération des ALPC est une menace grave de sécurité avec des implications pour le développement socio-économique, la sécurité humaine et la stabilité des Etats. La circulation et la prolifération illicites des ALPC rend plus violents les conflits politiques et ethniques. L'implication de la société civile dans la problématique des ALPC ne date pas d'aujourd'hui. Elle a toujours joué un rôle d'avant-garde dans les efforts collectifs de mobilisation contre les effets néfastes des ALPC. Et au cœur de la lutte contre les ALPC, la Société civile s'est évertuée à apporter sa contribution active dans la définition des stratégies créatives pouvant permettre de circonscrire la prolifération et la circulation illicite des ALPC. L'engagement de la société civile sur la question des ALPC aura été significatif lorsqu'il s'est agi d'élaborer des textes plus contraignants pour lutter contre la circulation et la disponibilité des armes dans l'espace de la CEDEAO.

L'Etat seul ne peut pas lutter contre la prolifération des ALPC. Le rôle de la Société dans la lutte contre la prolifération des ALPC est aujourd'hui largement reconnu. Le Groupe d'experts gouvernementaux des Nations unies sur les ALPC, dans son rapport A/54/258/ du 19 août 1999, recommande que l'ONU facilite la coopération avec la Société

civile, notamment les Organisations non-gouvernementales, dans le domaine des activités concernant les armes légères, eu égard au rôle important que joue la société civile pour augmenter la sensibilisation aux problèmes constitués par les armes légères et pour les conforter » (par.105 et par 135 sur le temps réservé aux représentants de la société civile). Au Sommet de 1998, au cours duquel fut signée la Déclaration, s'est tenue une réunion parallèle des ONG ouest-africaines qui a adopté un plan d'action sur les armes légères. Le West African Network on Small Arms (WANSA) est né de ces efforts. La prise de conscience de la Société civile a été d'autant plus importante compte tenu de la grande disponibilité des armes et de leur circulation incontrôlée.

### **Quelques chiffres**

Nombre d'armes légères en circulation dans le monde : 875 millions (Rapport Small Arms Survey 2007) Au cours des 18 mois postérieurs à la fin officielle d'un conflit, les pertes humaines associées à la circulation des armes sont de 60 à 80% plus élevées qu'avant le début du conflit (CICR).

### **Conséquences**

D'ici 2015 on prévoit 869 à 975 millions d'armes en circulation ; 30 millions d'armes légères circuleraient en Afrique subsaharienne (statistiques CEDEAO) ; 8 millions en Afrique de l'Ouest (statistiques CEDEAO) ; 10 à 14 milliards de munitions sont annuellement fabriquées, c'est-à-dire suffisamment pour tuer chaque habitant de la planète deux fois.

## **En Afrique**

On ne dispose pas de chiffres exacts. Environ 30 millions d'armes légères existeraient en Afrique au sud du Sahara dont (79%) serait entre les mains des civils.

-En Afrique de l'ouest

C'est une région instable (Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Leone) caractérisée par l'existence de mouvements armés. On estime à près de 3,5 millions la quantité d'armes en circulation et à 3 millions, le nombre de victimes entre 1990 et 2004. La situation en Afrique de l'ouest est exacerbée par l'existence d'enfants soldats.

-Engagement des ONG et Rôle de la Société Civile

L'engagement des ONG et celui des autres composantes de la Société civile, s'est fait progressivement à travers ces rencontres importantes qui ont marqué la lutte pour juguler la prolifération des ALPC (Les statistiques obligent à concevoir et à prendre des mesures et instruments législatifs plus contraignants au niveau de l'espace CEDEAO, mais surtout au niveau mondial car le commerce des armes est hors contrôle). Engagement fait au niveau international : la première Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères tenue du 09 au 20 juillet 2011 à New-York qui a exhorté les gouvernements à prendre des mesures urgentes visant à renforcer le contrôle et la régulation au niveau des Etats à travers un Programme d'Action.

-Au niveau de l'Afrique : des rencontres et initiatives, organisées par les Etats et ONG, ont été marquées de façon significative par la signature par les Etats membres de la CEDEAO (Oct. 1998) d'un Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest. Ce fut là une expression de la volonté politique des leaders ouest africains et une approche novatrice sur la prévention des conflits et de la consolidation de la paix (idem dans les Etats de la Corne l'Afrique et

des Grands Lacs - Déclaration de Nairobi en 2000 et Plan d'action). Malheureusement, ni le Moratoire ni la Déclaration de Nairobi ne lient juridiquement les signataires.

**La convention de la CEDEAO sur les ALPC, leurs munitions et autres matériels connexes (Innovations) :**

Les États Membres de la CEDEAO conscients de la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de la CEDEAO en matière de lutte contre la prolifération des armes ont décidé, sous l'impulsion dynamique des organisations de la société civile, au niveau régional et national, de transformer le moratoire en un instrument juridique légalement contraignant. C'est ainsi que la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO a adopté le 14 juin 2006, la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes. En effet la mouture de la Convention fut sans conteste une importante contribution de la société civile qui a en son temps permis de jeter les bases d'une législation plus contraignante des ALPC. Mais l'implication la plus significative aura été la signature ; l'adoption et la ratification de la Convention de la CEDEAO sur les ALPC. Une implication soutenue aussi par le RESAAL (Réseau Sénégalais d'Action sur les Armes Légères). L'action de ce réseau consistait en des campagnes de sensibilisation ; de plaidoyers sur la pertinence de la Convention. Les organisations du RESAAL sont une trentaine dont les plus marquantes : MALAO, AFSTRAG, AMNESTY Sénégal, RADDHO, GRA-REDEP. A l'exception d'une ou deux d'entre elles, toutes n'ont pas comme objectifs principal : la lutte contre les ALPC. Toutefois, à travers leurs objectifs spécifiques, elles ont travaillé en synergie pour obtenir les résultats significatifs dans les domaines de l'Information et de la sensibilisation, de l'Éducation, de la Communication, du Genre (violences faites au Genre), de la Sécurité humaine.

## L'apport le plus significatif :

- au plan national par des campagnes d'information, elles ont inscrit dans l'agenda des autorités la question des ALPC, marqué les décideurs et sensibilisé l'Assemblée nationale, les Gouverneurs, les Préfets et sous-préfets, les leaders d'opinion, les Présidents de communautés rurales, les Organisations communautaires de base, les Associations de Femmes, de Jeunes. Elles ont contribué ainsi à l'accélération de la mise en place de la COMNAT, à la ratification de la Convention de la CEDEAO sur les Armes légères, leurs munitions et matériels connexes (5ème Signataire), à l'harmonisation des textes organisant le port et la détention d'armes et au lobbying pour leur application. A ces réalisations, il faut ajouter de nombreux programmes d'Education à la paix, des programmes Développement, et de programme sous régionaux contre les ALPC (PSR/ALPC).



Enfants Artisans de Paix :  
« Non aux Jouets-Armes »



Actions de sensibilisation de la société civile

## II. LES REALISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

Notre sous région est engagée depuis plusieurs années dans diverses initiatives avec pour objectif principal: la création d'un espace sécurisé et pacifié favorable au développement. Qu'avons-nous fait au Sénégal ? Au cours de cette dernière décennie, les activités de la société civile dans la lutte contre la prolifération des armes légères ont été menées dans le domaine de la sensibilisation et de l'information vers les populations sur les effets dévastateurs des ALPC. Ces campagnes de sensibilisation se sont déroulées dans des pays comme le Mali, le Sénégal, le Ghana. « Le Comité sénégalais de Campagne coordonné par Oxfam America a lancé la Campagne Contrôlons Les Armes par une grande manifestation au Théâtre Daniel Sorano, le 23 Octobre 2003 ». L'objectif de cette politique de sensibilisation et d'information était au :

- **niveau international** : l'adoption d'un Traité sur le Commerce des Armes afin de prévenir les exportations d'armes qui pourraient être utilisées pour commettre des violations des droits humains et du droit humanitaire international ;

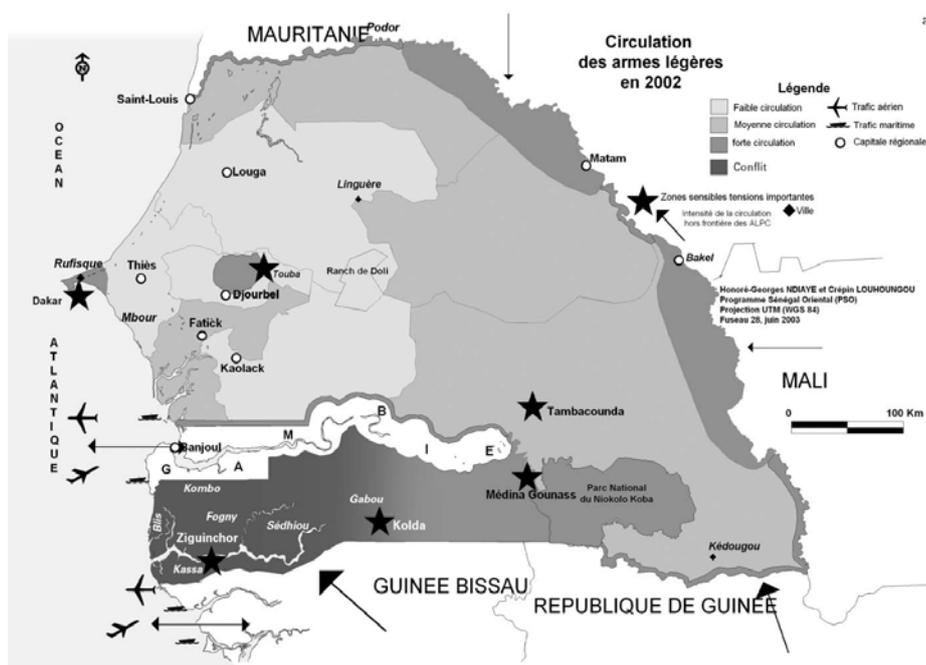
- **niveau régional** : Le développement et le renforcement par les gouvernements des accords du contrôle des flux des armes tels le Moratoire d'Abuja, la Déclaration de Nairobi en y incluant les principes de des droits de l'homme et du Droit humanitaire; il faut également obtenir un engagement politique plus fort des Etats de la CEDEAO ;
- **niveau national** : Améliorer les mécanismes nationaux de contrôle, de transfert et de circulation des armes pour une meilleure protection des personnes et des biens, en conformité avec les lois, normes et standards internationaux.

**Les résultats suivants ont été obtenus avec en l'occurrence :**

- La sensibilisation de nombreuses communautés avec un focus sur la région sud du pays, la Casamance; plus de 300 000 signatures de la Pétition qui a obtenu Un million de signatures ; l'engagement et soutien de personnalités religieuses, politiques et des OSC ; des contributions de qualité au processus en cours aux Nations Unies ;
- Le Renforcement de capacités (former les leaders des communautés locales aux techniques de construction de la paix et de résolutions des conflits ;
- Education et Formation /FALSEN (Formation sur les Armes Légères au Sénégal avec le soutien de la Fondation Konrad Adenauer et les experts des Forces de Défense et de Sécurité) ;
- Le Programme Sous Régional sur les Armes légères et de Petit Calibre (PSR-ALPC), initié en 2005 par le Consortium CECI et Oxfam GB pour une durée de deux ans, fut conçu comme un projet pilote dans l'espace CEDEAO. Points focaux: MALAO, WANEP, ABC Développement. Ce PSR repose sur deux pôles interdépendants: la sécurité et le développement ;
- Le PARSED (Projet d'appui à la réinsertion pour la sécurité et le développement en Casamance) avec le soutien de Control Arms, Afrique Enjeux et OXFAM.
- Rôle de surveillance et de contrôle (contrat sur les achats d'armements, rappel aux gouvernements de tenir leurs promesses en matière de circulation des armes légères.

## Les activités de recherche Guinaar ak y Nenam et la Carte de situation des ALPC.

En outre la société civile a beaucoup influencé la nouvelle conceptualisation de la sécurité axée non plus sur l'Etat mais sur les personnes. En d'autres termes sur le Concept de sécurité humaine. La société civile a aussi beaucoup œuvré sur la question des ALPC en encourageant et en accompagnant les initiatives locales de consolidation de la paix et en mettant en place des capacités d'éducation à la paix. Ainsi, la société civile a toujours œuvré par de pertinentes politiques d'informations et de dissémination de l'information sur les ALPC. L'action de la société civile sur les ALPC a été si décisive que l'article 23 du chapitre V de la Convention de la CEDEAO sur les ALPC lui consacre un rôle majeur.



### III. LES DIFFICULTES RENCONTREES

Après une telle prise de conscience et un travail en synergie avec l'ensemble des acteurs de l'Etat responsables des Forces de Défense et de sécurité, la société civile rencontre cependant quelques difficultés dans la mise en oeuvre de son programme.

- Sur le plan national : Sa collaboration avec la COMNAT s'est traduite non seulement par son intégration à part entière en son sein (l'étude du projet décret organisant la COMNAT en marge de l'Atelier de validation de l'enquête nationale sur les ALPC – Nov. 2010 SALY), mais aussi par la fusion du Plan d'action de la Société Civile, dans le Plan National d'Action. Toutefois, la première difficulté : c'est la mise en oeuvre du Plan National validé, à savoir la mise à disposition des financements qui permettraient à la société civile de réaliser sans délai, les programmes dont l'exécution lui est confiée, dans les domaines de la Sensibilisation, l'Information, l'éducation et les projets de développement (Cf. Art. 23 de la Convention de la CEDEAO).

Pour les financements provenant de l'Etat, le mode d'attribution n'est pas connu de la Société civile, même si l'Etat confirme son soutien aux organisations de la Société civile luttant contre les ALPC. Une clé de répartition et les procédures arrêtées devraient être largement diffusées

Pour les financements provenant de la CEDEAO, sur la base du Plan National d'action, les financements pourraient être directement versés à la Société civile (RESAAL) pour exécution, le contrôle de l'exécution étant fait par la COMNAT ou tout autre organe de contrôle de l'Etat.

La décision prise par la CEDEAO de la verser directement aux COMNAT est une bonne chose, si et seulement si, les Commissions Nationales fonctionnent régulièrement. Pour notre COMNAT, les réalisations qui ont fait du Sénégal, un pays champion dans la lutte contre les ALPC, devraient être poursuivies en priorité, en permettant à la Société civile de réaliser les volets du programme national qui sont de sa responsabilité, même si les autres volets pris en charge par les

départements ou les structures de l'Etat ne peuvent pas démarrer au même rythme que ceux initiés par la société civile. La COMNAT doit indiquer le pourcentage des crédits attribués par la CEDEAO à la Société civile et aux autres structures de l'Etat, pour la mise en œuvre du Plan National d'action. L'intégration de la Société civile dans la délégation du Sénégal aux différentes Conférences des Nations Unies traitant des ALPC, du TCA n'a de sens que si cette mesure permet à la Société civile de garder son rôle pionnier dans la lutte contre les ALPC. Une concertation plus grande avec le bureau du RESAAL devrait permettre la désignation des membres les plus représentatifs, pour apporter la contribution de la Société civile à la Déclaration du Sénégal. L'indisponibilité des crédits gêne considérablement la société civile. Et, il urge de se pencher sur la question afin que les destinés à la société civile soient plus accessibles. Face aux lourdeurs administratives notées dans la disponibilité des crédits, les organisations régionales ont là un chantier plus important. Il faut par ailleurs relever que la problématique de la disponibilité des crédits tient beaucoup plus aux limites d'ECOSAP.

### **Sur le plan Régional, ECOSAP est notre interlocuteur**

Son rôle a été déterminant dans le processus de mise en « réseaux nationaux » de la Société civile des Etats de la CEDEAO (au même titre que celui joué dans l'installation des Commissions nationales) par le financement de leurs installations et de leurs programmes d'urgence. Il en est ainsi du soutien apporté au renforcement des capacités des membres du réseau en leur permettant de suivre les programmes du Centre Koffi Annan. Sa léthargie pourrait être préjudiciable au dispositif de lutte contre les ALPC dans l'espace CEDEAO.

### **CEDEAO / sa stratégie de Partenariat ?**

Confirmer le développement des programmes, des activités et des initiatives d'Alerte précoce. Les ONGs qui sont le premier maillon du dispositif d'Alerte Précoce devraient si elles sont impliquées être en mesure de proposer des « Réponses précoces ». Pour ce faire, la Société civile et les ONGs luttant contre la prolifération des ALPC devraient :

- avoir un accès à ECOWARM ;
- bénéficier d'un programme de renforcement de capacités et d'une incitation à travailler en synergie compte tenu de l'ampleur de la menace ;
- avoir la garantie du financement de leurs programmes à travers le PAN.

La société civile est prête à jouer le rôle qui est le sien dans le cadre de l'Alerte Précoce. Toutefois la coordination nationale devrait être plus efficace et éviter les confusions dans les responsabilités à tenir au sein de la COMNAT. Sur le plan international les difficultés de la société civile tiennent le plus souvent aux problèmes de coordination et de financement des campagnes. En effet, face à la méconnaissance des zones d'intervention, certaines organisations ont tendance à accorder des financements inadaptés et insuffisants aux différentes campagnes ou activités initiées, mettant en difficulté la société civile. Enfin, il y a aussi l'existence de problèmes internes à la société civile. Des perceptions différentes et des querelles de préséance minent aussi la dynamique unitaire de la société civile.

## **CONCLUSION**

En définitive, le rôle de la société civile n'est plus à démontrer dans la lutte contre la prolifération des ALPC. S'il n'est pas nécessaire de le réaffirmer, il est urgent de passer des déclarations de bonnes intentions et à la création d'une synergie d'action entre Etat et Société civile pour lutter efficacement contre la prolifération et la circulation illicite des ALPC au Sénégal et dans la sous région. Cette reconnaissance passe-t-elle par l'octroi d'un statut juridique pertinent à la société civile au sein des COMNAT ? Il faudra aussi renforcer l'assise de la société civile en favorisant des mécanismes souples et accessibles aux crédits. Et cela passe nécessairement par une réforme des prérogatives d'ECOSAP sur la question des crédits.

Ensuite sur le plan national les organisations de la société civile doivent sur le plan juridique accéder à un statut d'organisme d'utilité

publique. Une consécration d'utilité publique qui leur permettra d'avoir une assise financière juridique non négligeable. Quels sont les voies et moyens susceptibles de ramener l'espoir dans la région ouest africaine et de l'inscrire durablement dans la paix et le développement? Explorer les mécanismes politiques, économiques, sociaux et culturels susceptibles de participer à l'émergence d'un climat de paix et de développement. Le Programme Sous Régional sur les Armes légères et de Petit Calibre (PSR-ALPC), initié en 2005, dont les deux phases d'extension ont rendu possible la 2<sup>ème</sup> remise volontaire d'armes et des activités génératrices de revenus. Les populations attendent son extension vers les autres localités :

- Formuler des recommandations pertinentes sur les perspectives de paix et de développement dans la région ouest africaine.
- AICSA : Action Intégrée contre les Stupéfiants et les armes légères (projet sous régional) une nouvelle approche pour lutter contre la criminalité transnationale organisée (CTO)

En ce siècle nouveau, nous devons partir du principe que la paix n'appartient pas qu'aux Etats et aux peuples, mais aussi à chacun des membres de chaque communauté. La souveraineté des Etats ne peut plus servir d'écran pour masquer des violations systématiques des droits de l'homme. Dixit Kofi Annan.

**THEME III**

**QUELLES REponses POUR LES FORCES  
DE SECURITE ET DE DEFENSE ?**

## **La Gendarmerie nationale face aux menaces transfrontalières : postures et perspectives**

Général Abdoulaye Fall\*

Messieurs les chefs d'Etat major d'Armées de la  
CEDEAO ;

Messieurs les officiers généraux ;

Messieurs les directeurs ;

Monsieur le président de la commission scientifique ;

Mesdames et Messieurs.

Permettez-moi d'abord de féliciter le Général de Corps d'armée, Abdoulaye Fall, Chef d'état-major général des Armées sénégalaises pour son engagement pour l'organisation de ce cadre de haute réflexion qui tend à devenir un rendez-vous annuel majeur pour les principaux acteurs de la sécurité sous-régionale. Mon général, je vous remercie aussi de me donner l'occasion d'apporter un éclairage, à côté des autres directeurs de service en charge de la sécurité intérieure, sur la posture et les perspectives envisagées par la gendarmerie nationale, face aux menaces transfrontalières.

L'idée que je voudrais vous faire partager est que la gendarmerie nationale a adopté, au sein du dispositif national contre l'insécurité, une position proactive qui réside dans la recherche accrue de l'efficacité et qui lui permet de jouer son véritable rôle de force de prévention. Grâce à des principes directeurs en évolution et des méthodes de plus en plus adaptées,

---

\* Abdoulaye Fall est issu de l'Ecole spécialisée militaire de Saint-Cyr (France). Il est titulaire d'un DES en Histoire militaire et d'un Diplôme d'Etudes Diplomatiques et Stratégiques. Général de division, Abdoulaye Fall est Haut Commandant de la Gendarmerie Nationale du Sénégal et Directeur de la Justice militaire depuis 2005.

elle joue un rôle majeur dans la stratégie nationale de lutte contre tout le spectre de la criminalité transfrontalière dont certaines formes participent à l'aggravation de l'insécurité, au point de constituer de sérieuses menaces à la stabilité de nos jeunes Etats. Je me propose d'abord d'identifier les menaces les plus courantes auxquelles la gendarmerie est confrontée à nos frontières. Ensuite, j'essaierai d'analyser sa posture au sein du dispositif global de sécurité. Enfin, j'insisterai sur son action dans la promotion de la nécessaire coopération multisectorielle et internationale pour faire face à ces menaces qui pourraient profiter du cloisonnement des acteurs de la lutte pour se développer.

## **I. IDENTIFICATION DES MENACES**

L'émergence d'ensembles sous-régionaux, telles la CEDEAO et l'UEMOA qui favorisent des flux de tout ordre semble abolir les frontières dans un espace où il n'y a plus aujourd'hui de frontière aux menaces. Cette nouvelle donne rend la surveillance et le contrôle du territoire particulièrement difficiles dans un pays comme le Sénégal qui partage des frontières terrestres avec cinq autres Etats et qui reste principalement concerné par tous les phénomènes liés à ces menaces :

- La frontière nord du pays peut rapidement devenir la porte d'entrée des terroristes appartenant à AQMI qui pourraient utiliser notre territoire comme une zone de villégiature ou de transit après des forfaits ;
- A l'est, la porosité des frontières peut également profiter aux membres de ce même groupe qui ont récemment effectué des mouvements entre la Mauritanie et le Mali, les deux pays avec lesquels le Sénégal partage une frontière à ce niveau ;
- Les frontières Est et Sud du Sénégal sont indissociables de la circulation des armes légères et de petits calibres. Les régions de Tambacounda, Kolda et Ziguinchor en sont les principaux points d'entrée ;
- L'Est et le Sud du pays sont également les zones d'entrée prisées par les réseaux de trafic d'être humains et de convoyage d'immigrants clandestins.

Le vol de bétail, qui est une cause d'insécurité principale, est le fait de délinquants internationaux établis de part et d'autre de nos frontières. Leurs actions peuvent porter le discrédit sur l'Etat et les forces de sécurité dans des zones souvent en proie à des litiges qui résultent de la non-matérialisation de la frontière et son inadéquation à la carte ethnique. Ce phénomène pourrait même remettre en cause les relations de bon voisinage et engendrer des crises interétatiques. Les côtes sénégalaises ont aussi été utilisées entre 2006 et 2009 par des milliers d'émigrants clandestins en direction de l'Europe. Aujourd'hui, elles constituent avec le fleuve Sénégal et le fleuve Gambie, les voies d'infiltration des contrebandiers et des trafiquants de cannabis. Pour ce qui concerne le trafic de drogue dure en provenance d'Amérique du Sud et pour lequel Dakar tend à devenir une zone de transit privilégiée, les frontières Sud et Est en sont les principales zones de passage; l'aéroport international de Dakar et le port de Dakar en étant les destinations finales. Pour faire face à tous ces fléaux, la gendarmerie nationale, a adopté une posture qui se fonde sur une action autonome et intégrée.

## **II. LA GENDARMERIE DANS LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE**

L'action de la gendarmerie s'inscrit dans le dispositif national de sécurité et se fonde sur un cadre juridique qui permet d'agir sous une double obligation propre à tout état démocratique : la préservation de l'ordre public et le respect des libertés fondamentales. Dans ce cadre, la gendarmerie forte de son implantation territoriale qui lui permet de couvrir plus de 80% du territoire national, met en œuvre une posture adaptée aux différentes menaces. Actuellement, toutes les six légions de gendarmerie territoriale participent à la recherche du renseignement et au contrôle des frontières par des visites de secteur et des patrouilles. Sur les zones frontalières, plus de vingt brigades et postes, dont les effectifs ont été revus à la hausse depuis 2007, disposent de moyens adaptés et bénéficient de renfort, en cas de besoin, pour réduire le temps d'impunité des criminels mais aussi garantir un standard de sécurité diversifiée aux populations par des activités de police judiciaire et administrative. La mise en place d'un escadron territorial d'une centaine de militaires au niveau de chaque légion participe à rendre le dispositif plus hermétique.

De plus, pour accroître sa capacité de contrôle et faire face aux vulnérabilités en cours au Nord et à l'Est du pays, trois Escadrons de Surveillance et d'Intervention ont été mis sur pied à Bakel (Est), à Linguère (zone de transit au centre Nord) et à Ourossogui (Nord). Un dispositif de surveillance pédestre et des patrouilles en véhicule dans les secteurs sensibles complètent l'action sur les principaux axes routiers où les points d'ancrage permettent un contrôle de zone très efficace. La mise en service d'un numéro vert (800 00 20 20) au profit des populations et la mise en œuvre d'un système de géolocalisation à partir du Centre Opérationnel de la Gendarmerie (C.O.G) permettent une meilleure prise en compte des menaces et une réduction drastique des délais d'intervention. Au plan de la réorganisation des services, la création d'une brigade de recherches au niveau de chaque légion et le rattachement de ces structures à la section de Recherches sont en grande partie à l'origine de l'augmentation des arrestations des délinquants. La combinaison de ces actions a permis d'enregistrer des résultats probants dans la lutte contre les menaces transfrontalières et le crime transnational organisé.

Pour ce qui concerne la lutte contre l'émigration clandestine, le nombre de personnes interpellées est passé de 3958 (dont 86 convoyeurs) à 42 (dont 2 convoyeurs) de 2006 à 2009. Sur 2519 bêtes volées, 1229 ont été retrouvées principalement dans les secteurs des légions Nord et Est qui surveillent la frange frontalière avec la Mauritanie et le Mali. Pour la drogue, la compagnie de gendarmerie de Mbour a effectué une saisie record de 2400 kg de cocaïne pure en 2007. Par ailleurs, cette année 6175 kilogrammes de chanvre indien ont été saisis sur le corridor Dakar-Bamako où l'action de la gendarmerie vise à lutter contre les trafics illicites transfrontaliers tout en préservant la fluidité sur les voies de communication conformément aux recommandations communautaires.

Sur un autre registre, la gendarmerie nationale va renforcer sa stratégie de prévention de proximité. Dans cette logique, le "Référentiel 2015", document de base qui devrait permettre d'atteindre un effectif de 8500 hommes dans quatre ans, prévoit une plus grande couverture du territoire par les Escadrons de Surveillance et d'intervention. Ainsi, sept autres escadrons de surveillance seront créés, notamment à Kédougou où

l'exploitation aurifère a dopé les activités liées à l'immigration clandestine et à toutes sortes de menaces liées aux périphéries, et à Diass qui sera le nouveau pôle national pour le trafic aéroportuaire. Toutes les légions territoriales, devenues les "principaux centres de décision opérationnelle" disposeront d'un centre opérationnel (COL) dédié au renseignement et à la conduite, en plus d'un peloton d'intervention antiterroriste.

Par ailleurs, trois (03) Sections de Recherches seront créées à Saint-Louis, Ziguinchor et Kaolack, en plus d'une Section fluviomaritime avec trois unités basées à Dakar, Saint-Louis et Ziguinchor pour une meilleure surveillance de nos côtes et de nos cours d'eau. La posture actuelle permet de faire face aux menaces transfrontalières, mais la lutte ne peut être pleinement efficace que si elle s'étend dans le domaine de la coopération.

### **III. LA CLE DE LA PERFORMANCE : LA COOPERATION**

Trois pôles devront être privilégiés : le niveau local, la coopération internationale et enfin le niveau politique. Au sein du dispositif intérieur, il existe une volonté réelle de faire face au besoin de cohérence et d'efficacité dans la coopération entre la Police, l'administration des Douanes et la Gendarmerie. Plusieurs cadres de partage réunissent déjà nos services. En outre, la gendarmerie participe avec la police aux opérations FRONTEx et avait jusqu'au début de cette année, un détachement d'une cinquantaine d'hommes au sein de la douane. Les agents des trois services participent à des cours de formation organisés par les Etats Unis d'Amérique ou la France, à travers Interpol, pour une meilleure expertise et la mutualisation dans le cadre de la lutte contre les nouvelles menaces. En outre, les trois services travaillent ensemble dans le cadre du contrôle des frontières maritimes et aériennes au sein de structures mixtes comme l'Unité Mixte de Contrôle des Conteneurs (UMCC) et à la coopération aéroportuaire pour lutter contre la drogue et les trafics illicites (AIRCOP). Dans le cadre des échanges avec les gendarmeries sœurs, la gendarmerie nationale s'investit pour la mise en œuvre effective du Détachement Opérationnel International (DOI) pour la gestion de la sécurité dans la zone de tri jonction (frontière commune Sénégal-Mali-Mauritanie). La validation de ce projet opérationnel par le

Haut commandant de la gendarmerie du Sénégal et ses homologues malien et mauritanien va permettre le déploiement effectif d'un dispositif mixte constitué d'unités mobiles, d'éléments de renseignements et des équipes judiciaires. Les unités sénégalaises de ce détachement sont déjà constituées. Elles seront essentiellement composées d'Escadrons de Surveillance et d'Intervention.

Ma présence lors des rencontres de Tambacounda le 8 Avril 2010 et de Saint Louis le 15 avril 2010 confirme notre volonté et notre engagement à lutter de manière conjointe et simultanée contre ces fléaux. Ce projet a déjà obtenu le soutien de principe de l'Union Européenne. Cette année, neuf patrouilles conjointes des forces de sécurité du Mali, de la République Islamique de Mauritanie et du Sénégal ont été effectuées. Elles ont permis la mise hors d'état de nuire d'un nombre important de délinquants pour diverses infractions liées à la criminalité transfrontalière. Pour la frontière aérienne du Sénégal qui présente encore de grandes vulnérabilités, un meilleur contrôle des passagers exige la numérisation des fiches aéroportuaires en vue d'une exploitation optimale ; ce projet est à l'étude au niveau de l'Etat major de la gendarmerie et les partenaires internationaux, tels que le COSPOL (COCAINA PROJECT), constitué de treize (13) pays de l'UE, seraient disposés à le financer. Dans le cadre de l'organisation des gendarmeries africaines (OGA), la gendarmerie nationale vient de demander à la commission de la CEDEAO de faire du bureau régional abrité par la Côte d'Ivoire, une institution spécialisée. Ce statut devrait permettre au bureau qui a pour but d'être un outil de réflexion et un cadre d'engagement efficace dans la prise en compte des problématiques de sécurité de mener une coopération policière féconde dans le cadre communautaire.

Au niveau politique, le Sénégal a signé et ratifié les différents textes de la CEDEAO en matière de coopération policière. L'Etat a aussi, au plan bilatéral, signé des conventions générales de coopération en matière de justice avec les pays limitrophes. Mais les enjeux sécuritaires requièrent beaucoup plus de volonté politique. En conséquence, des débats devront être suscités par les forces de sécurité vers l'autorité politique pour l'élaboration de stratégies communes et intégrées.

De telles stratégies permettront notamment :

- la coordination des efforts à mener face au développement des menaces transfrontalières ;
- l'élaboration de normes juridiques communes susceptibles de renforcer la coopération policière et l'entraide judiciaire ;
- la mise en réseau des services de renseignements pour un partage instantané des informations ;
- l'établissement de procédures opérationnelles standards et l'acquisition de moyens interopérables.

Mesdames et Messieurs ;

Voici très brièvement décrite la posture de la gendarmerie nationale face aux menaces transfrontalières. Elle s'organise dans le cadre d'une prise en compte globale des questions de sécurité dans l'espace sous-régional ; dans le seul but la posture et l'attitude proactives qui lui permettent d'être au rendez-vous communautaire pour le renforcement de la sécurité collective et la stabilité.

## **La Police Nationale face aux menaces transfrontalières : Bilan et perspectives**

Commissaire Mamadou Thiandoum\*

Le thème du colloque « Les Forces de défense et de sécurité face aux menaces transfrontalières en Afrique de l'Ouest » est d'une acuité certaine au regard de la situation sécuritaire qui marque la géopolitique de la sous-région depuis une décennie. A l'analyse, l'énoncé du thème appelle à la fois, de notre part, un diagnostic de la carte des menaces et une revue des réponses pour faire face. L'Afrique de l'Ouest est aujourd'hui un terrain fertile des formes de criminalité les plus variées. Au niveau de l'élaboration et l'application des politiques vecteurs de réponses sécuritaires, notre pays s'appuie sur une superstructure composée des forces de défense et de sécurité au sein desquelles la Police Nationale occupe une place capitale. Je rappellerai que la mission première de la Police est de garantir la sécurité des personnes et des biens à l'intérieur du territoire. Mais aussi la gestion rigoureuse de nos frontières afin de se prémunir des crimes transfrontaliers.

Pour accomplir cette mission régaliennne, la Police compte sur ses services propres qui interviennent dans ce domaine que sont la DSP, la DST, la DPJ, la DPAF et l'OCRTIS, en parfaite synergie avec les autres Forces de Défense et de Sécurité. Ainsi, au niveau national, des cadres appropriés comme le Centre d'orientation Stratégique, ont vu le jour pour faciliter la mutualisation des moyens, l'échange d'informations et d'analyses. Enfin, il y a la coopération internationale et sous régionale qui est un appui appréciable par la fourniture de renseignements et l'appui technique et matériel. Ainsi, le Sénégal est partie à la Convention des Nations Unies contre le Crime Transnational Organisé de 2000 et a ratifié ses protocoles additionnels que sont :

---

\* Mamadou Thiandoum est titulaire d'une Maîtrise en Droit Public. Commissaire Divisionnaire de Police, il est Directeur de la Police de l'Air et des Frontières depuis 2011. Mamadou Thiandoum est Certifié Expert opérationnel en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il est membre de nombreuses structures contre la corruption et la criminalité transfrontalière.

- Le protocole visant à réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ratifié le 27 octobre 2003 ;
- Le protocole contre le trafic illicite des migrants par terre, mer et air, ratifié le 27 octobre 2003 ;
- Le protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, ratifié le 7 avril 2006.

Pour s'approprier les instruments de lutte contre le crime transnational organisé et se donner les moyens de s'acquitter de ses engagements, le Sénégal a procédé à la réception des moyens juridiques internationaux dans son dispositif légal interne. Dans notre présentation, nous évoquerons quatre principales menaces transfrontalières auxquelles la police fait face. Il s'agit des migrations à risque, du Trafic de stupéfiants, de la circulation et de la prolifération des armes légères et de petit calibre et du Terrorisme.

## **I. LES MIGRATIONS A RISQUE**

### **1. Situation**

Le Sénégal a 700 kilomètres de côte sur l'Océan Atlantique et partage sa frontière terrestre avec cinq (05) pays à savoir la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée Conakry, le Mali et la Mauritanie. Cette situation géographique expose notre pays aux migrations à risque et en fait en même temps un pays de départ, de transit et de destination des migrants irréguliers. En plus de la lutte contre ces migrations irrégulières, la Police aux frontières fait face à toutes les formes de criminalité qu'il s'agisse du terrorisme, du trafic humain, de drogue, d'armes ou de devises, d'où le vocable de migrations à risque. Pour accomplir ses missions, elle dispose de deux commissariats spéciaux au Port pour la frontière maritime, à l'aéroport pour la frontière aérienne et de neuf secteurs frontaliers pour les frontières terrestres. Ce maillage sécuritaire au niveau de nos frontières permet de contrôler les flux migratoires avec une réussite mitigée. En effet, si au niveau des frontières aériennes beaucoup d'efforts de modernisation de l'outil de travail et de formation des hommes ont été fournis, il reste qu'au niveau des frontières terrestres, le chantier est encore énorme et les défis

pressants. Ainsi, des difficultés certaines se présentent pour une maîtrise appropriée de la circulation des personnes et des biens entre nos pays du fait de la porosité de nos frontières et du caractère artificiel que les populations transfrontalières conservent encore des barrières officielles.

## **2. Les perspectives**

Le renforcement du contrôle aux frontières terrestres est nécessaire. Vu les limites des dispositifs statiques de contrôle, la DPAF projette de créer les conditions d'une meilleure mobilité au niveau des Secteurs Frontaliers mais surtout un système de communication fiable permettant l'accès aux bases de données criminelles automatisées telles que celles d'Interpol.

## **II. LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DROGUE**

### **1. Le dispositif institutionnel actuel**

Il est l'aboutissement d'un long processus enrichi par les apports de la communauté internationale à travers trois conventions des Nations Unies (1961 sur les stupéfiants, 1971 sur les substances psychotropes et 1998 sur le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes) ratifiées par notre pays.

#### **a. Création de structures spécialisées**

Dès 1991, le Sénégal s'est doté d'un Office Central pour la Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants spécialement chargé de lutter contre le trafic illicite national et international de stupéfiants. Cet organe de répression, dispose d'une section opérationnelle, de brigades et d'unités de lutte aux frontières sur l'ensemble du territoire national. Au niveau du Port Autonome de Dakar, a été créée une Unité Mixte de Contrôle des Conteneurs (UMCC) composée de policiers, gendarmes et douaniers, chargée de lutter contre tout trafic illicite par voie maritime principalement dans les conteneurs et navires. A l'aéroport international Léopold Sédar Senghor, une unité similaire dénommée Cellule Aéroportuaire Anti-Trafic (CAAT) a été également mise en place en vue

de contrer tout trafic illicite par la frontière aérienne. Il s'agit de deux programmes financés par l'Union Européenne en relation avec Interpol et l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), intitulés AIRCOP et SEACOP avec pour objectif de renforcer les capacités aux frontières. En 1965, a été créée la Commission Nationale des Stupéfiants qui avait la charge de définir la politique nationale en matière de stupéfiants et est devenue en 1997 le Comité Interministériel de Lutte contre la Drogue (CILD) qui comprend la quasi-totalité des ministères et organisations non gouvernementales de lutte contre la drogue. Outre sa mission de définir la politique nationale en la matière, le comité a pour tâche essentielle d'impulser la coopération internationale en vue de renforcer les capacités opérationnelles des services de répression et de prévention.

#### **b. La coopération internationale**

Ayant à l'esprit qu'aucune tentative individuelle ne saurait prospérer en matière de lutte contre les menaces transnationales, la communauté internationale s'est organisée aussi bien au niveau mondial à travers l'Organisation des Nations Unies (ONU) qu'au niveau des espaces communautaires telle que la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En 2008 à Abuja, les autorités de cette communauté ont adopté une Déclaration politique et un Plan d'action pour prendre en charge collectivement dans tout l'espace ouest africain le phénomène de la drogue. Collant à l'esprit du Plan d'Action Communautaire, les autorités Sénégalaises ont organisé en février 2010 une conférence ministérielle regroupant la Gambie, le Cap Vert, le Mali, la Guinée et la Guinée Bissau. Il y avait également la présence des ministres de l'Intérieur de la France et de l'Espagne, et du Secrétaire exécutif de l'ONUDD. A l'issue, les ministres ont adopté une déclaration politique dite « Initiative de Dakar » accompagnée d'un plan d'action composé de sept (07) projets opérationnels. Ces projets ont pour objectif la mise à niveau et l'harmonisation des moyens de lutte aux frontières terrestres, maritimes et aériennes de même qu'un renforcement des capacités de lutte au plan institutionnel, humain et juridique dans tous les six pays. Poussant plus loin, le Sénégal a adopté un document appelé

« Projet d'Appui à l'Initiative de Dakar » pour mettre en œuvre concrètement les conclusions de cette conférence ministérielle.

Traduisant cette volonté politique en actes, la Police Sénégalaise agit en étroite collaboration avec les Polices des pays de destination notamment européens en vue de contrecarrer les stratégies des organisations criminelles internationales et contribuer à leurs démantèlements. Ainsi, en plus des échanges constants d'informations, des investigations décisives dans la traque des trafiquants internationaux sont assurées à la demande des Polices étrangères par l'OCRTIS. Cette collaboration permet de procéder à des saisies importantes de drogue dans les pays de destination, c'est le cas de l'Espagne où des saisies cumulées en mer portant sur 11 tonnes 500 kilogrammes de cocaïne. Devant la situation de plus en plus préoccupante du trafic de drogue connecté à d'autres trafics tels que le trafic d'armes, d'êtres humains et au terrorisme, la différenciation des pays en pays producteurs, de transit et de consommation est actuellement dépassée si l'on tient compte que ces trois aspects peuvent affecter un même Etat. Pour ce faire, seule une réponse globale concertée peut venir à bout des stratégies des narcotraffiquants qui ne se privent pas des possibilités offertes par les technologies modernes.

### **c. Quelques saisies et activités internationales**

Elles ont conduit au démantèlement d'importants réseaux internationaux dont les membres s'étaient installés dans plusieurs pays européens.

- En 2006, 08 tonnes 392 kilogrammes de haschich en provenance du Pakistan saisis dans le port de Dakar, 45 kilogrammes de cocaïne à la frontière aérienne, 700 kilogrammes de chanvre indien provenant de la frontière Est ;
- En 2007, 700 kilogrammes de chanvre indien provenant de la frontière Est, 18 kilogrammes de cocaïne à la frontière aérienne et 10 demandes d'assistance technique formulées par les Polices européennes, ont été satisfaites ;

- En 2008, 716 kilogrammes de chanvre indien provenant de la frontière Est et 12 kilogrammes de cocaïne à la frontière aérienne ;
- En 2009, 01 tonne de chanvre indien provenant de la frontière Est, 57 kilogrammes de cocaïne à la frontière Est et 15 demandes d'assistance technique formulées par les Polices européennes ont été satisfaites ;
- En 2010, 02 tonnes 150 kilogrammes de chanvre indien en provenance de la frontière Est, 20 kilogrammes de cocaïne à la frontière aérienne et 11 demandes d'assistance technique formulées par les Polices européennes ont été satisfaites.

## **2. Les perspectives**

La stratégie intégrée et équilibrée dans une approche globale étant présentement le socle de la lutte internationale contre la menace transversale qu'est le trafic illicite des stupéfiants, notre pays qui y a toujours adhéré ne peut que renforcer cette nouvelle vision mondiale. Ainsi, il s'attèlera à l'application effective, par les Etats signataires, du Plan d'Action de « l'Initiative de Dakar » qui représente un bouclier de protection de notre sous région contre le narcotrafic. Parallèlement, dans le sillage de la mise en œuvre du Plan d'Action du G8, l'échange rapide de renseignements entre le Centre régional de renseignements de Dakar regroupant les différents Officiers de Liaison et les services de répression sénégalais est en passe d'être renforcé avec en toile de fond une connexion des différents centres et plateformes de lutte contre le trafic par voie maritime et aérienne disséminés dans le monde d'une part et les structures de lutte européennes d'autre part. A l'issue, les capacités opérationnelles des services de répression de la sous région seront renforcés de façon harmonisée et ainsi, une réponse globale, concertée et appropriée sera apportée aux organisations criminelles internationales.

### **III. LA POLICE NATIONALE FACE A LA CIRCULATION ET LA PROLIFERATION ILLICITE DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE (ALPC)**

#### **1. Les mécanismes de lutte contre la circulation et la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC)**

Le Sénégal, de par sa position et son rôle historique d'ancienne capitale de l'AOF, s'est de tous temps impliqué dans tous les processus régionaux et continentaux de règlement de la circulation et la prolifération illicites des ALPC, depuis le moratoire d'Abuja jusqu'à la convention de la CEDEAO sur les ALPC entrée en vigueur le 29 novembre 2009. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention, il a été mis en place une commission nationale chargée de la lutte contre la circulation illicite des armes légères et de petit calibre. Sur le plan de la collaboration régionale, notre pays a très tôt opté pour une concertation avec les pays voisins en vue de la mise en œuvre d'actions communes de lutte contre le trafic illicite des armes. En septembre 2000, les polices ouest africaines se sont réunies à Dakar pour s'organiser afin de sécuriser l'espace CEDEAO. Des rencontres tripartites ont lieu entre les ministres de l'Intérieur du Sénégal, de la République Islamique de Mauritanie et du Mali. Elles existent également de façon périodique entre autorités civiles et militaires des trois pays ; ceci a débouché sur des actions ou patrouilles combinées dans le cadre de stratégies communes de lutte contre la criminalité transfrontalière. Ces opérations ponctuelles ont permis des saisies d'armes à feu et l'arrestation de malfaiteurs internationaux.

Le même type de coopération a été engagé avec la Gambie et la Guinée Bissau. Cette forme de coopération a été étendue à des organismes internationaux comme le CICR avec qui le Sénégal a engagé une discussion autour d'une étude sur la « disponibilité des armes », la violation du droit international humanitaire et la détérioration de la situation des populations dans les conflits armés.

## **2. Les perspectives**

Pour améliorer la situation et arriver à une réduction drastique de la circulation et de la prolifération des armes légères, il faudrait assurer d'une part l'information, la sensibilisation et l'éducation des populations dans toutes les composantes de la nation, par tous les moyens et à tous les niveaux, et d'autre part renforcer le contrôle aux frontières qui est un axe fondamental. Aussi, il faudra songer à améliorer les capacités d'intervention des forces de défense et de sécurité en renforçant leurs équipements, leurs effectifs et leur formation.

### **IV. LUTTE CONTRE LE TRAFIC D'ETRES HUMAINS**

#### **1. Les mécanismes institutionnels et juridiques de lutte contre la traite des êtres humains**

##### **Sur le plan institutionnel et juridique**

###### **-Au niveau national**

Dès l'accession à la souveraineté nationale, la plupart des pays de la sous-région se sont dotés de départements ministériels chargés de promouvoir et de protéger les couches vulnérables que constituent les femmes et les enfants, souvent victimes de la traite. Dans ce cadre, on peut citer l'exemple du Sénégal qui, en plus d'avoir ratifié la plupart des conventions internationales relatives à la Criminalité Organisée en général et à la traite des personnes en particulier, a adopté le 19 octobre 2009 un Plan national de lutte contre cette traite. Dans cette même optique, le Gouvernement du Sénégal a mis en œuvre un ambitieux projet de soutien aux écoles coraniques appelées « Daaras » et de leur modernisation pour lutter contre l'exploitation de la mendicité des enfants qui favorise le phénomène des « enfants de la rue ». Sur le plan juridique, le Sénégal, à l'instar de quelques pays de la sous-région, s'est doté d'une législation spécifique sur la question en adoptant la loi 2005-06 du 10 mai 2005 relative à la lutte contre la Traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes.

## **-Au niveau régional**

En Afrique de l'Ouest, sous l'initiative du Togo, l'idée de l'élaboration d'un Plan d'action a été lancée par le Président Eyadema du Togo. C'est ainsi qu'en 2001, avec l'appui de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), une réunion d'experts regroupant tous les représentants des Etats membres de la CEDEAO a été organisée à Accra (Ghana) pour l'élaboration du Plan d'Action Régional de lutte contre la traite des personnes qui devint le « Plan d'Action Initial de la CEDEAO 2002/2003 sur la traite des personnes ».

## **1. Les actions opérationnelles menées contre la traite par les pays de la CEDEAO**

### **-Au niveau national**

Des efforts ont été faits autant par les acteurs gouvernementaux que par les acteurs non étatiques pour protéger les victimes de la Traite et traduire en justice les trafiquants. Récemment, le Gouvernement du Sénégal a pris la ferme volonté de lutter contre l'exploitation de la mendicité des enfants « talibés » et des arrestations suivies de jugement ont été enregistrées. Mais en vérité, ces actions semblent être insuffisantes par rapport à l'ampleur du phénomène surtout. Ces insuffisances sont liées souvent à l'absence de formation spécifique des acteurs judiciaires (magistrats et forces de sécurité), à l'absence de coordination entre les acteurs étatiques et non étatiques ; et à l'insuffisance voire même l'inexistence de données statistiques pouvant permettre de mieux appréhender le fléau. Beaucoup de chiffres sont avancés mais en tout état de cause, ils sont très loin de refléter la réalité eu égard à au moins trois aspects fondamentaux : le caractère clandestin du phénomène, le silence coupable de certains parents et l'absence de données statistiques fiables.

## **-Au niveau régional**

A ce niveau, au point de vue action policière, les responsables des services de sécurité, regroupés au sein du Comité des Chefs de Police de l'Afrique de l'Ouest (CCPAO) et du Comité des Chefs de Services de Sécurité (CCSS), en rapport avec le Bureau Régional d'Interpol à Abidjan, sont en train d'œuvrer, de façon concertée, dans le sens d'un combat efficace contre ce phénomène par la mise en œuvre d'opérations combinées (conjointes ou simultanées). A titre d'exemple, l'opération BIA, menée par la Côte d'Ivoire et le Ghana du 17 au 19 juin 2009 a permis l'interception de 65 enfants dont 26 filles et 39 garçons, âgés de 8 à 18 ans et venant de 8 pays de la région. Huit (08) dames et 02 hommes, présumés trafiquants ont été interpellés. Mieux, pour montrer sa détermination dans cette lutte, le CCPAO s'est doté de Sous comités techniques chargés de se pencher sur les questions ayant trait à l'harmonisation des textes mais aussi à l'organisation d'opérations conjointes ou simultanées. A ce titre, lors de la dernière réunion préparatoire de l'Assemblée Générale du CCPAO tenue à Abidjan du 04 au 06 Mai 2010, au moins cinq opérations conjointes avaient été prévues dont deux sur la lutte contre la traite des personnes.

### **1. Perspectives : renforcement de l'effort de lutte**

Pour une réponse cohérente dans nos efforts de lutte contre ce fléau, il faut un certain nombre de mesures dont :

- La prise en compte dans nos droits positifs de la Convention de Palerme ;
- L'harmonisation des textes pour une action régionale efficace. La formation spécifique et la spécialisation des acteurs impliqués dans la lutte contre ce phénomène conformément au plan d'action de la CEDEAO. En effet, les enquêtes de police, les poursuites engagées, les jugements rendus et les qualifications retenues dans ce domaine, renseignent dans bien des cas sur la nécessité d'une formation voire même d'une spécialisation des acteurs impliqués dans le procès pénal. Très souvent, ce sont les chefs classiques de

mendicité, pédophilie, coups et blessures volontaires, détournement de mineur et autres qui sont retenus ;

- Mettre en place des programmes d'alphabétisation communautaire en matière de promotion des droits humains. L'implication des populations et particulièrement des parents qui doivent être les premiers boucliers contre ces pratiques est plus que nécessaire ;
- Créer ou renforcer, au sein de chaque Etat, les mécanismes de coordination entre tous les acteurs impliqués dans la procédure pénale. Ceci est d'autant plus nécessaire que la réussite de l'action au niveau régionale est sous tendue par les efforts consentis dans nos pays respectifs. D'où la nécessité de créer des synergies nationales sous la forme d'un partenariat où autorités judiciaires, forces de sécurité, travailleurs sociaux et ONG, chacun en ce qui le concerne, agira en bonne intelligence avec l'autre.

## **V. LA POLICE NATIONALE FACE AU TERRORISME**

### **1. La problématique du terrorisme au Sénégal**

On a l'habitude de dire qu'un pays fait son histoire mais subit sa géographie. En raison de sa position géographique, le Sénégal est à la jonction entre le monde arabo-berbère et le monde négro-africain, et un espace d'échanges. Carrefour des flux aériens, maritimes et terrestres, cet atout géostratégique induit en même temps des vulnérabilités sur le plan sécuritaire exploitables par les réseaux terroristes. Le Sénégal, malgré sa stabilité relative, est entouré de pays où se développe un important activisme islamiste mené par Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI). S'inscrivant dans la dynamique internationale de lutte contre le terrorisme, le Sénégal a ratifié la quasi-totalité des conventions de lutte contre le terrorisme mais s'est également attelé à intensifier sa coopération internationale. Les actions terroristes recensées dans le monde au cours des dernières années mettent en exergue la montée en puissance des groupes terroristes agissant en réseaux internationaux. En réaction, les pays développés qui sont les principales cibles du terrorisme, se sont évertués à renforcer la protection de leurs espaces nationaux respectifs. Cela amène les groupes terroristes à s'attaquer aux

intérêts de ces derniers sur les territoires d'autres pays où les mesures de sécurité sont moins strictes.

Au Sénégal, plusieurs services de Police s'activent en parfaite synergie dans la lutte contre le terrorisme. Il s'agit de la DST, de la DPAF, de la DPJ et la DSP. Le bon maillage du territoire par ces différents services a contribué à freiner les tentatives d'infiltration des cellules d'AQMI au Sénégal. De même, le contrôle des groupes extrémistes, des activistes radicaux, des ONG ainsi que le filtrage systématique des entrées, ont considérablement réduit la marge de manœuvre des terroristes. Les actions combinées des services de Police ont permis l'arrestation en 2010 de trois terroristes marocains qui seront extradés vers leur pays d'origine. Après l'incursion d'éléments d'AQMI en Mauritanie le 02 février 2011, un soutien logistique de la brigade Al Moulathamine dirigée par Moukhtar Bel Moucheter a été interpellé grâce à une action combinée de la DST, de la DPJ et de la CLAT.

## **2. Les perspectives**

Pour améliorer son dispositif de lutte contre le terrorisme, la Police envisage d'ouvrir des brigades mobiles de contre-espionnage au niveau des frontières avec la Mauritanie et le Mali. Des unités de contre-espionnage devront également être déployées dans les villes à forte affluence touristique comme Saly. Cette option résulte du fait que les touristes étrangers notamment occidentaux sont les principales cibles des enlèvements avec demandes de rançon.

## **CONCLUSION**

Malgré cette volonté manifeste de limiter à défaut d'annihiler les menaces transfrontalières, un handicap majeur demeure la libre circulation des personnes et des biens au sein de la CEDEAO. Elle a certes des aspects positifs dans le domaine économique et commercial mais mérite d'être révisée au plan sécuritaire pour permettre de juguler l'effet pervers que constitue la mobilité dans cet espace des grands délinquants. Vu l'internationalisation en cours du terrorisme et l'interconnexion de plus en plus en vogue des réseaux narcotraficants,

la sécurité nationale semble assujettie aux méthodes de surveillance à asseoir au niveau des frontières qui doivent être les clefs de défense absolue pour chaque pays. Pour être en phase avec cette réalité pratique du terrain, il est nécessaire pour les forces de sécurité de créer de manière concertée un espace communautaire de partages d'expériences, d'informations et de méthodes de surveillance et de lutte contre ces fléaux de la criminalité nationale et transnationale.

En effet, l'acuité des menaces à l'intérieur et aux frontières de notre sous-région croît de plus en plus avec la multiplicité des conflits qui ont miné certains pays et la recrudescence des activités illicites de réseaux criminels qui ont fini par installer leurs quartiers dans la bande sahélo-saharienne. Au-delà des incidences de la prolifération d'activités criminelles sur le développement économique de nos pays, il y a lieu de s'interroger sur les interconnexions de plus en plus ténues entre les formes de criminalité. En effet, la tâche s'avère de longue haleine car nous le savons tous par l'argent illicite qu'il génère le trafic de drogue nourrit le trafic d'armes et entretient la corruption. Il fait prospérer le blanchiment de capitaux et aide à la naissance de réseaux de trafic de personnes. Le Sénégal a un rôle capital à jouer dans pour juguler les menaces en Afrique de l'Ouest. De par sa position géostratégique, notre pays offre un plateau en commodités très prisé par les réseaux internationaux organisés tels que le système de communications, une place financière importante et un réseau de connections de transports appréciable. Il s'agira dès lors pour nos services de sécurité de mutualiser les moyens, de partager les informations dans le cadre d'efforts de coopération soutenus.

## **L'administration des Douanes dans la gestion des menaces transfrontalières**

Inspecteur Saliou E. Gningue\*

### **Les missions de la Douane**

Traditionnellement, l'Administration des Douanes sénégalaises est chargée d'une mission fiscale et d'une mission économique.

- La mission fiscale consiste à la liquidation, au profit de l'Etat, des droits et taxes exigibles à l'occasion de l'importation ou de l'exportation des produits ou marchandises ;
- La mission économique consiste à la surveillance des frontières afin d'éviter l'introduction frauduleuse de marchandises qui viendraient ainsi concurrencer déloyalement les produits locaux.

La Douane intègre aujourd'hui dans ses attributions une mission de plus en plus sécuritaire. La mission sécuritaire, consiste pour la Douane à l'assainissement des finances publiques en apportant son concours à la protection de la santé et de la sécurité publiques, de l'environnement etc. Elle se matérialise aujourd'hui par la prise en compte de la lutte contre les différentes formes de Criminalité Transnationale Organisée (CTO) : lutte contre les trafics illicites de stupéfiants, de précurseurs chimiques, d'armes, de déchets toxiques, lutte contre le blanchiment de capitaux et le Financement du terrorisme, lutte contre la contrefaçon le piratage et la piraterie.

---

\* Elimane Saliou Gningue est Inspecteur Principal des Douanes de classe exceptionnelle. Coordonnateur de la Direction Générale des Douanes, il a été associé, de 2004 à 2008, au Comité du Système. Harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes et au Comité du Tarif Extérieur Commun de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA).

## Les services spécialisés dans la CTO

- L'Unité Mixte de Contrôle des Conteneurs :  
Dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants et du crime organisé, le Gouvernement du Sénégal, l'Organisation des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), et l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), ont mis en place une Unité Mixte de Contrôle des Conteneurs (UMCC) en 2006. L'UMCC est composée d'agents des Douanes, de la Police et de la Gendarmerie dont la mission principale est de mettre en œuvre les contrôles adéquats visant à empêcher l'utilisation, par les réseaux criminels internationaux de la chaîne logistique maritime.
  
- Le Bureau du Renseignement et de la Documentation qui abrite le Bureau régional de Liaison chargé du Renseignement pour l'Afrique de l'Ouest (BRLR-AO)
  
- Le Bureau des Investigations criminelles et des Stupéfiants :  
  
Le BICS est créé par arrêté 7282 du 30 juillet 2009 portant organigramme de la DGD. C'est un Bureau spécialisé, chargé notamment de lutter contre les trafics organisés en matière de stupéfiants de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme; les trafics d'armes, de substances nucléaires, de personnes et d'organes humains, de déchets toxiques etc. la Recherche, traitement et la diffusion du renseignement douanier notamment en matière de trafic de stupéfiants, d'armes, de produits prohibés etc.
  
- La Cellule aéroportuaire anti-trafics (CAAT)

## **Collecte, diffusion et exploitation du renseignement**

Les bases de données : le CEN, le CENCOMM, le FNID; le BATAVIS (actuellement fichier d'enregistrement contenant plus de 800 bateaux de plaisance) ; I/24/7 de OIPC/Interpol ;

Échange de renseignement : le système AFIS de prise d'empreintes digitales interconnectées (Police, Douane, Gendarmerie) ; le projet de lutte contre les trafics maritimes SEACOP

## **Renforcement des moyens d'action en mer**

La Subdivision maritime dispose aujourd'hui de 11 vedettes dont 05 vedettes de 12 mètres; 4 vedettes de 7 mètres et 02 vedettes de 20 mètres.



## **Dynamisme de la coopération internationale**

- Programme AIRCOP: développé par l'ONU DC en collaboration avec OMD et OICP Interpol. Il vise à établir une communication sécurisée en temps réel entre certains aéroports en Afrique de l'Ouest, en Amérique latine et aux Caraïbes. Ce programme prévoit l'installation des Cellules aéroportuaires Anti Trafic (CAAT) interconnectées aux systèmes de communication de l'OMD (Cencomm) et de l'OICP Interpol (I-24/7) pour la transmission instantanée d'informations opérationnelles ;

- Projet d'appui de la France à travers la Mission Interministériel de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT) : Sessions de formation, équipement de bureau etc. ;
- Programme SEACOP : A l'instar d'AIRCOP, l'Union européenne a initié la première phase du programme Seacop afin de renforcer la collaboration maritime de lutte contre la Drogue. Le Sénégal, le Ghana et le Cap-Vert sont choisis pour le démarrage avec une extension envisagée dans les autres pays de la sous région ;
- Programme AFIS: L'Ambassade des Etats-Unis au Sénégal a doté notre pays d'un système automatisé et interconnecté de prise d'empreintes digitales entre services de la Police, de la Douane et de la gendarmerie. Il permet l'échange instantané de renseignements entre les différents services sus mentionnés.

### **Exemples de saisie de drogue**

- Saisie au port de Dakar de 1012 kg de « lopito » (cannabis traité) sur un conteneur LMCU 106 178/8 en provenance du Nigeria en Août 2010; cinq (05) nigériens ont été appréhendés par les éléments de l'UMCC et du BICS ;
- Saisie de 7,2 kg de cocaïne, le 22 mars 2010, par la subdivision des Douanes de l'Aéroport Léopold Sédar Senghor de Dakar; la drogue était enfouie dans une machine de compression de fruit ;
- Saisie de 3,7 kg de cocaïne par la même Subdivision le 23 décembre 2010 ;
- Saisie de 4,2 kg de cocaïne par la même subdivision sur une valisette à double fond avec des parois rembourrées.

### **Lutte contre la contrefaçon et le piratage**

- La circulation des produits contrefaits et piratés touche aujourd'hui tous les pays du monde du fait de la mondialisation et de la libéralisation des échanges ;
- Elle a des conséquences néfastes sur l'économie, la santé et la sécurité des populations (elle tue la création et compromet le développement industriel) ;

- La contrefaçon renvoie à une violation d'un droit de la propriété intellectuelle (droits d'auteurs et droits voisins, droits de la propriété industrielle) ;
- C'est le fait pour un autre que le titulaire d'un droit de propriété intellectuelle ou son licencié d'exploiter ce monopôle, portant ainsi atteinte au droit de son titulaire.

### **Lutte contre la contrefaçon et le piratage : difficultés**

- Déficit de formation et d'information des acteurs concernés ;
- La contrefaçon n'est pas encore érigée en délit douanier (la procédure est en cours avec la réforme du Code des Douanes) ;
- Absence de saisies d'office par les douaniers surtout pour les produits industriels ;
- Partenariat encore timide entre le secteur public et le secteur privé.

### **Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Lbc/ft)**

- Transmission par la Douane de déclarations de soupçon à la cellule nationale de traitement des informations financières portant sur des opérations douanières suspectes (décret n° 2004-1150 du 18 aout 2004 portant création de la (CENTIF) ;
- Contrôle des voyageurs pour lutter contre les passeurs de fonds ;
- Contrôle des changes ;
- Collaboration avec le Groupe Intergouvernemental contre le Blanchiment d'Argent (GIABA) ;
- Le respect des obligations de vigilance à travers la promotion de la transparence, le processus de dématérialisation avec l'informatisation des procédures ;
- La déclaration des transactions suspectes liées au terrorisme (adoption de la loi uniforme n°2009-16 du 02 mars 2009 relative à la lutte contre le financement du terrorisme) ;
- Contrôle de la circulation et du transfert des biens, espèces et instruments blanchis.

## **Douanes et autres trafics**

Le contrôle douanier des armes (convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes). Le contrôle douanier des produits chimiques, des pesticides, des insecticides...: collaboration avec les services de régulation de ces produits. Le contrôle des déchets toxiques et des e-déchets : protection de l'environnement à travers la promotion des douanes vertes : (convention de Bale, Convention de Bamako de 1991 sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux). Trafic d'organes et contrôle des migrants et de la piraterie (les douanes sénégalaises sont appelées à prendre part au dispositif anti-émigration comme Frontex). Vol et trafic de pétrole (conflit dans le delta du Nigéria; soutage et contrebande de pétrole).

## **Perspectives en matière de renforcement des capacités**

Modernisation de l'Administration des douanes avec notamment l'acquisition de :

- scellements électroniques ;
- GPS (système mondial de géo localisation) pour le suivi électronique des conteneurs ;
- appareils de détection des radiations ;
- scanners pour conteneurs ;
- système d'inspection par rayons gamma.

## **Perspectives en matière de lutte contre la drogue**

- Installation de laboratoires d'analyse des drogues en douane ;
- Installation d'un centre régional cynophile pour l'Afrique de l'ouest ;
- Formation d'un groupe cynophile: 02 labradors sont en formation ;
- Adaptation du code des douanes aux exigences de lutte contre la criminalité transnationale organisée ;
- Renforcement de la collaboration entre les services de sécurité (Police, Douane, Gendarmerie...) par notamment l'organisation

d'un Séminaire régional portant sur la mutualisation du Renseignement maritime.

### **Perspectives en matière de Lbc/ft**

- Réforme du code des Douanes pour prendre en compte la recommandation n° IX du GAFI relative aux passeurs de fonds ;
- Émergence de techniques d'investigations financières dans le cadre de la LBC/FT pour la surveillance des mouvements transfrontaliers d'espèces ;
- Encadrement juridique de l'assistance douanière dans le cadre des enquêtes concernant le financement du terrorisme.

### **Collaboration avec les autre FDS**

Consciente que la stratégie sus mentionnée ne saurait être efficace que si elle est intégrée dans une stratégie nationale de prise en charge impliquant toutes les forces de défense et de sécurité, l'Administration des Douanes s'est engagée dans une politique de collaboration avec celles-ci. Cette collaboration se traduit, entre autres, par les actions suivantes :

- la signature d'un protocole d'accord avec la Marine nationale et l'Armée ;
- la formation d'officiers des Douanes par les instructeurs de la Gendarmerie ;
- la mise à disposition de la vedette de 20 mètres pour des opérations de sécurisation de la zone sud ; les opérations combinées Douanes/Police/Gendarmerie ; le partage d'informations ;
- le recours au service de l'Armée pour l'entretien des moyens navals et des armes.

**TROISIEME PARTIE**

**RAPPORTS, SYNTHESE FINALE  
ET CEREMONIE DE CLOTURE**

## RAPPORT PANEL 1

### Panel N°1 : Les trafics illicites aux frontières

Modérateur : Professeur Thierno M. Bah, Président de la Commission scientifique du Colloque, Sénégal

Rapporteur : Dentiste lieutenant-colonel Papa Moussé Ndiaye, Sénégal

#### Intervenants :

- Professeur Massaër Diallo, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) Sénégal : L'hybridation des menaces en Afrique de l'Ouest
- Professeur Ndioro Ndiaye, Présidente Alliance pour la migration, le leadership et le développement (AMLD), Sénégal : Les mouvements de populations et la sécurité régionale
- Colonel Ismaël Thiam, Cellule Nationale de traitement des informations financières (CENTIF), Sénégal : Le blanchiment d'argent
- Commissaire Principal Mame Seydou Ndour ONUDC, Sénégal : Le trafic de drogue

#### Synthèse des présentations

- Les menaces deviennent hybrides et multiformes et les vulnérabilités sont nationales et sous-régionales
- La fragilité de certains états renforce la vulnérabilité de la sous-région : dix états sur 16 de la région ouest-africaine ont connu des crises
- Les trafics de toutes sortes (drogue, armes etc.) caractérisent la sous-région et constituent une menace sur la stabilité et le développement
- Les menaces posées par AQMI dans la bande sahélo-saharienne pourraient s'élargir à toute la sous-région

- Des mécanismes et systèmes de gestion des conflits existent au sein de la CEDEAO toutefois il faudrait évoluer vers une prise en charge intégrée de stratégies nationales et internationales
- L'insécurité augmente les mouvements de populations
- Sur les 213 millions de migrants dans le monde 8,5 millions sont africains
- Les migrations se font de l'hinterland vers les côtes et des zones en crise vers des endroits plus sûrs
- Les migrations sont largement motivées également par les difficultés économiques
- La libre circulation des personnes et biens renforcent les mouvements des populations avec tous les risques liés
- Ces mouvements de populations posent de nombreux défis sécuritaires : trafics de toutes sortes.
- Les zones frontalières deviennent le lieu privilégié des trafics
- La porosité des frontières et la faible coopération entre les pays rendent ces zones propices
- Aller au-delà la compréhension commune du blanchiment d'argent par une définition juridique
- Le blanchiment d'argent a des impacts dévastateurs sur l'économie
- Distinguer les blanchisseurs des investisseurs
- Le blanchiment tue l'investissement
- Le trafic de drogue est un moteur majeur du blanchiment
- La CEDEAO a mis en place des mécanismes pour prendre en compte ce phénomène à travers le GIABA et les cellules nationales de renseignement financier
- La CENTIF est la réponse administrative pour lutter contre le blanchiment
- Les routes de la drogue ont évolué et au cours de la dernière décennie l'Afrique de l'Ouest est devenu un véritable point de transit
- Le renforcement des contrôles dans les pays de destination de la drogue obligent les trafiquants à faire transiter les produits prohibés par des zones comme l'Afrique de l'Ouest
- Une hausse vertigineuse du trafic de drogue avec une tendance vers de produits comme la cocaïne et l'héroïne

- Nécessité de collaboration entre les différents services au niveau national et sous-régional.

### **Synthèse des discussions**

- Obligation de trouver un juste équilibre entre libre circulation des personnes et des biens et nécessités de sécurisation
- Renforcer l'appropriation de lutte contre les menaces transfrontalières en incluant toutes les couches et institutions dans les pays ; les universitaires ont un rôle important à jouer
- Le no-man's land que constitue le désert requiert toute l'attention et une réponse appropriée
- La situation récente en Lybie constitue une menace par la circulation importante d'armes : un magasin d'armes ouvert au nord de la sous-région
- La CEDEAO doit accorder plus d'attention à la bande sahélo-saharienne
- L'intégration des services est une évolution obligatoire pour mieux répondre aux défis : mettre sur pied des Centres opérationnels intégrés au sein des pays
- Renforcer la collaboration inter-pays
- La montée croissante de la consommation de drogues chez les jeunes doit être comprise et mieux prise en compte
- Il y a nécessité de mettre en œuvre une gestion des frontières car il est constaté des déficits de toutes sortes : il y a peu d'échanges entre pays
- Une meilleure gestion de la communication et du renseignement est souhaitable
- La sous-région doit définir des stratégies nationales et sous-régionales de gestion des frontières
- Les services frontaliers doivent être intégrés et doivent disposer de moyens suffisants et surtout modernes pour faire face aux menaces.

## RAPPORT PANEL 2

### **Panel N° 2: l'Afrique de l'Ouest face à la montée du terrorisme**

Facilitateur : Colonel Birame Diop, Directeur IATSS

Intervenants : Pr Olayemi Akinwumi, Dr Babacar Diallo, Dr Benjamin Nickels

Rapporteur : Lieutenant colonel El Hadji Ibrahima Diène

D'emblée le facilitateur a mis en avant la difficulté de débattre du terrorisme pour diverses raisons parmi lesquelles l'inexistence d'une définition consensuelle, les objectifs des groupes terroristes et leurs modes d'actions choisis. Pour mieux camper le sujet, il a fait référence à des études qui insistent sur les liens établis entre le terrorisme et la pauvreté, les inégalités sociales, le niveau d'insatisfaction des besoins vitaux, les frustrations accumulées et les activités illicites. Pour conclure, le Colonel Diop a recommandé une meilleure prise en charge de la lutte contre le terrorisme aussi bien au plan national avec son inclusion en bonne place dans les politiques nationales de sécurité, qu'au plan régional par une plus grande prise en compte dans les priorités sous-régionales.

Ensuite, il a présenté le 1<sup>er</sup> intervenant : le Pr Olayemi Akinwumi du National Defense College de Nasuware (Nigeria) sur le thème : « The rise of terrorism in West Africa : the case of Boko Haram ».

Le Dr Babacar Diallo a développé le sujet : « Géopolitique d'un espace et de ses marges sahélo-sahariennes » suivi de l'exposé du Dr Benjamin Nickels portant sur « le terrorisme islamiste en Afrique de l'Ouest ».

La 1<sup>ère</sup> série de questions a porté sur :

- les objectifs de Boko Haram, les causes de son développement spectaculaire et ses chances d'internationalisation (Lcl Ansoumana Sarr)
- les chances de succès de la lutte contre Boko Haram (Gal Honoré Touré, Cemga du Burkina)
- le Cemga du Mali a plutôt fourni des explications sur la problématique et insisté sur le fait que, selon lui, « le Mali est une zone de transit d'un mal qui vient d'ailleurs » qu'il importe d'extirper à la racine par une approche sous-régionale prenant en compte l'éducation.

Les réponses ont porté sur :

- Pr Akinwumi : difficultés économiques avec comme corollaire un fort taux de chômage, montée de l'Islam radical (incidence de l'interdiction du port du casque en 2004), l'inefficience des mesures d'amnistie. Boko Haram est déjà au plan international avec beaucoup de nigériens, de tchadiens et de camerounais dans ses rangs.
- Benjamin Nickels : Oui pour régionaliser, prioriser et harmoniser les réponses mais aller au-delà avec l'aspect « inter-régions » (UMA, Afrique de l'Est, Afrique centrale) à formaliser.
- Dr Babacar Diallo : A l'image du CILSS, une autre organisation intergouvernementale pour coordonner la lutte contre le terrorisme dans la bande sahélo-saharienne serait une bonne avancée

La 2<sup>ème</sup> série de questions a porté sur :

- les différences entre le Boko Haram et le MEND et les causes de l'évolution de l'utilisation spectaculaire du suicide dans les actes terroristes au Nigéria (Général Lamine Cissé)
- les cibles du terrorisme en Afrique de l'Ouest, qui est visé ? Nous ou vous ? Rôle de la religion (Général Luc Fellay)
- le Général Okae de la CEDEAO a plutôt recommandé que les conclusions de ces importants travaux soient envoyées au Président de la Commission de la CEDEAO et qu'une équipe vienne les présenter à Abuja.
- le Commissaire divisionnaire Ndiaye s'est intéressé au lien entre le terrorisme et les autres périls dans la bande sahélo-saharienne pour demander un état des lieux, les moyens et outils nécessaires pour permettre une logique d'anticipation, de prévention et une meilleure lutte.

**Les réponses ont porté sur :**

- Pr Akinwumi : difficultés économiques avec comme corollaire un fort taux de chômage, montée de l'Islam radical, plus grande influence externe liée à la mondialisation (cas du jeune nigérian issue de famille bourgeoise qui a tenté de s'exploser dans un vol américain), rapport désormais différent relativement à la notion de vie et de mort.
- Dr Babacar Diallo : Oui à l'efficacité si une plus grande volonté politique existe pour réaliser des avancées significatives au plan économique et mettre en place un Observatoire pour la veille stratégique, l'anticipation et la prospective. Une autre solution est de revoir et repenser l'Etat par une territorialisation que d'aucuns ont appelé « provincialisation » (au Sénégal) pour un meilleur développement plus harmonieux et équilibré car non exclusivement centré sur les centres urbains.

### **La dernière série de questions a porté sur :**

- Les recommandations du Colonel Brahim Vahl de la Mauritanie sur la pertinence du Colloque, sur l'importance de profiter du « temps » quand on n'est pas en première ligne pour anticiper et surtout trouver ensemble des solutions sous-régionales et internationales en s'appuyant sur les diverses expériences existantes et en évitant la stigmatisation de la religion musulmane.
- Le Colonel Babacar Diouf a réprécisé l'urgence d'une bonne analyse et préparation de la lutte car les terroristes font exactement la même chose
- le Commandant Biagui a enfin mis en exergue l'absence de politique nationale de sécurité et le défaut de coordination des actions de lutte au niveau interrégional, ce qui rend plus difficile l'articulation, la coordination et la conduite de la lutte contre le terrorisme

### **Les réponses ont porté sur :**

- Pr Akinwumi : l'importance de l'éducation et des actions pratiques sur le terrain pour améliorer le quotidien des populations
- Pr Benjamin Nickels : Encourager les études académiques et recherches en vue d'une meilleure définition du phénomène, de sa zone d'action, ses manifestations, l'impact des mesures de lutte etc...Oui pour des solutions économiques visant la jeunesse, l'éducation etc....
- Dr Babacar Diallo : Tout faire pour que la bande sahélo-saharienne ne soit une zone de non-droit, protéger l'Islam comme l'approche confrérique peut être un rempart efficace contre le radicalisme. A-t-on mesuré le lien possible entre l'arrêt du Rallye Paris-Dakar et le développement fulgurant du terrorisme en Afrique de l'Ouest ?

## RAPPORT PANEL 3

### Panel N° 3: Les stratégies nationales et régionales de lutte

#### Intervenants

1. Lieutenant-colonel Abdourahmane Dieng : la circulation des armes légères et la lutte contre le terrorisme ;
2. Mme Dior Fall Sow : les dispositifs juridiques ;
3. Mr Honoré Georges Ndiaye : la société civile et la circulation des ALPC

Rapporteur : Commandant Jean S. Biagui

#### Synthèse des interventions

L'Afrique de l'Ouest est au centre de multiples inquiétudes sécuritaires :

- insécurité sur la frange maritime ;
- non prise en compte de l'espace aérien ;
- bande sahélo-saharienne de plusieurs millions de km<sup>2</sup> difficilement contrôlable ;

Son extrême vulnérabilité, la porosité de ses frontières, la fragilité de ses organes de sécurité l'exposent aux risques liés :

- au trafic de dogue ;
- la montée du terrorisme ;
- la criminalité transfrontalière ;
- l'immigration clandestine ; la circulation illicite des armes.

Les problèmes de l'Afrique de l'Ouest ont une dimension régionale. La CEDEAO qui n'était pas destinée à l'origine à prendre en compte ces questions, s'est réorganisée et a adopté un socle de base : le protocole relatif au mécanisme de Prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, signé à Lomé le 10 décembre 1999. Le dispositif institutionnel de paix et sécurité est articulé autour de la commission de la CEDEAO et la conférence des chefs d'Etats. Plusieurs programmes et Plan d'action ont été mis en œuvre, notamment le GIABA, le West Africa Coast Initiative (WACI). La région développe aussi un cadre sécuritaire pour prendre en charge les questions relatives au terrorisme. Cette dynamique sous régionale est soutenue par l'adoption de plusieurs instruments juridiques pour prendre en compte les problèmes sécuritaires liés à la drogue, le blanchiment d'argent, la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des Armes légères et de petit calibre. La prise en compte de ce phénomène a conduit la CEDEAO à inclure les organisations de la société civile dans la stratégie globale de réponse. Impliquée dans le renforcement de la sécurité humaine des populations, la société civile intervient dans la lutte contre la circulation illicite des ALPC par la sensibilisation, la formation, le développement de programme d'éducation à la paix et la mise en œuvre de programmes sous régionaux de lutte contre la prolifération des ALPC.

Les plans d'actions et les instruments de la CEDEAO sont pertinents mais les résultats peu probants :

- si les causes de la montée des menaces ne sont pas réglées en amont ;
- si les instruments ratifiés ne sont pas effectivement mis en œuvre ;
- si la coordination entre Etats n'est pas effective ;
- si les moyens de lutte ne sont pas renforcés.

Après l'adoption de normes et la définition de plan d'action, il reste à soutenir les structures et à exiger qu'elles soient mises en pratique. La paix n'est pas seulement le silence des armes. Elle a une acception nouvelle plus large de la paix. La CEDEAO est interpellée dans les mécanismes de suivi des décisions adoptées.

## Synthèse des questions

1. Quelle est la responsabilité des Etats dans la radicalisation de mouvements islamistes comme le FIS et Boko Haram ?  
L'Etat est responsable de la sécurité de la population. La réponse brutale qui consiste à vouloir couper la tête du serpent ne marche plus. La répression à tout bout de champ n'est pas productive.
2. La destruction des Armes en République Centrafricaine nous a montré la difficulté de réussir un tel programme. Les armes étaient achetées en RDC pour alimenter le programme DDR.  
Le programme de lutte mis en œuvre s'est déroulé sur quatre pays pour prendre en compte la dimension transfrontalière. Il a essayé de d'agir sur les esprits.
3. Que fait ECOWAS pour faire face aux effets de la crise libyenne ?  
A propos de la Lybie, la CEDEAO est encore dans l'expectative. Les actions de coopération entre les polices et les gendarmeries sont conduites pour faire face aux menaces transfrontalières.
4. Qu'est-il prévu par la CEDEAO pour aider les Etats dans le suivi des décisions ? La CEDEAO peut-elle prendre en compte les trafics transfrontaliers comme celui qui existe entre le Bénin et le Nigeria?  
Le trafic de pétrole est un problème de la responsabilité des Etats. La CEDEAO est un organe de coordination qui n'a pas mandat à intervenir à ce niveau. Il appartient aux Etats de mettre en œuvre les décisions qu'ils ont adopté.
5. Que fait la CEDEAO pour prendre en compte la sécurité dans le domaine aérien ?  
La CEDEAO n'a pas développé de stratégie pour faire face au déficit sécuritaire dans le domaine aérien.

## **Rapport général du Colloque International des Armées**

**Lieutenant Colonel Mbaye Cissé\***

A l'initiative de l'Etat-major général des armées du Sénégal s'est tenu à Dakar, à l'hôtel Méridien Président, du 9 au 11 novembre, un colloque international consacré au thème suivant : « les Forces de Défense et de Sécurité, face aux menaces transfrontalières en Afrique de l'Ouest ». Ce colloque a regroupé les Chefs d'état-major des Armées du Benin, du Burkina Faso, du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, de la Guinée Bissau, de la Mauritanie, du Mali, du Togo, avec la participation de délégations provenant de la Commission paix et sécurité de la CEDEAO, du Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique, de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, de la Fondation Konrad Adenauer, et du Centre de Politique de Sécurité de Genève, des personnalités de haut rang de l'UCAD, de la société civile et du centre d'études diplomatiques et stratégiques de Dakar.

Placé sous la présidence d'honneur du Chef de l'Etat sénégalais, le colloque a été ouvert par le Ministre d'Etat, Ministre des Forces Armées du Sénégal qui a rappelé toute la pertinence de la démarche visant à promouvoir un espace de dialogue permanent entre les forces de défense et de sécurité de la CEDEAO. Il s'est félicité de l'initiative et à encouragé les participants à faire preuve d'ouverture et de pragmatisme dans leur démarche. Auparavant, le Président de la commission scientifique du colloque, a exposé à l'assistance les grandes thématiques qui structurent le colloque. Posant la problématique des frontières dans leur dimension géopolitique, il a abouti au constat que l'Etat-nation en Afrique est confronté à une crise multidimensionnelle, aggravée par la recrudescence de la criminalité transfrontalière. D'où l'impératif de transcender les frontières nationales, de sortir du cloisonnement, pour faire face aux défis énormes qui s'imposent. Il a défini les trois grands axes majeurs du colloque à savoir :

---

\* Mbaye Cissé récemment promu au grade de Colonel, est Chef de la Division Etudes Générales à l'Etat-major Général des Armées du Sénégal

D'abord un état des lieux des menaces transfrontalières pour circonscrire la géographie des divers périls qui ont pour noms trafic de drogue, circulation de armes légères, mauvaise gouvernance des mouvements de personnes, terrorisme, blanchiment d'argent etc...

Ensuite, l'examen des stratégies régionales de lutte contre la criminalité transfrontalière, pour évaluer l'arsenal juridique et les mécanismes élaborés par la CEDEAO dans le but de créer un environnement sécurisé en Afrique de l'Ouest.

Enfin, les réponses apportées par les FDS, à travers l'étude de cas d'une expérience nationale, celle du Sénégal, complétée par l'apport que les FDS doivent attendre de la coopération internationale, levier incontournable dans la lutte contre les menaces transfrontalières, mais aussi et surtout le vécu en la matière des FDS africaines présentes au colloque.

Il revenait au représentant du Commissaire en charge des Affaires politiques, de la Paix et de la Sécurité de la CEDEAO, de prononcer l'allocution d'ouverture consacrée aux « défis des menaces transfrontalières, face à la construction d'un espace de sécurité et de paix en Afrique de l'Ouest ». Après avoir chaleureusement salué l'initiative des organisateurs du colloque, il a rappelé le parcours parfois difficile de la CEDEAO, dans une Afrique de l'Ouest en proie à une série de conflits aussi violents les uns que les autres. Tirant les leçons des diverses études réalisées sur les conflits internes, et partant du constat du lien évident entre la sécurité et le développement, la CEDEAO a épousé l'idée de « Security First, Sécurité d'abord ». Il a enfin réaffirmé la disponibilité de l'organisation sous régionale à jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre les menaces transfrontalières. Le premier sous thème consacré à la criminalité transfrontalière, a fait l'objet de deux séances plénières traitant respectivement de l'état des lieux des menaces transfrontalières et la montée du terrorisme en Afrique de l'Ouest. Il ressort des principales interventions que les menaces transfrontalières sont une réalité qui prennent leur essor dans la porosité des frontières, la fragilité des Etats

africains, fragilité accentuée par les crises récurrentes, la faiblesse des appareils sécuritaires. Le panel a mis en exergue la diversité et la gravité des menaces. Il a dressé les tendances lourdes de l'insécurité avec en pointe la montée du terrorisme lié au fondamentalisme religieux, l'absence de gouvernance de la gestion des flux humains, le blanchiment d'argent et ses impacts négatifs sur les économies nationales et enfin, le développement fulgurant du trafic de drogue, la piraterie, avant de proposer la mise en place de stratégies de lutte intégrées. Au sujet de la montée du terrorisme, le second panel a travers l'exemple de Boko Haram et de Alqaïda au Maghreb a permis de mieux comprendre les facteurs macroéconomiques à la base de ce phénomène et qui sont entre autres, la pauvreté, la mal gouvernance, le désœuvrement de la jeunesse. Constatant que ce phénomène risque de s'internationaliser, le panel a appelé à la mise en place de solutions allant de la riposte pratique des FDS à une harmonisation et une régionalisation des réponses.

A ce propos, ce panel a permis de voir que la réponse n'est pas seulement militaire, au contraire, elle a besoin de s'ouvrir à des formes étendues comme la mise en place de programmes de développement économique pour mettre en valeur ces vastes espaces abandonnées aux bandes armées. La deuxième journée des travaux a traité des réponses institutionnelles et nationales face aux menaces transfrontalières. Il a circonscrit l'étendue des menaces dans l'espace communautaire, avant de rappeler les dispositifs et les mécanismes mis en place par la CEDEAO pour la lutte contre les menaces transfrontalières, notamment le Protocole de 1999. Passant en revue l'arsenal juridique et législatif de la CEDEAO consacré à la lutte contre les menaces transfrontalières, ce panel a dégagé la pertinence et la cohérence de ses textes tout en soulignant leurs insuffisances notamment au niveau de leur application et de leur harmonisation au sein des Etats. Ainsi, même si la société civile est impliquée dans la promotion de la culture de paix dans l'espace CEDEAO, notamment au Sénégal et dans la sous-région, à travers différentes actions menées, son action mérite d'être amplifiée par l'allocation supplémentaire de ressources et la nécessité pour les multiples organisations de la société civile de recentrer leurs actions pour plus d'efficacité.

En définitive, ce panel a permis de souligner que la dimension sécuritaire est totalement intégrée. La CEDEAO, à travers ses différents textes dédiés à la paix, est en passe de développer une véritable idéologie de la paix. L'implication active de la société civile africaine et l'installation de commissions nationales prouve qu'on assiste à une mutation du concept de paix, qui n'est plus seulement le silence des armes, mais aussi la promotion du développement socioéconomique. Ce panel a permis de constater que malgré l'existence de législations collectives, les Etats ne manifestent pas beaucoup de volonté dans l'application du Protocole. Il a également recommandé d'élargir la réflexion dans une perspective comparative aux autres organisations régionales, voire internationales pour mieux asseoir la nécessaire articulation entre toutes les organisations, qui concourent toutes, en définitive à la paix dans le monde. Abordant le chapitre des réponses apportées par les différentes forces de sécurité, le colloque s'est appuyé sur l'étude de cas des FDS sénégalaises (gendarmerie, police et douanes) pour passer en revue les différents mécanismes mis en œuvre pour lutter contre les menaces transfrontalières. Ces derniers s'appuient sur une coopération bilatérale et multilatérale et déploient des moyens de plus en plus sophistiqués (comme le recours aux NTIC) qui ont besoin cependant de trouver leurs répondants dans la région pour ajuster les instruments de lutte aux menaces transfrontalières. Dans le même registre, un renforcement de la coopération et de la coordination entre FDS est souhaité pour développer la nécessaire interopérabilité des outils au plan national et régional. Dans le même ordre d'idées, le colloque a consacré un panel à la dimension internationale de la lutte contre les menaces transfrontalières par l'examen du rôle de l'ONU dans la croisade contre ces fléaux, celui de l'Union européenne. A travers l'exemple d'Africom, le panel a donné une idée précise des voies opérationnelles que pourraient revêtir l'implication de la communauté internationale. Les principes de cette coopération reposent naturellement sur le partenariat devant déboucher sur l'existence de passerelles permanentes entre les différents acteurs impliqués.

A ce titre, l'Afrique de l'Ouest peut compter sur l'apport financier de l'UE a condition de disposer de projets pertinents et bien articulés, ce qui est du domaine du possible au regard des efforts d'intégration réelle

déjà enregistrés au sein de la CEDEAO. Elle peut également s'appuyer sur l'assistance d'Africom à travers les nombreux programmes développés, mais aussi les moyens humains et matériels déployés par Africom qui, dans la perspective clairement définie par le Président Obama, œuvre pour une Afrique stable et sécurisée à tous points de vue. Enfin, le dernier panel du colloque dédié au CEMGA a été l'occasion de partager les expériences et les attentes des pays de la CEDEAO présents à cette rencontre. Il ressort des différentes interventions que la lutte contre les menaces transfrontalières nécessite la mobilisation de tous, sans exception. Stratégies concertées et permanence des échanges sont les seules armes à même de freiner l'expansion de ces fléaux et de soustraire l'Afrique de l'Ouest à un chaos dont elle se relèverait difficilement. Au chapitre des recommandations, partant de la gravité des menaces et leur acuité, le colloque a noté qu'il n'y a plus de temps pour l'inaction. Dans un élan solidaire, dépassant les égoïsmes nationaux, avec un sens du suivi et le pragmatisme attendu des hommes d'action que sont les FDS, les Etats de la CEDEAO devraient :

- 1. Instituer dans le plus bref délai une instance de veille et de prévention regroupant tous les pays. A ce sujet, la proposition d'inscrire cette question à la prochaine réunion des CEMGA de la CEDEAO, a été retenue.
- 2. Cette action devrait être précédée d'un renforcement de la coopération entre FDS à l'échelle nationale, qui est le premier maillon de la chaîne dont la solidité conditionne la capacité de survie et de renforcement de l'attelage régional.
- 3. Amplifier la culture de paix au sein de la CEDEAO en encourageant l'émergence de sociétés civiles fortes et dynamiques capables d'harmoniser leurs actions dans les domaines de la lutte contre les armes légères, la drogue etc.
- 4. Engager les partenaires stratégiques par des projets harmonisés pour éviter une approche parcellaire et désarticulée.

- 5. Prendre en compte que les facteurs d'éclosion et de développement des menaces transfrontalières prennent leurs sources dans la mauvaise gouvernance et l'instabilité dans nos différents états. A ce titre, cette lutte est inséparable des efforts de la CEDA0 de promouvoir un environnement propice à l'enracinement de la démocratie et au développement socioéconomique des populations. D'où l'invitation faite à tous de travailler résolument à l'émergence de la CEDEAO des peuples à la place de la CEDEAO des Etats.

Fait à Dakar, le 11 novembre 2011



PLENIERE DU COLLOQUE

## **Allocution de clôture du Ministre d'Etat, Ministre des Forces armées**

Mesdames, Messieurs ;

C'est avec un grand honneur que je préside la cérémonie de clôture du colloque international des Armées du Sénégal. Ma fierté est d'autant plus grande que cette rencontre qui a réuni trois jours durant d'éminentes personnalités académiques et militaires d'Afrique, d'Europe et des Etats-Unis d'Amérique s'est tenue dans une atmosphère empreinte de convivialité, dans la pure tradition africaine. Je voudrais d'emblée vous transmettre les sincères remerciements du Chef de l'Etat à tous les participants, en particulier aux délégations des armées sœurs de la CEDEAO qui ont bien voulu répondre favorablement à notre invitation. Je suis persuadé que chacun d'entre vous a donné le meilleur de lui-même pour que le colloque soit un succès à tous points de vue.

Messieurs les Chefs d'Etat-major ;

Représentants des armées de la CEDEAO

En vous conviant pour la seconde année consécutive à une rencontre internationale consacrée à des questions de sécurité commune, les Forces armées sénégalaises ont seulement à cœur de mettre en exergue le défi permanent qui nous interpelle tous : celui de construire un espace communautaire stable offrant les meilleures conditions de paix et de développement socioéconomique à nos populations respectives. Le thème qui a retenu votre attention pendant cette importante rencontre prouve que les questions de sécurité ne peuvent plus être seulement centrées sur la préservation d'intérêts exclusivement nationaux. Au contraire, du fait de la porosité des frontières et de la globalité des menaces, seules des stratégies transnationales nous aiderons à bâtir des réponses efficaces à même de les juguler.

Je vous engage donc vivement à promouvoir cette vision au plan théorique, dans l'élaboration des outils de planification dans vos différentes structures de formation, mais également dans le domaine pratique, par l'organisation d'exercices multinationaux, prélude à la nécessaire interopérabilité des moyens dédiés à cette lutte si vitale pour l'avenir de nos

pays. Je devine bien que le temps d'un colloque s'avère insuffisant pour affiner de telles perspectives ; c'est pourquoi, je vous recommande de poursuivre la réflexion avec pragmatisme pour aboutir à un cadre de concertation et d'action à la dimension des menaces transfrontalières.

Chers participants,

Le colloque qui s'achève s'inscrit dans le sillage des grandes activités de formation des cadres initiées depuis quelques années. Ces dernières ont pour but de promouvoir la réflexion stratégique sur des questions de défense et de sécurité pour assurer une fonction de veille au profit des décideurs de notre pays. J'ose espérer que vos contacts ont été fructueux et vous ont aidé à mieux comprendre les enjeux qui structurent notre environnement géopolitique immédiat. Dans tous les cas, dans la poursuite de leurs activités de formation, les Forces armées sénégalaises s'acheminent avec beaucoup d'espoir vers la création d'un Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité, qui sera ouvert à tous les pays frères de la région ouest africaine. L'une des vocations sera le renforcement de la réflexion au niveau régional.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais pour terminer vous renouveler les félicitations du Chef de l'Etat. A tous les frères d'armes africains qui nous ont fait l'honneur d'être présents, à tous les fidèles partenaires des Armées à ce rendez-vous qui se veut désormais annuel, je veux nommer la CEDEAO, la Fondation Charles Léopold Mayer et la Fondation Konrad Adenauer, j'adresse mes remerciements les plus chaleureux. Je puis vous assurer que le Sénégal ne ménagera aucun effort pour la promotion d'un espace communautaire stable, conformément à la vision diplomatique de ses plus hautes autorités, et en application de la Charte de la CEDEAO relative à la paix et à la sécurité. Je vous souhaite un heureux retour dans vos pays respectifs.

Sur ce, je déclare clos le colloque international des Armées, édition 2011.

Je vous remercie de votre aimable attention.

## **ANNEXES**

## Annexe 1

### LISTE DES CHEFS DE DELEGATIONS INVITEES AU COLLOQUE

PRENOMS	NOM	GRADE/FONCTION
Semegan	<b>Legba</b>	Général de brigade Directeur de la Gendarmerie du Bénin.
Nabere H.	<b>Traore</b>	Général de brigade Chef d'état-major général des Armées du Burkina Faso.
Fernando	<b>Pereira</b>	Colonel Chef d'état-major général des Armées du Cap Vert.
Sekou	<b>Touré</b>	Général de division Représentant le Chef d'état-major général des Armées de la Côte d'Ivoire.
Sekou	<b>Seckan</b>	Général de division Représentant le Chef d'état-major général des Armées de Gambie.
Anthoni	<b>Indjay</b>	Général de corps d'armée Chef d'état-major général des Armées de la Guinée Bissau.
Gabriel	<b>Poudiougou</b>	Général de division Chef d'état-major général des Armées du Mali.
Mohamed	<b>Ould Ahmed</b>	Général de division Chef d'état-major de l'Armée nationale de Mauritanie.
Barnabo	<b>Nampoukime</b>	Colonel Représentant le Chef d'état-major général des Armées du Togo.

Charles	<b>Okae</b>	Général de division (CR) Représentant le Commissaire Paix et Sécurité de la CEDEAO.
Luc	<b>Fellay</b>	Général de corps d'armée (CR) Centre de Politique de Sécurité de Genève, Suisse.
Dominique	<b>Trinquand</b>	Général de division (CR) Membre du réseau de la Fondation pour le Progrès de l'Homme (FPH), France.
Manfred	<b>Rosenberger</b>	Délégué de la Fondation FPH, France.
Matthieu	<b>Sousa</b>	Lieutenant-colonel, Représentant AFRICOM
Oleyami	<b>Akinwumi</b>	Professeur, Chef du département d'Histoire de l'Université de Nasarawa, Nigeria.
Benjamin	<b>Nickels</b>	Docteur, Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique, Washington DC
Andrea	<b>Kolb</b>	Fondation Konrad Adenauer, Dakar

## Annexe 2

### MOTION DE REMERCIEMENT ET DE GRATITUDE

Les délégations, personnalités et participants invités au Colloque international des Armées tenu à Dakar, du 9 au 11 novembre 2011,

- considérant l'initiative hautement louable prise par le Chef d'Etat-Major Général des Armées du Sénégal d'inviter ses homologues de l'Afrique de l'Ouest et des personnalités venues d'Europe et des Etats-Unis, autour du thème : **Les FDS face aux menaces transfrontalières en Afrique de l'Ouest,**
- Considérant l'impératif d'unir nos forces de défense et de sécurité pour combattre le fléau que constitue la criminalité transfrontalière,
- considérant les excellentes conditions dans lesquelles s'est déroulé le Colloque,

Expriment leur satisfaction et leur profonde gratitude aux Forces armées du Sénégal, au Gouvernement et au peuple sénégalais pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité dont ils ont bénéficié tout au long de leur séjour dans la tradition africaine de convivialité et de générosité.

Fait à Dakar, le 11 novembre 2011.